MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

2015

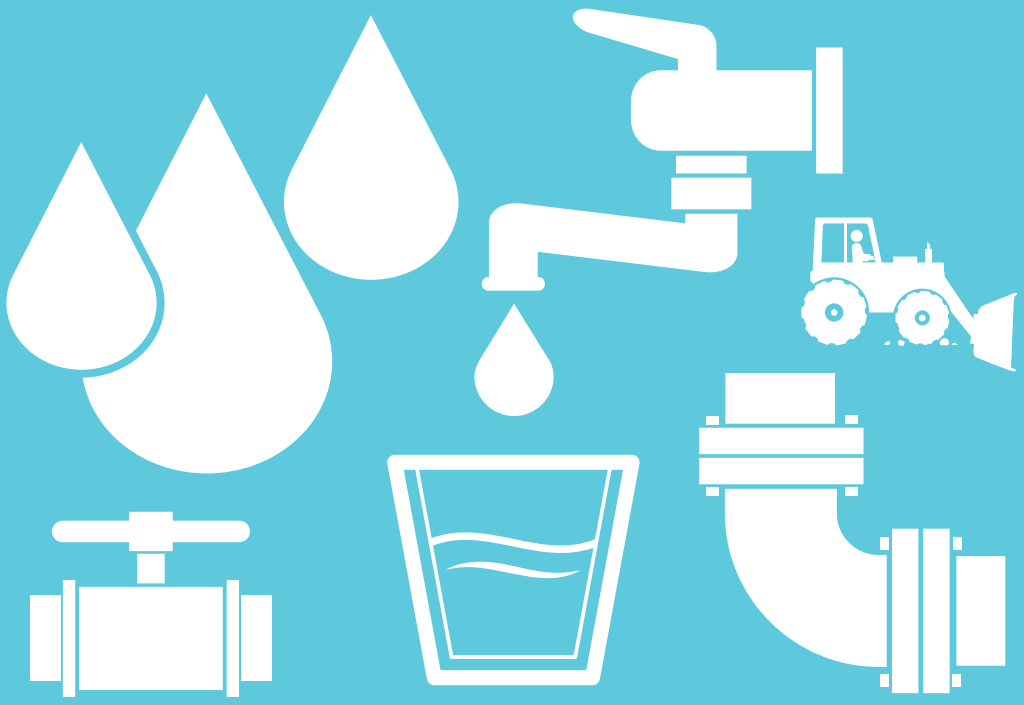

EAU POTABLE

DGA DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
DIRECTION EAU, AIR ET QUALITÉ DES MILIEUX
MISSION RÉGIE EAU D'AZUR ET DSP EAU

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

SOMMAIRE

1. Organisation du service 3
1.1. Missions du service de l'eau 5
1.2. Territoires desservis et modes de gestion 5

2. Faits marquants 8

3. Ressources en eau 9
3.1. Types de ressources prélevées 9
3.2. Localisation des ressources prélevées 11
3.3. Affectation des ressources prélevées 13

4. Qualité de l'eau 15
4.1. Composition de l'eau au robinet 15
4.2. Contrôles sanitaires et mise en conformité de l'eau 15
4.3. Avancement du programme d'amélioration de la qualité de l'eau dans le Haut-Pays 18
4.4. Contrôle continu de la qualité 19
4.5. Protection des ressources 20

5. Production d'eau potable 22
5.1. Localisation des sites de production d'eau potable 23
5.2. Volumes d'eau produits 25
5.3. Valorisation énergétique de la production d'eau 26

6. Echanges d'eau potable 27
6.1. Echanges d'eau en externe (services de l'eau périphériques) 27
6.2. Echanges d'eau en interne 29

7. Consommation des abonnés 30
7.1. Volumes consommés sur la période de relève 30
7.2. Volumes comptabilisés sur une période de 365 jours 31

8. Performance des réseaux de distribution 32
8.1. Mesure de la performance et plans d'actions 34

9. Gestion du patrimoine 35
9.1. Démarche patrimoniale 35
9.2. Suivi du patrimoine 35
9.3. Entretien et valorisation du patrimoine 36

10. Service aux abonnés et facturation 48
10.1. Gestion clientèle 48
10.2. Tarification et facturation 50
10.3. Prix de l'eau pour une facture annuelle type de 120 m³ 52

11. Economie du service rendu à l'abonné 53
11.1. Communes gérées par la Régie Eau d'Azur 53
11.2. Communes de l'ex-régie directe et en DSP 55

12. Indicateurs de performance 57

13. Annexes 62

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Le RPQS est instauré par ***l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995*** *relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et traduit dans les* ***articles D2224-1 à D2224-5 du Code général des collectivités territoriales.***

Il est complété par le ***Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007*** *(annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les* ***indicateurs de performance des services.***

Le **rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)** est un document à destination du public, qui rend compte aux usagers du prix et de la qualité du service de l'eau rendu pour l'année écoulée.

Il est consultable dans toutes les Mairies, dans les locaux de la Métropole ou sur le site Internet :

www.nicecotedazur.org.

Ce document est présenté au Conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur, à la Commission consultative des services publics locaux, ainsi qu'au conseil municipal de chacune des communes membres de la Métropole

Comme chaque année, ce rapport synthétise les caractéristiques techniques, organisationnelles et financières du service public de l'eau de Nice Côte d'Azur. Pour 2015, il porte sur les **49 communes formant la Métropole au 31 décembre 2015** et synthétise les éléments transmis par les délégataires et la Régie Eau d'Azur.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

1. Organisation du service

La Métropole Nice Côte d'Azur a été créée le 31 décembre 2011, par regroupement des périmètres de la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, des Communautés de Communes Vésubie-Mercantour, de la Tinée, des Stations du Mercantour et de la Commune de La Tour-sur-Tinée.

L'unité géographique de la Métropole constitue, depuis des siècles, un seul et même bassin de vie. Dans les Alpes-Maritimes, les relations entre territoires sont organisées selon un système de verticalité Nord-Sud. **C'est cet espace « vertical » qui constitue le bassin de vie métropolitain**. Le lien, très fort entre mer et montagnes, s'exprime dans de nombreux domaines et trouve une résonnance particulière dans celui de l'eau où les périmètres administratifs et techniques se rejoignent, rendant les interventions plus efficaces.

Depuis les cimes du Mercantour (considéré comme le château d'eau de la Métropole) jusqu'au littoral, l'intercommunalité s'est en effet construite autour d'une **cohérence hydraulique**. Œuvrer à l'échelle des bassins versants garantit une meilleure préservation de la ressource et offre l'opportunité de **mieux maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau**. La Métropole permet en outre, grâce au regroupement et à la mutualisation des moyens, de mettre en œuvre de **grandes politiques structurantes au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire.**

Cette transition vers un modèle d'intercommunalité plus intégré, combinée à la perspective de fin des contrats de délégation de service public (DSP) de Nice, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer, a donné lieu à une réflexion sur la cohérence des modes de gestion et des périmètres d'exploitation, ainsi que sur la gouvernance du service.

A l'issue de cette réflexion, par délibération n°20.1 du 29 mars 2013, **le Conseil métropolitain a décidé, à l'unanimité, le passage en régie du service de l'eau à Nice, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer**. La délibération n°20.4 du 21 juin 2013 a ensuite entérinée la décision unanime du Conseil métropolitain de créer **une régie à personnalité juridique** (un établissement public industriel et commercial), dénommée « **Eau d'Azur »**, pour assurer le service de l'eau de ces cinq communes, à l'échéance de leurs contrats de délégation respectifs.

Sur ces bases, les profonds remaniements engagés en 2014 se sont poursuivis en 2015, avec l'intégration des communes de l'ex-régie directe et du Haut-Pays à compter du 1er janvier 2015, et de l'ex-DSP de Nice à compter du 4 février 2015.

Au 31 décembre 2015, le service de l'eau des 49 communes qui composent Nice Côte d'Azur est ainsi assuré (cf. figure 1, ci-après) :

- ⇨ **Par la Régie Eau d'Azur pour 33 communes**, dont une partie des communes de Falicon, Gattières et Saint-Etienne-de-Tinée (village) ;
- ⇨ **Dans le cadre de contrats de délégations de services publics pour 19 communes**, dont une partie des communes de Falicon, Gattières et la station de ski d'Auron à Saint-Etienne-de-Tinée.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Figure 1 : Répartition des communes de Nice Côte d'Azur au 31/12/2015, en fonction du mode de gestion du service public de l'eau

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

1.1. Missions du service de l'eau

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du service de l'eau et confie l'exercice de ce service à sa régie ou à des délégataires de service public. La gestion de la compétence eau potable fait l'objet d'un **budget annexe** au budget principal (cf. chapitre 11).

En tant qu'exploitants, la Régie Eau d'Azur et les délégataires exercent les missions suivantes :

- Prélèvement d'eau brute au milieu naturel, traitement et production d'eau potable ;
- Surveillance de la qualité de l'eau distribuée ;
- Elévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage ;
- Distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- Maintenance des infrastructures existantes : réparation et renouvellement des équipements électromécaniques, conduites de distribution, branchements et compteurs ;
- Raccordement des nouveaux abonnés ;
- Service à la clientèle : souscription des abonnements, relève des compteurs, information des consommateurs et émission / recouvrement des factures.

En tant que maître d'ouvrage, la Métropole décide des orientations stratégiques relatives au service et au patrimoine. Elle contrôle les délégataires en s'assurant de la bonne gestion de son patrimoine et de la qualité du service rendu aux abonnés. Elle finance les investissements qu'elle programme, pour la pérennisation et le renouvellement de son patrimoine ou l'accompagnement de nouveaux projets urbains.

La Régie Eau d'Azur, en tant qu'établissement public, se voit également attribuer des prérogatives de maitrise d'ouvrage sur le service et le patrimoine qui lui ont été confiés par la Métropole. Dotée de l'**autonomie financière**, elle finance les investissements qu'elle programme et rend régulièrement compte de son activité auprès de la Métropole dont elle émane.

1.2. Territoires desservis et modes de gestion

Au 31 décembre 2015, le service de l'eau dessert **542 891 habitants dont 75% dépendent de la Régie Eau d'Azur** (405 416 habitants) et 25% d'une gestion en délégation de service public organisée autour de 4 contrats (137 475 habitants).

Jusqu'en 2014, le poids des délégations de service public était plus important que celui du service en régie. Avec l'intégration de l'ex-DSP de Nice au sein de la Régie Eau d'Azur, la tendance est désormais inversée.

Le tableau 2 en annexe présente, par commune, le nombre d'habitants et d'abonnés desservis par le service de l'eau en 2015. La figure 2, ci-après, présente les modes de gestion à l'échelle de la Métropole, au 31 décembre 2015.

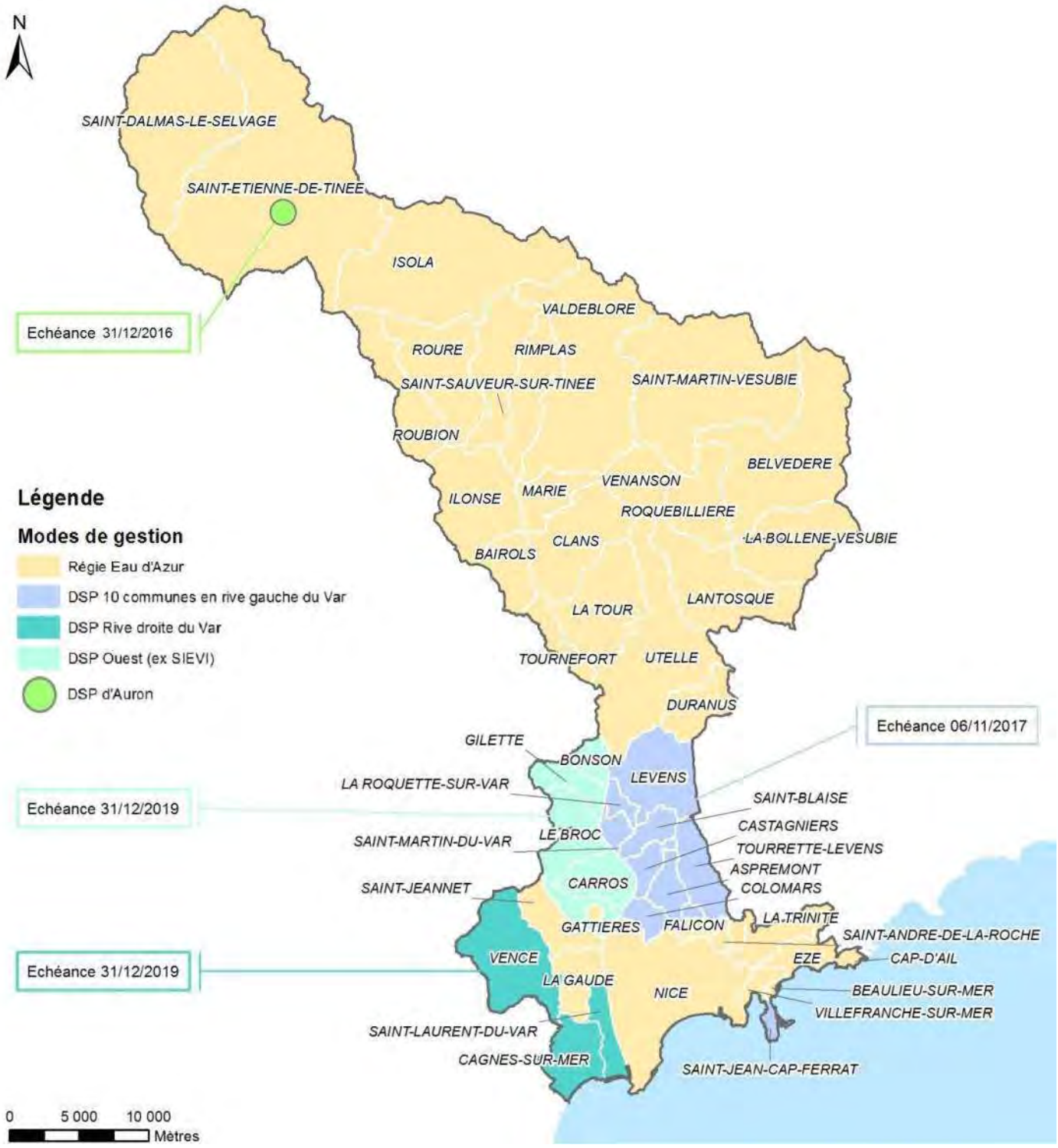

Figure 2 : Modes de gestion du service public de l'eau sur le territoire de Nice Côte d'Azur au 31/12/2015

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

1.2.1. La Régie Eau d'Azur

Au 31 décembre 2015, le service de l'eau est assuré par la Régie Eau d'Azur pour **110 753 abonnés** (soit 71% des abonnés du territoire métropolitain), répartis sur 33 communes.

Quatre pôles d'exploitation permettent d'assurer un service de proximité :

- **Secteur Littoral : 90 793 abonnés** concernés pour 8 communes (Nice, Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer, La Trinité, une partie de Falicon et Saint-André-de-la-Roche) ;
- **Secteur Moyen-Pays : 7 495 abonnés** de 3 communes (une partie de Gattières, La Gaude et Saint-Jeannet) ;
- **Secteur Haut-Pays (Vésubie) : 6 953 abonnés** de 8 communes (Utelle, La Bollène-Vésubie, Belvédère, Duranus, Lantosque, Roquebillière, Venanson et Saint-Martin-Vésubie) ;
- **Secteur Haut-Pays (Tinée) : 5 512 abonnés** de 14 communes (Bairols, Clans, Ilonse, Isola, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Étienne-de-Tinée village, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Sauveur-sur-Tinée, La Tour-sur-Tinée, Tournefort et Valdeblore).

1.2.2. Les contrats de délégation de service public

Au 31 décembre 2015, le service de l'eau est assuré par des entreprises privées, dans le cadre de contrats de délégation de service public, pour **44 812 abonnés** (soit 29% des abonnés du territoire métropolitain), répartis sur 19 communes.

Les caractéristiques des 4 contrats de délégation de service public en cours à la date du 31 décembre 2015 sont décrites dans le tableau 1, ci-après. Ce tableau ne concerne pas les abonnés[1] de la Société du Canal de la Rive Droite du Var (SCRDV) à Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, La Gaude et Saint-Jeannet. Bien que situés sur le périmètre métropolitain, ces abonnés sont gérés dans le cadre d'une concession d'Etat, dont l'échéance de fin a été repoussée par le Préfet à la date du 31 décembre 2019.

NOM USUEL DU SERVICE ASSOCIE AU CONTRAT DE DSP	PERIMETRE COUVERT SUR NCA	NOMBRE D'ABONNES	ENTREPRISE DELEGATAIRE	ECHEANCE DU CONTRAT	FORME DU CONTRAT
10 communes en rive gauche du Var	Communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Falicon (en partie), Aspremont, Colomars, Castagniers, Saint-Blaise, Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var et Levens	11 564	VEOLIA-EAU	**06/11/2017**	Affermage
Rive droite du Var	Communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence	25 146		**31/12/2019**	
Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	Commune de Carros, et, depuis le 1er janvier 2014 : Bonson, Le Broc, Gilette et Gattières (en partie)	5 841		**31/12/2019**	
Auron	Commune de Saint-Etienne-de-Tinée, station de ski uniquement	2 261	SEREX	**31/12/2016**	

Tableau 1 : Caractéristiques des 4 contrats de délégation de service public qui couvrent le territoire Métropolitain à la date du 31 décembre 2015

[1] *Environ 4 000 abonnés sont concernés au total.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

2. Faits marquants

La fin de l'année 2014 a été marquée par une **importante transition dans le mode de gestion du service de l'eau**, avec la mise en place de la Régie Eau d'Azur.

A l'origine de ce projet, la délibération n°20.1 du Conseil métropolitain du 29 mars 2013, qui adoptait, à l'unanimité, le principe d'une gestion publique du service de l'eau à compter du 15 septembre 2014 pour Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer, et du 4 février 2015 pour Nice. C'est avec la délibération n°20.4 du 21 juin 2013, que le Conseil métropolitain a ensuite **créé la régie « Eau d'Azur »**, en la dotant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique.

Le 15 septembre 2014, la Régie Eau d'Azur a repris **la gestion du service de l'eau de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer**, intégrant alors 22 agents de Veolia-Eau.

Le 1er janvier 2015, la Régie Eau d'Azur a intégré les **32 communes du moyen pays et des vallées de la Tinée et de la Vésubie** qui étaient jusque là gérées en totalité ou partiellement en régie directe par la Métropole, avec la reprise de 69 agents métropolitains.

Puis, le 4 février 2015, la Régie Eau d'Azur a repris **la ville de Nice** et a accueilli 157 salariés de VEOLIA.

La mise en place de la Régie Eau d'Azur permet de répondre à **plusieurs enjeux** :

- la volonté d'harmonisation progressive du niveau de service dans la Métropole,
- la nécessaire mise à niveau réglementaire dans le Haut-Pays (adaptation des traitements de l'eau, suppression des branchements en plomb, pose des compteurs individuels),
- l'accompagnement des grosses opérations d'urbanisme sur le littoral (notamment le tramway et le marché d'intérêt national),
- la sécurisation de l'alimentation en eau de la ville de Nice et des 4 Communes de l'Est du Littoral
- les incidences de la règlementation relative aux cours d'eau et à la préservation des milieux aquatiques.

A noter que la seule pose des compteurs dans les communes du Haut-Pays, indispensable à la maîtrise des consommations et des rendements du réseau, représente plus de 8 M€ d'investissement sur 5 ans.

L'ensemble des investissements indispensables conduit à un doublement des montants investis pour les cinq prochaines années au regard des cinq années précédentes.

L'année 2015 a, par ailleurs, été consacrée au lancement des réflexions concernant la fin, le 31 décembre 2019, de la concession d'Etat accordée à la **Société du Canal de la Rive Droite du Var (SCRDV)** dont l'activité et le patrimoine pourraient être transférés à la Métropole, ainsi que des **contrats d'affermage du SIEVI et de la Rive droite du Var.**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

3. Ressources en eau

3.1. Types de ressources prélevées

Les prélèvements en **eaux superficielles** sont majoritaires, puisqu'ils représentent **62% des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable en 2015.** La part des ressources souterraines, quant à elle, représente 38% des volumes prélevés en 2015, dont 24% sont constitués par des prélèvements en nappe et 14% issus de diverses sources.

Grâce à la pose de 144 compteurs de ressource et de production entre 2014 et 2015 dans le Haut-Pays, la connaissance des volumes prélevés au milieu naturel a permis d'affiner la part des ressources souterraines au sein des volumes totaux prélevés sur les ressources du territoire métropolitain.

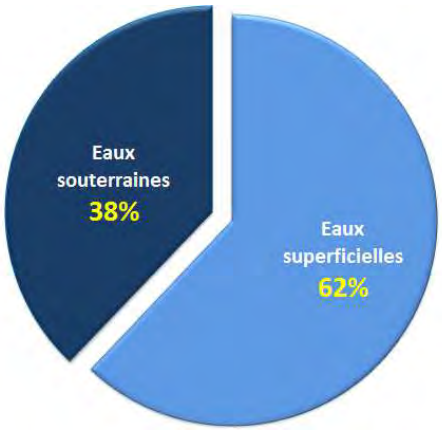

Figure 3 : Nature des ressources prélevées sur le territoire métropolitain en 2015

Les principales ressources en eau sur le territoire métropolitain sont :

*La **Vésubie**,*

⇨ pour **61,4%** des volumes prélevés en 2015.

(1) Prise d'eau de St Jean La Rivière à Utelle – Vésubie en crue en 2011
(2) Même vue, en période d'étiage

*La **nappe du Var**,*

⇨ pour **17,3%** des volumes prélevés en 2015.

(3) Champs captant des Pugets à Saint-Laurent-du-Var

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

*Diverses **sources**,*

⇨ pour **13,8%** des volumes prélevés en 2015.

(4) Source de Saint-Pierre à Duranus
(5) Source du Castelet à Lantosque

Les autres ressources sont constituées par :

*La **nappe du Loup**,*

⇨ pour **6,4 %** des volumes prélevés en 2015.

(6) Captage des Tines à Cagnes-sur-Mer

*Le **Var**, la **nappe de la Vésubie** et les canaux d'arrosage (eux-mêmes alimentés par des sources)*

⇨ pour **1,1%** des volumes prélevés en 2015.

(7) Prise d'eau du Roguez à Castagniers

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

3.2. Localisation des ressources prélevées

Les prélèvements d'eau alimentant les communes du Moyen-Pays et du Littoral, d'une part, les communes du Haut-Pays, d'autre part, sont localisés respectivement en figure 4 et 5.

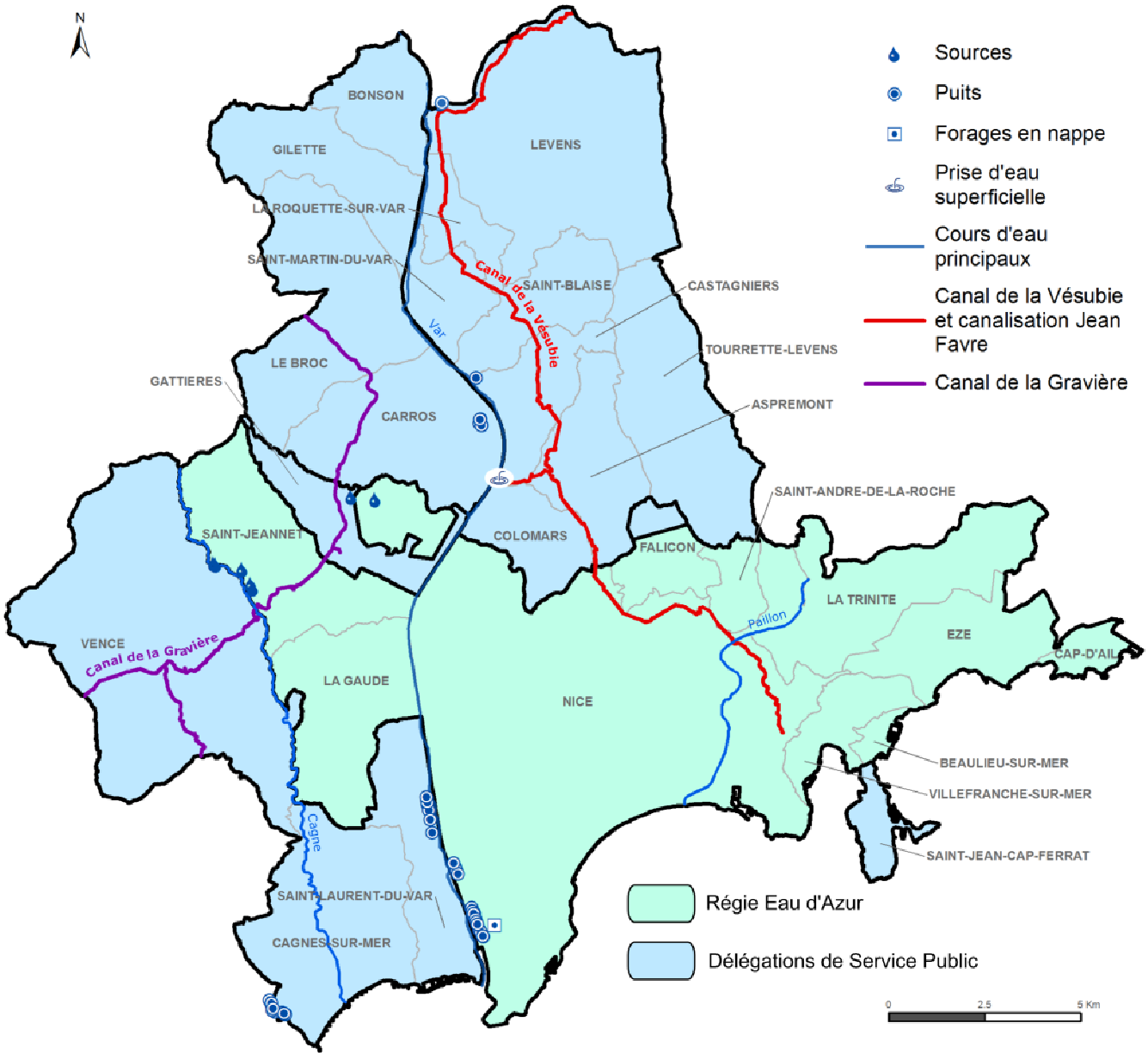

Figure 4 : Localisation des ressources prélevées pour le Moyen-Pays et le Littoral en 2015

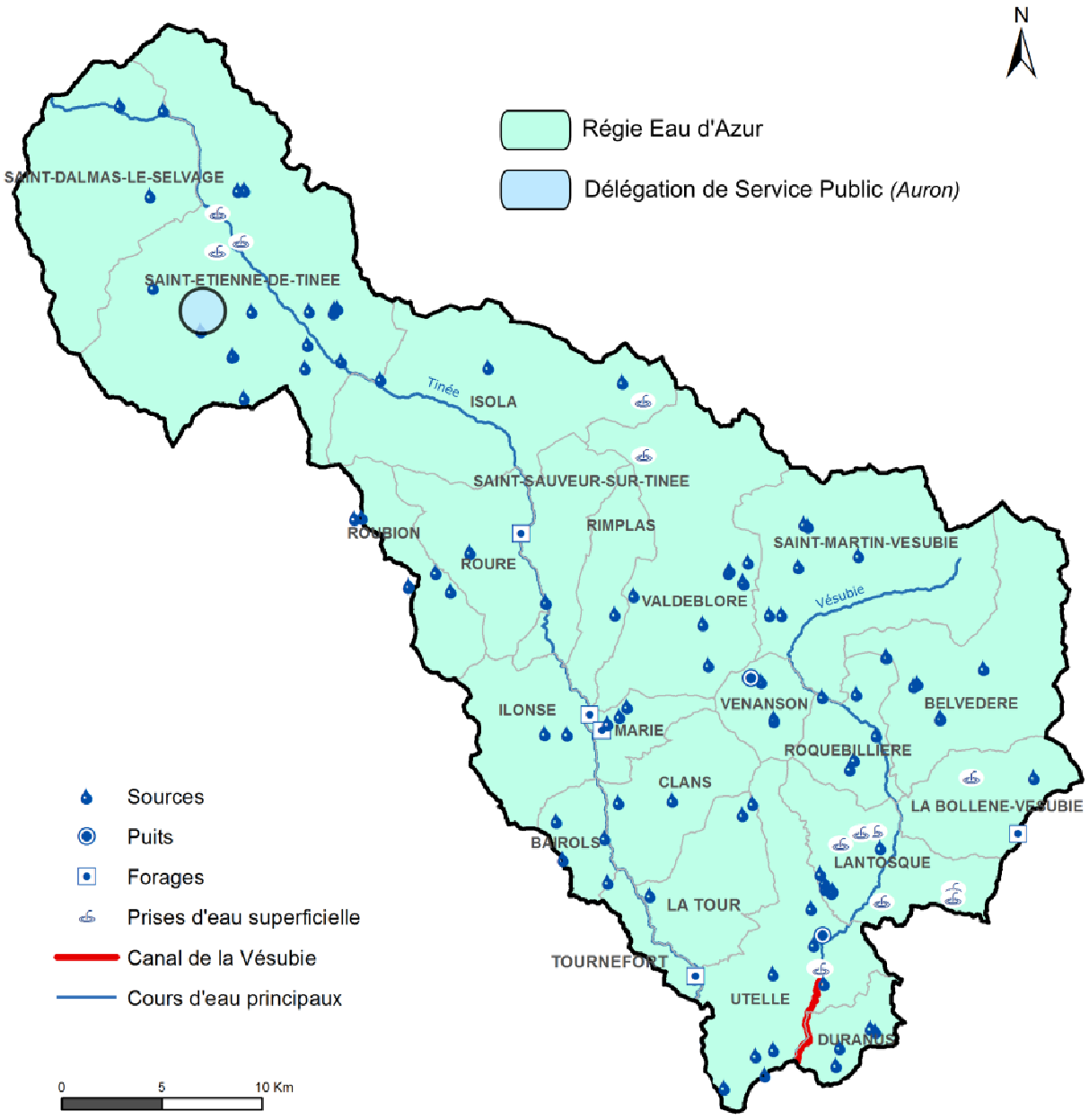

Figure 5 : Localisation des ressources prélevées pour le Haut-Pays en 2015

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

3.3. Affectation des ressources prélevées

3.3.1. Origine et destination de l'eau

- Les ressources superficielles du Moyen-Pays et du Littoral

Figure 6 : Tunnel de la Roquette sur le canal de la Vésubie

Le Moyen-Pays et le Littoral sont en grande partie alimentés à partir de la Vésubie, captée à Saint-Jean-la-Rivière sur la commune d'Utelle.

Cette eau est acheminée par le **canal de la Vésubie** (cf. figure 6), ouvrage d'adduction édifié dans les années 1880, qui parcourt 30 km dans les roches et vallons du Moyen-Pays avant d'arriver à l'usine de Super Rimiez à Nice.

Ce canal permet d'alimenter une partie des communes du Moyen-Pays (Levens et communes avoisinantes), fournit une grande partie de l'eau distribuée sur Nice et alimente également Falicon, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail et Eze.
Une partie de l'eau de la Vésubie alimente également des communes plus à l'Est du département, et une partie du territoire de Monaco, (cf. paragraphe 6)[2].

L'eau acheminée par le canal de la Vésubie alimente aussi un **réseau d'eau brute dans le centre ville de Nice**. Nice a donc deux réseaux d'eau, ce qui fait figure d'exception dans le paysage français[3].

Sur les **49 032 908 m³ d'eau prélevés à Saint-Jean-la-Rivière en 2015** et après déduction d'un volume de perte de l'ordre de 10 % du prélèvement, on estime à 11% du volume résiduel l'eau qui transite par le réseau d'eau brute (les 89% restants étant utilisés pour l'alimentation en eau potable). Cette eau, filtrée mais non traitée dans la mesure où elle n'est pas destinée à la consommation humaine, a principalement un usage municipal (nettoyage de la voirie et arrosage des espaces verts). Elle alimente également de gros consommateurs comme l'usine de valorisation énergétique de l'Ariane à Nice.

- Les ressources souterraines du Moyen-Pays et du Littoral

L'alimentation de Nice Côte d'Azur est également assurée par un ensemble de pompages dans les nappes et des sources de certaines communes.

Les ressources de la **nappe du Var** sont prélevées par :
- ⇨ les captages des Sagnes et des Prairies en rive gauche du Var (avant l'embouchure) qui alimentent une partie de Nice ;
- ⇨ les captages des Pugets qui alimentent Saint-Laurent-du-Var ;
- ⇨ les captages du Bastion à Castagniers qui participent (avec l'eau provenant de la Vésubie) à l'alimentation de Levens, Saint-Blaise, Aspremont, Castagniers, Tourrette-Levens et Colomars.
- ⇨ Les captages des Plans qui alimentent en partie Carros.

La **nappe du Loup** est sollicitée via le captage des Tines pour l'alimentation de Cagnes-sur-Mer.

La **nappe de la Vésubie** est prélevée aux captages de Plan du Var pour l'alimentation de Levens (Plan du Var), La Roquette-sur-Var (Baou Rous) et Saint-Martin-du-Var.

[2] *Ces communes situées à l'est sont également alimentées par les ressources de la Roya prélevées en Italie.*
[3] *Paris est la seule autre commune française à bénéficier d'un grand réseau d'eau brute.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200039165-20161118-11180_1-DE

Enfin, dans les communes rurales, un ensemble de **sources** assurent la fourniture d'eau :

- ⇨ 4 sources à Duranus ;
- ⇨ 5 sources à Saint-Jeannet, dont une alimente La Gaude ;
- ⇨ 7 sources à Utelle ;
- ⇨ 10 sources à Lantosque (13 recensées mais 3 abandonnées depuis des années). Certaines de ces sources alimentent des canaux, historiquement construits pour un usage agricole (cf. figure 7 ci-après) et sur lesquels sont implantés des ouvrages de prélèvement du service de l'eau.

- Les ressources du Haut-Pays

Dans le **Haut-Pays** la majorité des ressources alimentant les communes des vallées sont des sources de montagne et **l'origine de l'eau est majoritairement souterraine.**

Il existe peu de prélèvements en eau de surface. Les prises d'eau en rivière alimentent principalement des canaux utilisés pour l'arrosage, l'irrigation et, plus rarement, l'eau potable. L'eau des canaux est ainsi déviée et traitée avant injection dans le réseau de distribution. Ces canaux, souvent très anciens, font partie du patrimoine historique auquel les habitants sont attachés (cf. figure 7).

Figure 7 : Canal Saint-Roch (La-Bollène-Vésubie)

Figure 8 : de gauche à droite : source Prai à La Bollène-Vésubie et source Lanciour à Roquebillière

Du fait de la multitude de sources existantes sur leur territoire, la majorité des communes du Haut-Pays présentent la particularité d'être **autonomes au niveau des ressources**. Compte tenu de la topographie et de l'hydrogéologie des vallées, des réseaux de petite taille et indépendants alimentent des hameaux isolés et parfois même différents quartiers d'une même commune.

3.3.2. Evolution des volumes prélevés

- Installation des compteurs de ressource sur le Haut-Pays (21 communes concernées)

A l'issue d'un inventaire réalisé au cours de l'été 2013, il est apparu que certaines communes du Haut-Pays ne disposaient pas de compteurs de production ou de ressource permettant une mesure fiable (absence de compteurs ou compteurs défaillants).

La Métropole a ainsi élaboré un programme d'investissements pour la pose de compteurs :

- o de **ressource**, pour mesurer les volumes d'eau brute prélevés au milieu naturel ;
- o de production, pour mesurer les volumes d'eau traités injectés dans le réseau de distribution ;
- o de sectorisation, pour mesurer les volumes d'eau traités qui transitent en divers points du réseau de distribution (quantification par zone de desserte), et mieux évaluer les pertes.

Ce programme, initié dès 2013, s'est poursuivi en 2015 pour équiper les sites et ainsi se mettre en conformité vis-à-vis des attentes de l'Agence de l'Eau (cf. paragraphe 5.2.2 pour les réalisations en 2015). Les derniers dispositifs à installer sont prévus en 2016, avec les travaux de réalisation de stations de désinfection.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161128-41080_1-DE

Ainsi, les données relatives aux volumes mis en distribution sur les communes du Haut-Pays ont pu être complétées au fur et à mesure de la mise en service des compteurs.

- Evolution des volumes prélevés sur le territoire métropolitain

Du fait de l'installation des compteurs de ressource et de production dans le Haut-Pays, de nouveaux volumes sont venus s'ajouter aux prélèvements totaux réalisés à l'échelle métropolitaine. Pour cette raison, la comparaison avec les volumes totaux de 2014 n'est pas pertinente.

Sur les ressources les plus sollicitées toutefois (la Vésubie et la nappe du Var), on constate une baisse des volumes prélevés (respectivement : -3% et -2% par rapport à 2014).

Le tableau 3 en annexe synthétise l'évolution des volumes prélevés, par ressources, de 2011 à 2015 sur le territoire métropolitain.

4. Qualité de l'eau

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est une question de santé publique : elle doit être garantie de la sortie de l'usine de production jusqu'au robinet du consommateur.

4.1. Composition de l'eau au robinet

Les tableaux 21a et 21b en annexe présentent quelques paramètres indiquant la composition de l'eau au robinet, à partir de l'eau produite et distribuée en 2015 par la Régie Eau d'Azur et les délégataires.

4.2. Contrôles sanitaires et mise en conformité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation[4]:

- ⇨ Les **limites de qualité** visent les paramètres susceptibles de générer des risques directs et immédiats (épidémies), ou à plus long terme pour la santé du consommateur (métaux lourds, pesticides…) ;
- ⇨ Les **références de qualité** sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable (turbidité par exemple). Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur, mais implique des actions correctives par l'exploitant.

[4] *Arrêtés du 11 janvier 2007, relatifs aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, et à la programmation des prélèvements.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Dans le cadre de ces contrôles, deux types de paramètres sont surveillés :

- ⇨ Les analyses sur les **paramètres physico-chimiques** permettent de s'assurer par exemple que la dureté de l'eau, la turbidité ou la teneur en sels minéraux respectent les normes de potabilité. Ces analyses comportent également la recherche de certains contaminants comme les pesticides, le plomb ou l'arsenic.

- ⇨ Les analyses sur les **paramètres microbiologiques** permettent de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux) indicatrices d'une contamination.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau sont réalisées d'une part au titre du contrôle officiel selon les programmes définis par l'Agence Régionale de Santé (contrôle réglementaire de l'ARS), d'autre part, au titre du programme d'auto-surveillance déployé par chaque exploitant. Le nombre d'analyses est fonction de la taille de l'unité de production d'eau.
Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année, à partir de prélèvements ponctuels sur la ressource (mesure de la conformité de l'eau brute à un usage d'eau potable), sur l'eau traitée à l'usine de production avant sa mise en distribution (mesure de l'efficacité du traitement) et enfin, sur le réseau de distribution.

Les analyses sur l'eau distribuée traduisent la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

En fonction des résultats des analyses sanitaires, des mesures directes peuvent être prises. Le dépassement d'une valeur limite de qualité peut conduire à la mise en œuvre de mesures sanitaires temporaires, allant de la restriction à l'interdiction de tout usage. Dans le cas d'une restriction, l'eau du robinet ou d'une fontaine publique ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine (boisson, lavage et préparation des aliments). L'exploitant doit rapidement ajuster le traitement. Des dispositions spécifiques sont prévues pour informer le consommateur et proposer des solutions de substitution (distribution d'eau en bouteille notamment).

Au total en 2015, **5 283 prélèvements** ont été réalisés sur l'eau distribuée dans les 49 communes de Nice Côte d'Azur, parmi lesquels :

- **3 044 prélèvements au titre du contrôle sanitaire règlementaire** (1 494 pour les paramètres bactériologiques et 1 550 pour les paramètres physico-chimiques) ;
- 2 239 prélèvements au titre de l'autocontrôle réalisé par la Régie Eau d'Azur et les délégataires, (1 595 pour les paramètres bactériologiques et 644 pour les paramètres physico-chimiques).

Dans ce rapport, sont portés à la connaissance du consommateur les taux de conformité des prélèvements réalisés au titre du **contrôle sanitaire réglementaire**, au regard des limites de qualité. Le tableau 4 en présente la synthèse en 2015 :

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau *Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées*	2014 *(Métropole)*	**2015**			**Régie Eau d'Azur**			**Délégation de service public**			
		Métropole ①+②	***Régie Eau d'Azur*** ①	***Communes en DSP*** ②	**Littoral**	**Moyen-Pays**	***Haut-Pays***	**Rive Droite du Var**	**Ex-SIEVI** *(dont Carros, Bonson, Le Broc, Gattières et Gilette)* **	**10 Communes en Rive Gauche du Var**	**Auron**
Conformité microbiologique	99,59%	**99,93%**	**99,93%**	**99,90%**	100,00%	100,00%	94,12%	100,00%	99,21%	100,00%	100,00%
Conformité physico-chimique	99,65%	**99,60%**	**99,64%**	**99,48%**	99,71%	98,63%	98,07%	99,33%	99,29%	100,00%	100,00%

Tableau 4 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées du périmètre métropolitain en 2015

Les résultats du contrôle sanitaire règlementaire sont consultables sur le site Internet du Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Santé :
http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable.html [5]

[5] *Lien en vigueur à la date de publication de ce rapport*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200020195-20161128-A160-DE

Il en résulte que le territoire métropolitain bénéficie globalement d'une eau de bonne qualité. Quelques non-conformités localisées sont néanmoins relevées en 2015. Elles portent sur les paramètres suivants :

- La bactériologie : principalement sur les communes du Haut-Pays qui ne disposent pas encore de système automatisé de désinfection de l'eau. Le programme de mise en conformité des installations est en cours et les dispositifs mis en place depuis 2012 permettent d'améliorer la qualité de l'eau d'année en année.

- La turbidité (caractère plus ou moins trouble de l'eau) sur certains sites sensibles (ressources à régime torrentiel), avec des pointes épisodiques de turbidité lors de fortes pluies ;

- Le plomb, ce qui justifie les campagnes de renouvellement des branchements en plomb engagées depuis plusieurs années. A noter toutefois que certaines non-conformités constatées pour ce paramètre ont eu pour origine la partie privative du branchement sous la responsabilité de l'abonné (installations de distribution d'eau situées en propriété privée après compteur);

- L'arsenic dans certaines communes du Haut-Pays, présent naturellement dans l'eau de par la nature des roches, et qui nécessite la mise en place de traitements spécifiques. Là encore, Nice Côte d'Azur œuvre depuis 2012 pour équiper les sites concernés. Plus largement, et en dehors du cas très spécifique de l'arsenic, Nice Côte d'Azur n'est pas concernée par la problématique des micropolluants (pesticides et nitrates par exemple).

- Le chlorure de vinyle monomère (CVM), issu de certaines canalisations anciennes en PVC et qui nécessite leur renouvellement.

On notera par ailleurs qu'en 2015, une seule commune a fait l'objet d'un contrôle renforcé de l'ARS contre cinq en 2014. De plus, trois communes ont subi en 2015 des restrictions d'usages de très courtes durées, contre six en 2014.

Pour garantir à tous les abonnés de Nice Côte d'Azur une eau de très bonne qualité, et ce, de manière permanente, la Métropole poursuit ses efforts en matière de surveillance de la qualité de l'eau, de modernisation et de renforcement de ses installations.

En 2015, les améliorations ont notamment portées sur :
- une augmentation significative des prélèvements réalisés par la Régie Eau d'Azur dans le cadre de l'autosurveillance (+33%) et en particulier dans le Haut-Pays ;
- une sensibilisation des agents de la Régie Eau d'Azur ;
- la poursuite du programme de mise en conformité des traitements dans le Haut-Pays, dont l'avancement est détaillé au paragraphe 4.3 ci-après.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

4.3. Avancement du programme d'amélioration de la qualité de l'eau dans le Haut-Pays

En 2015, **neuf sites de désinfection de l'eau** ont été créés ou réhabilités dans le Haut-Pays.

- La création de nouvelles installations :

Dans la **vallée de la Vésubie**, la station de la Lauza a été réalisée en fin d'année 2015 et assure la désinfection de l'eau distribuée au **village de Belvédère**.
Une télégestion a également été mise en place pour suivre la turbidité, le taux de chlore et le débit de production. En corolaire, la surverse au réservoir du village de Belvédère a été supprimée.

Le **réseau de Pélasque** à Lantosque, un dispositif de javellisation automatique a été installé (station de la Sarce) pour assurer la désinfection de l'eau en continu.

Le village de **Venanson**, qui est alimenté par deux réservoirs, bénéficie désormais d'une eau désinfectée grâce à l'installation d'une pompe doseuse de javel, asservie au pompage. Un terminal de télégestion a également été mis en place pour transmettre les alarmes liées aux éventuels dysfonctionnements du site. Cette opération a concerné le réservoir du haut service. Elle se poursuivra en 2017 sur le réservoir du bas service.

Dans la **vallée de la Tinée**, un système de désinfection a été installé pour le traitement de l'eau prélevée à la source du Cialancier à **Saint-Etienne-de-Tinée**.

Enfin, le forage de la Bolinette qui alimente un restaurant et une habitation à **Marie** a bénéficié de l'installation d'une pompe doseuse de javel.

- La réhabilitation des dispositifs obsolètes ou hors service :

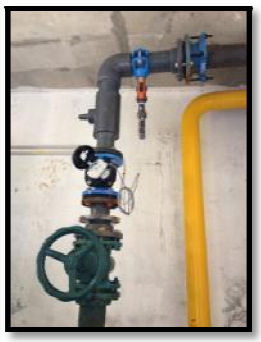

Dans la **vallée de la Vésubie**, à **Roquebillière**, le dispositif de traitement de l'eau provenant de la Source des Imberts, et desservant le réseau de l'hôpital, a été renouvelé. Les équipements ont été installés dans la chambre de vanne du réservoir du Counigou Inférieur et assurent une désinfection en continu et automatisée de l'eau stockée et mise en distribution.

Le terminal de télégestion a également été renouvelé.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Dans la **vallée de la Tinée**, les sites suivants ont été réhabilités :

- Station du Bourguet à **Saint-Etienne-de-Tinée** : remplacement du dispositif de bioxyde par une javellisation automatique en fonction du débit d'adduction,
- Station de Douans à **Saint-Etienne-de-Tinée** : substitution d'une installation de bioxyde par une javellisation automatique en fonction du débit d'adduction,
- Station d'**Isola Village** : remplacement des équipements de production d'eau de chlore par une pompe doseuse de javel asservie au débit d'adduction et installation d'un terminal de télégestion,
- Station de Pont de **Clans** : mise en place d'une pompe doseuse de javel et remise en service du pompage de la source du Pape vers le réservoir de Saint Sébastien.

Toutes ces actions confirment l'engagement de la Métropole et de la Régie Eau d'Azur à garantir la sécurisation des dispositifs de traitement de l'eau potable dans le Haut-Pays. Des améliorations notables ont d'ores et déjà été observées sur les secteurs vulnérables et se poursuivront au fur et à mesure de la réalisation des travaux de mise en conformité des sources.

4.4. Contrôle continu de la qualité

Les analyses du contrôle réglementaire sont ponctuelles. Pour sécuriser davantage le suivi de la qualité des eaux, différentes installations de contrôle en continu de l'eau prélevée et distribuée sont mises en œuvre par les exploitants.

4.4.1. Stations d'alerte à la pollution

Une **station d'alerte à la pollution** est opérationnelle sur le site de Gairaut à Nice, en amont de l'arrivée de l'eau brute à l'usine de Super Rimiez, avec recherche continue d'éventuelles traces d'hydrocarbures, mais aussi contrôle du Carbone Organique Total (COT), du pH, de la conductivité, de l'oxygène dissous, de la turbidité. Enfin, un biodétecteur (truitotest) complète la panoplie d'analyseurs surveillant la qualité de la ressource alimentant la commune de Nice.

Figure 9 :
Station d'alerte à la pollution à Carros

Le suivi en continu de la qualité de l'eau prélevée aux **Tines** à Cagnes-sur-Mer est également assuré par un truitotest, le niveau d'activité des poissons étant révélateur de la qualité de l'eau.

S'agissant de la **nappe du Var** :

- en rive gauche, un analyseur de traces d'hydrocarbures est installé à l'usine des Sagnes à Nice ;
- en rive droite, une station existe à Carros (cf. figure 9) et les travaux de réalisation d'une nouvelle station aux captages des Pugets à Saint-Laurent-du-Var sont programmés en 2017.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

4.4.2. Innovation avec les sondes KAPTA™

Depuis 2013, une solution innovante permettant de **mesurer en temps réel la qualité de l'eau** en divers points du réseau a été mise en œuvre sur le réseau d'eau à Nice.

L'innovation repose sur des capteurs intelligents, autonomes en énergie et communicants : les **sondes KAPTA™** (cf. figure 10). Ce système a été testé à l'occasion des Jeux de la Francophonie à Nice en septembre 2013, après avoir été lancé à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010, puis adopté par le stade Wembley lors des Jeux Olympiques de Londres 2012.

Figure 10 : sondes KAPTA™

Le principe repose sur la mesure de paramètres fondamentaux de la qualité d'eau, recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, comme la conductivité, la température ou encore la pression. La mesure simultanée de ces paramètres constitue une sorte « d'empreinte digitale » de la qualité de l'eau au point du prélèvement et permet de remonter une **alerte à la supervision**, en cas de variation anormale des valeurs mesurées. Utilisé comme moyen de **détection d'éventuelles pollutions**, ce système apparait, en outre, comme un **outil de connaissance** des mouvements d'eau à l'intérieur du réseau. Il permet par exemple de déterminer si l'eau qui transite en un point du réseau provient de l'eau de la Vésubie ou de la nappe du Var (information intéressante dans un contexte de réseau maillé comme à Nice).

4.4.3. Analyseurs en continu du chlore résiduel et de la turbidité

Afin de mieux maîtriser la qualité de l'eau distribuée, toutes les nouvelles installations de désinfection mises en place sont équipées d'un turbidimètre et d'un analyseur de résiduel de chlore en continu.

Raccordés à une télégestion, ces analyseurs permettent de surveiller en continu la qualité du traitement appliqué et informent en temps réel de toute anomalie.

4.5. Protection des ressources

Les arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP), soumis au code de la santé publique[6], précisent les modalités de protection des ressources visant à garantir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ils définissent les périmètres de protection à mettre en œuvre autour des points de prélèvement de l'eau : périmètres immédiat, rapproché et éloigné.

Sur la Métropole, l'indice d'avancement et de protection de la ressource est de 51% en 2015 (contre 57% en 2014). La baisse enregistrée entre 2014 et 2015 est due à la modification des modalités de calcul de cet indice. En effet, la **pose de compteurs de production** dans le Haut-pays et l'amélioration de la connaissance des ressources a permis d'appliquer une pondération par les volumes produits[7]. Dans les faits, en 2015, les démarches de protection des ressources ont progressé.

Il convient de noter par ailleurs que la durée de réalisation d'une procédure de DUP est de **3 ans en moyenne**.

[6] *Articles L1321-1 à L1321-12.*

[7] *Conformément à la méthode préconisée par l'observatoire national des données sur l'eau.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

4.5.1. Protection des ressources : Moyen-Pays et Littoral

Ces dernières années, la Métropole a entrepris l'actualisation des arrêtés de DUP pour plusieurs ressources : la Vésubie à Saint-Jean-la-Rivière, le Roguez à Castagniers et Les Pugets à Saint-Laurent-du-Var.

L'avancement des dossiers de DUP est le suivant :

- **Procédure de DUP Vésubie à Saint-Jean-La-Rivière** : l'avis de l'hydrogéologue agréé est rendu. La date de dépôt du dossier, pour instruction par l'ARS et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), dépend de l'avancement du projet de nouvelle station de production d'eau potable à Levens qui remplacera l'usine Polonia à Levens (cf. paragraphe 9.3.3).

- **Procédure de DUP du Roguez à Castagniers** : l'instruction a été suspendue par la DDTM, dans l'attente de définition du nouvel ouvrage de prise d'eau. Les études correspondantes sont en cours de réalisation.

- **Procédure de DUP du champ captant des Pugets à Saint-Laurent-du-Var** : le dossier d'instruction, déposé en 2013 par la Métropole, a été validé par la DDTM et la Commission Locale de l'Eau (CLE) en 2014. **L'enquête publique s'est déroulée du 1er octobre au 2 novembre 2015** et l'arrêté préfectoral est attendu pour la fin de l'année 2016.

4.5.2. Protection des ressources : Haut-Pays

La Régie Eau d'Azur a poursuivi la démarche de **régularisation des procédures de DUP**, adoptée par délibération n°20.3 du Conseil métropolitain du 15 février 2013. Cette opération, estimée à **550.000 €HT**, porte sur environ **60 ressources,** réparties sur **15 communes du Haut-Pays**.
L'élaboration des dossiers et des études associées à ces procédures a été confiée à un groupement de bureaux d'études spécialisés en fin d'année 2015. En 2016, le groupement aura pour mission la réalisation des dossiers règlementaires nécessaires à l'autorisation d'exploiter les captages destinés à l'alimentation en eau potable. Un comité de suivi sera établi avec les services instructeurs de l'ARS et de la DDTM, ainsi que les services du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

A noter qu'une demande d'utilisation temporaire du forage permettant l'alimentation du hameau Pont de Paule à Roure a été sollicitée en 2015 par la Régie Eau d'Azur. Le recours à cette ressource de substitution fait suite à un éboulement qui a rendu inutilisable la ressource de Lucietta.
La procédure de DUP est instruite en parallèle par l'ARS et l'arrêté préfectoral devrait être publié pour le début de l'année 2017.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

5. Production d'eau potable

Figure 11 : Illustration de sites de production d'eau potable : (1) Usine de Super Rimiez à Nice (2) Usine des Sagnes à Nice (3) Bassins à l'usine Jean Favre au col de Villefranche (4) Entrée des Pugets à Saint-Laurent-du-Var (5) Les Plans de Carros (6) Bassins de l'usine de Polonia à Levens

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

5.1. Localisation des sites de production d'eau potable

5.1.1. Localisation des sites du Moyen-Pays et du Littoral

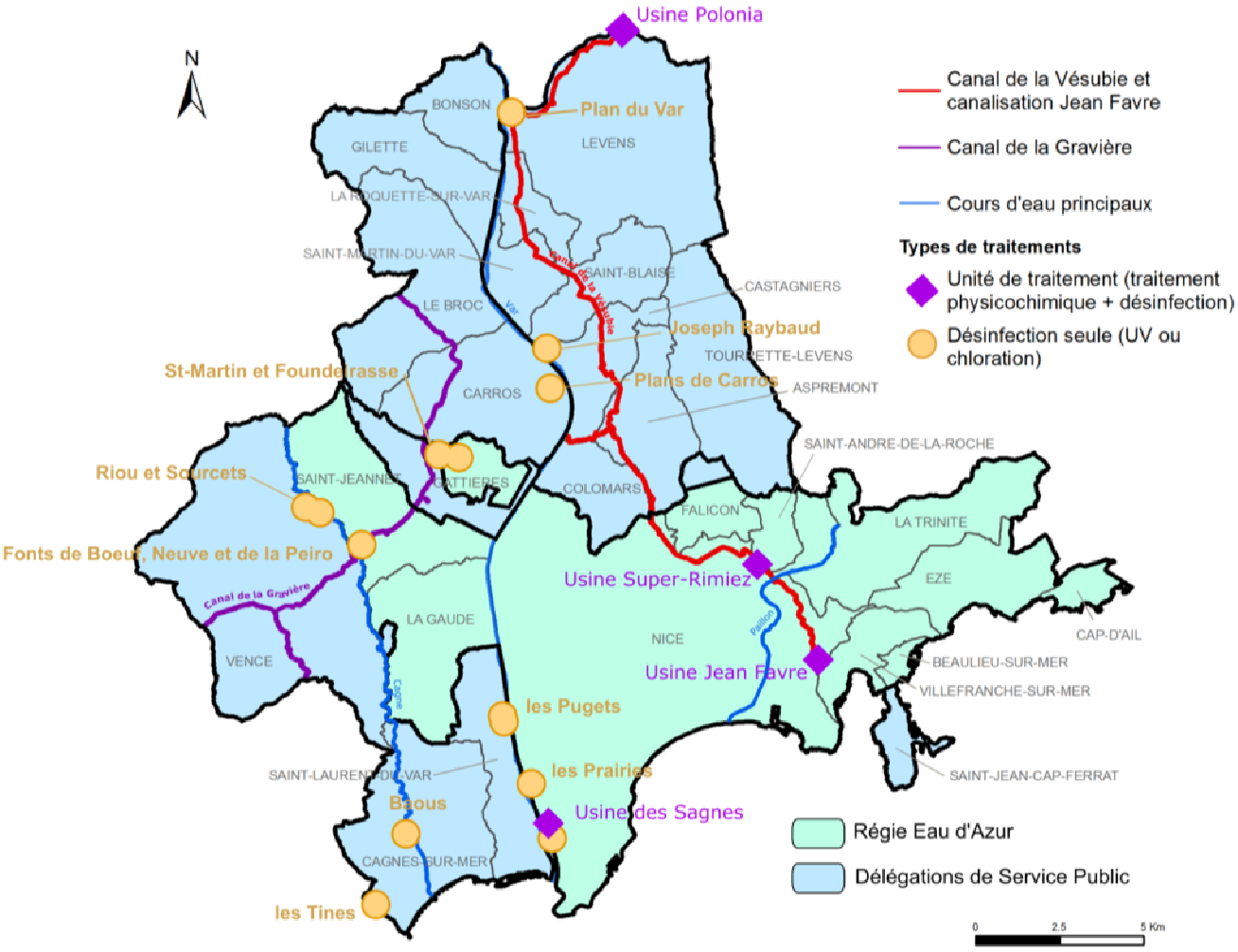

Figure 12 : Localisation des usines et unités de traitement d'eau potable pour le Moyen-Pays et le Littoral en 2015

5.1.2. Localisation des sites du Haut-Pays

Dans le Haut-Pays, les unités de désinfection de l'eau et de traitement de l'arsenic sont localisées au plus près du point de prélèvement de la ressource (cf. figure 5 pour identifier les ressources du Haut-Pays). Leur localisation est présentée en figure 13.

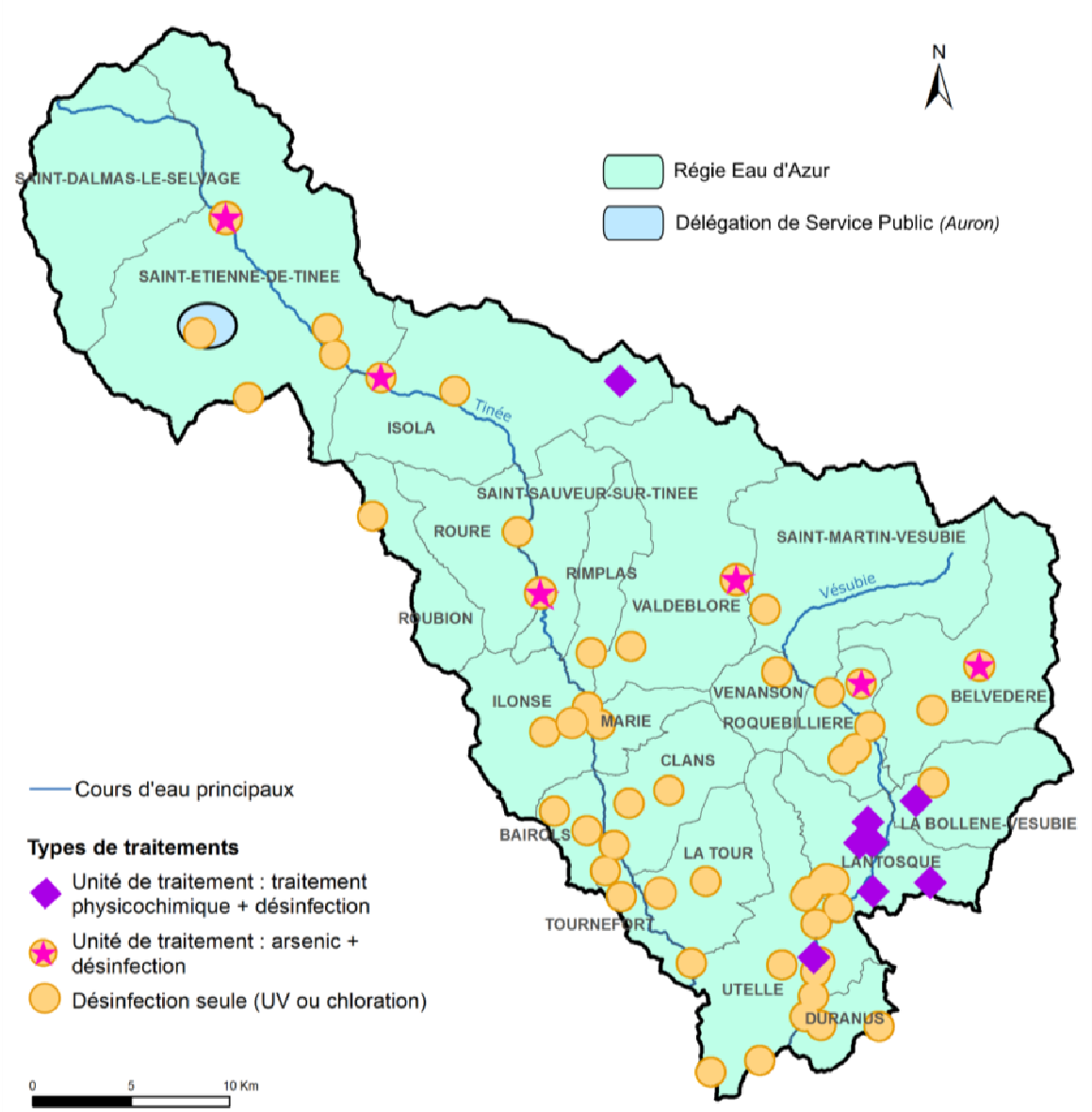

Figure 13 : Localisation des unités de désinfection de l'eau pour le Haut-Pays en 2015

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

5.2. Volumes d'eau produits

5.2.1. Volumes d'eau produits pour le Moyen-Pays et le Littoral

La production d'eau en 2015 pour le Littoral et le Moyen-Pays s'élève à environ 59 Mm^3, dont 76% pour les seules usines exploitées par la Régie Eau d'Azur.

Les volumes totaux produits sont globalement stables par rapport à 2014, même si viennent s'ajouter les volumes produits par les sources de Gattières (dont le service de l'eau a été repris par la Régie Eau d'Azur le 1er janvier 2015).

Le tableau 5 en annexe présente l'évolution des volumes produits de 2011 à 2015.

5.2.2. Volumes d'eau produits pour le Haut-Pays

La production d'eau en 2015 pour le Haut-Pays s'élève à environ 7 Mm^3 (contre environ 6 Mm^3 en 2014). L'augmentation significative relevée en 2015 s'explique par l'amélioration de la connaissance des volumes prélevés au milieu naturel et mis en distribution.

En effet, le programme de pose de compteur de production, engagé dès 2013, s'est poursuivi en 2015 pour se mettre en conformité vis-à-vis des exigences de l'Agence de l'Eau.

Ce sont ainsi **28 compteurs** de production qui ont été mis en place en 2015 sur 13 communes du Haut-Pays, pour un montant de 190 000€ HT.
Ce programme s'achèvera en 2016 en accompagnement de la réalisation de stations de désinfection de l'eau.

Le tableau 6 en annexe présente les volumes d'eau produits par les unités de désinfection de l'eau du Haut-Pays en 2014 et 2015.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

5.3. Valorisation énergétique de la production d'eau

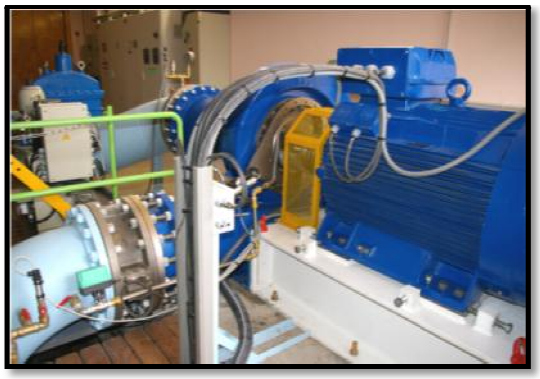

Figure 14 : Microturbine installée dans les locaux du réservoir de Cap de Croix à Nice

La valorisation énergétique de la production d'eau s'inscrit dans la démarche de développement durable de la Métropole : grâce à la topographie du réseau de Nice, le service de l'eau **produit de l'électricité** grâce à des microturbines équipant les canalisations alimentant :

- ⇨ le réservoir de Rimiez ;
- ⇨ le réservoir de Cap de Croix (cf. figure 14) ;
- ⇨ la station Passerelle-Paillon.

A ces trois turbines s'ajoute la production d'électricité de la station d'Alberia à Saint-Etienne-de-Tinée, installée sur la canalisation d'amenée des eaux brutes.

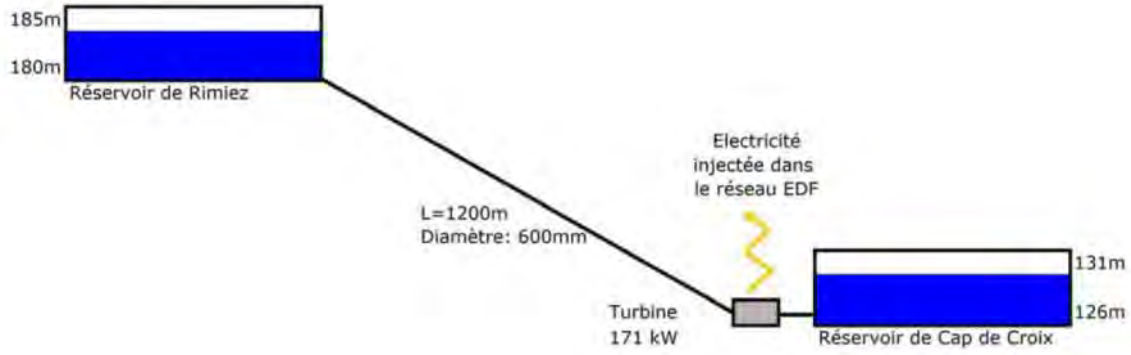

Figure 15 : Principe de fonctionnement de la microturbine au réservoir de Cap de Croix à Nice

Ces quatre installations ont permis de produire **4 592 159 KWh en 2015**, ce qui équivaut à près de la moitié de l'énergie consommée annuellement pour l'exploitation du service de l'eau à Nice.

A noter qu'un cinquième site est prévu en 2016, au niveau de la station de pompage du Roguez, sur le canal d'amenée des eaux brutes de l'usine de Super Rimiez (canal de la Vésubie).

A terme, la production électrique générée par les cinq microturbines sera équivalente à la consommation de la ligne 1 du tramway de Nice.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

6. Echanges d'eau potable

6.1. Echanges d'eau en externe (services de l'eau périphériques)

6.1.1. Cartographie des échanges d'eau avec les services périphériques

La figure 16 précise les échanges d'eau entre Nice Côte d'Azur et les services extérieurs à la Métropole. Ces échanges d'eau ne concernent que le Littoral et le Moyen-Pays. Elle ne prend pas en compte le Haut-Pays, qui n'est pas concerné.

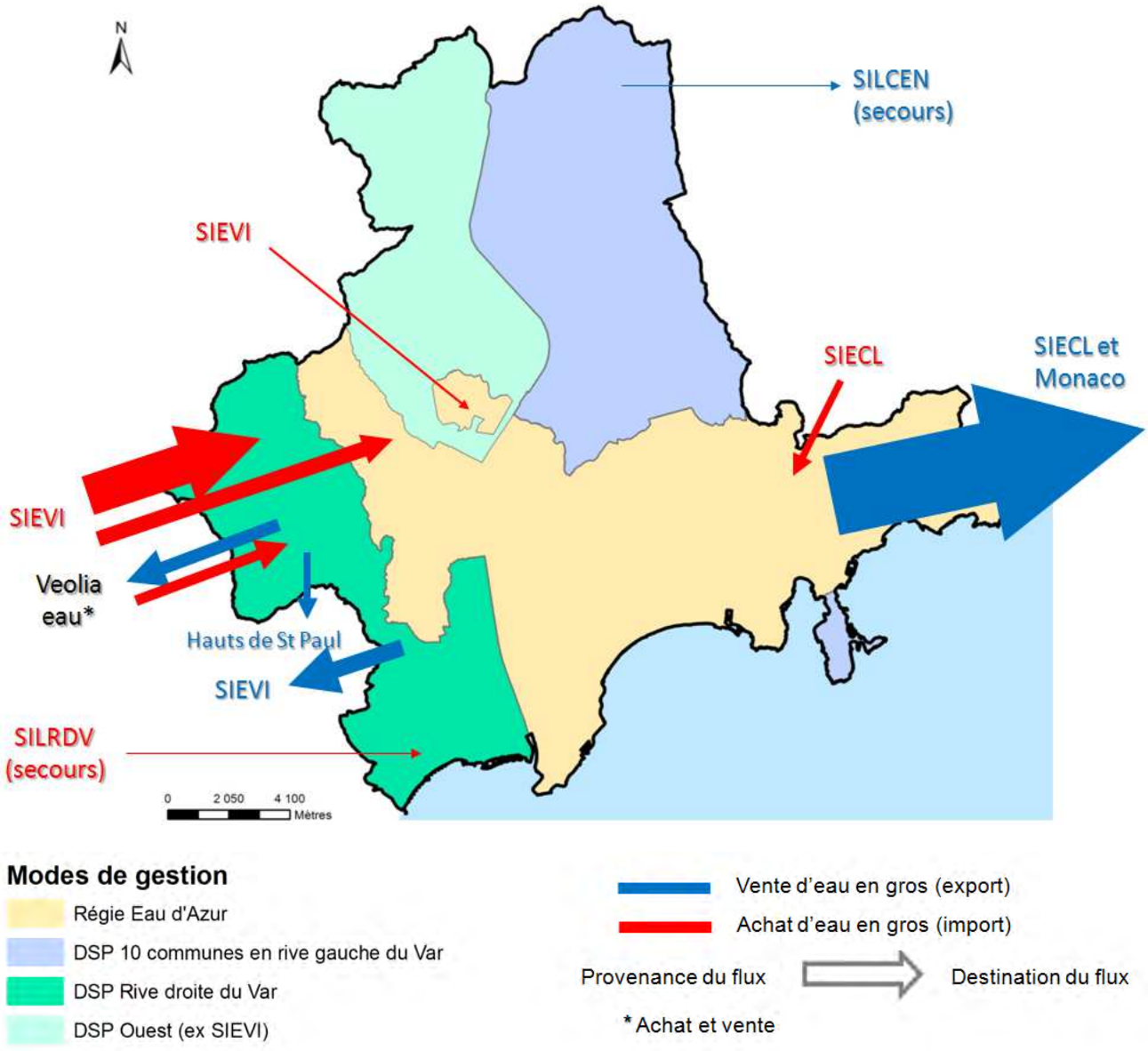

Figure 16 : Carte simplifiée des échanges d'eau en gros avec les services périphériques en 2015

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

6.1.2. Achats d'eau en gros à un service périphérique

L'eau distribuée sur les communes du Haut-Pays est produite en totalité sur le territoire métropolitain, tandis qu'une faible proportion des volumes distribués des communes du Littoral et du Moyen-pays provient d'un achat en gros à un service périphérique.

Le tableau 7 présente l'évolution des volumes achetés aux services de l'eau externes à la Métropole ces dernières années.

Volumes achetés à…	Provenance de l'eau achetée	Destination de l'eau achetée	2011	2012	2013	2014	2015
Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieurs (SIEVI)	Vallée de l'Estéron (sources du Vegay et de la Gravière)	Les hauts de Vence et l'ensemble de la rive droite du Var	2 938 443	2 415 128	2 703 369	2 712 072	**2 428 719**
Veolia Eau	Nappe du Loup (Le Lauron à Tourrettes-sur-Loup)	Le bas de Vence	560 924	368 302	525 033	485 414	**390 700**
Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var (SILRDV)	Nappe du Var (réseau alimentant Antibes notamment)	Cagnes-sur-Mer (en secours)	122 929	29 243	86	0	**55**
Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral (SIECL)	Ressources du SIECL / Roya	4 communes de l'Est du Littoral et La Trinité (Régie Eau d'Azur)	*Non connu (unicité du périmètre d'exploitation du contrat de DSP du SIECL)*				**402 414**
		TOTAL achats d'eau à des services externes	3 622 296	2 812 673	3 228 488	3 197 486	3 221 888

Tableau 7 : Volumes achetés aux services de l'eau externes à Nice Côte d'Azur, de 2011 à 2015.

La comparaison des volumes totaux achetés aux services externes entre 2014 et 2015 n'est pas pertinente dans la mesure où la fin du contrat de DSP du SIECL a permis d'identifier des échanges absorbés jusqu'alors dans un périmètre unique de gestion (contrat DSP du SIECL).

En excluant les échanges de l'Est du Littoral, on relève toutefois une baisse significative des achats d'eau en rive droite du Var (-11,8%), due à une volonté de Nice Côte d'Azur de privilégier les ressources propres.

6.1.3. Ventes d'eau en gros vers un service périphérique

Les délégataires livrent de l'eau à Saint-Paul-de-Vence, à l'usine du **Lauron** qui alimente notamment La Colle-sur-Loup et Roquefort-les-Pins, et au Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes et l'Escarène (SILCEN). Depuis 2014, ce point de livraison constitue un **secours pour le SILCEN**, dont le système d'alimentation en eau potable est désormais autonome. En 2015, le SILCEN n'a pas sollicité ce secours, mais des purges automatiques ont été mises en œuvre par l'exploitant du réseau afin d'assurer une bonne qualité d'eau sur une conduite dont le tirage est beaucoup moins régulier qu'auparavant.

La Régie Eau d'Azur fournit de l'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches du Littoral (SIECL) ainsi qu'à Monaco, à partir **de l'usine Jean Favre**. Ces volumes, auparavant gérés dans un contrat de délégation commun entre la Métropole et le SIECL, ne faisaient pas l'objet d'un échange formalisé.
Depuis que ce contrat est arrivé à échéance le 14 septembre 2014, la **Régie Eau d'Azur** – en tant que nouvel exploitant du réseau d'eau sur les 4 communes de l'Est du Littoral – quantifie et facture les volumes d'eau échangés en gros de ce secteur, grâce à des compteurs posés fin 2013 aux limites de périmètre entre les collectivités.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11680-1-DE

Le tableau 8 ci-après présente l'évolution des volumes vendus aux services de l'eau externes à la Métropole ces dernières années.

Volumes vendus à…	Provenance de l'eau vendue	Destination de l'eau vendue	2011	2012	2013	2014	2015
Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieurs (SIEVI)	Nappe du Var ; sources du Vegay et de la Gravière	Saint-Paul-de-Vence	773 957	707 305	539 293	666 453	**724 121**
ASLC des Hauts de Saint-Paul	Source du Riou (Vence)	Lotissement les Hauts de Saint-Paul	170 982	159 260	146 871	179 427	**164 688**
Veolia Eau		Veolia Eau (Le Lauron)	275 192	402 793	454 387	453 701	**522 502**
Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes et l'Escarène (SILCEN)	Vésubie	Châteauneuf-Villevieille et d'autres communes du canton de Contes et de l'Escarène	*Inclus dans les consommations abonnés SILCEN (DSP unique)*	377 054	87 137	28 683	**0**
Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral (SIECL)	Vésubie	Communes du SIECL	*Non connu (unicité du périmètre d'exploitation du contrat de DSP du SIECL)*				**2 777 339**
Principauté de Monaco	Vésubie	Monaco	*Du fait de l'unicité du contrat de DSP du SIECL, les volumes connus jusqu'en 2014 ne permettait pas d'identifier les ventes d'eau au bénéfice de NCA (et REA depuis le 15/09/2014)*				**1 851 447**
		TOTAL ventes d'eau à des services externes	**1 220 131**	**1 646 412**	**1 227 688**	**1 328 264**	**6 040 097**

Tableau 8 : Volumes vendus aux services de l'eau externes à Nice Côte d'Azur, de 2011 à 2015

La comparaison des volumes totaux vendus aux services externes entre 2014 et 2015 n'est pas pertinente dans la mesure où la fin du contrat de DSP du SIECL a permis d'identifier des échanges absorbés jusqu'alors dans un périmètre unique de gestion (contrat DSP du SIECL).

En excluant les échanges de l'Est du Littoral, on relève une augmentation des ventes d'eau aux services externes en 2015 (+6,3%). En rive droite du Var, les augmentations significatives concernent l'export vers Saint-Paul-de-Vence, et surtout vers le Lauron (l'exploitant ayant eu davantage recours aux ressources du Riou pour compenser l'interruption des groupes de refoulement durant des travaux à La Colle-sur-Loup).

6.2. Echanges d'eau en interne

Les échanges d'eau internes à la Métropole correspondent à des **livraisons aux interfaces des périmètres d'exploitation**. Si avec la fin des DSP de Nice et des communes de l'est du littoral, certains échanges internes ne sont plus comptabilisés en tant que tels, en 2015, les échanges suivants ont été enregistrés :

- Le service des 10 communes en rive gauche du Var livre de l'eau au nord de Nice et Saint-André-de-la-Roche (151.541 m^3 au total en 2015). De même, le service de Nice livre de l'eau au périmètre des 10 communes en rive gauche du Var (155.847 m^3 en 2015).

- La Régie Eau d'Azur achète de l'eau au service de la rive droite du Var pour les communes de La Gaude et de Saint-Jeannet (657.680 m^3 en 2015, dont 74.310 m^3 repartent dans le réseau de Cagnes-sur-Mer à l'aval du Domaine de l'Etoile). Cette eau est acheminée via une canalisation principale, dont l'entretien est assuré par le délégataire de la rive droite du Var. L'eau ainsi distribuée provient du canal de la Gravière (achat d'eau de la rive droite du Var au SIEVI).

- Pour l'alimentation en eau de Saint-Jean-Cap-Ferrat, le service des 10 communes en rive gauche du Var importe de l'eau de la Vésubie traitée par la Régie Eau d'Azur à l'usine Jean Favre. Cet import représente 1.481.519 m^3 en 2015.

- A noter enfin que le réseau d'eau potable de Nice peut, en de faibles proportions, secourir le réseau d'eau brute de la Ville de Nice, notamment lors d'opérations d'entretien (27.743 m^3 en 2015).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

7. Consommation des abonnés

Le bilan suivant porte sur les 35 communes équipées de compteurs. Les 14 communes pour lesquelles les volumes consommés ne sont pas connus sont situées dans le Haut-Pays. La connaissance de ces volumes s'améliorera progressivement, au fur et à mesure de la pose des dispositifs de comptage (programme en cours, jusqu'en 2018).

7.1. Volumes consommés sur la période de relève

Les **volumes consommés par les abonnés** correspondent à la somme des volumes comptabilisés aux compteurs et des volumes facturés sur estimation (jauges, compteurs inaccessibles). Les volumes consommés présentent donc une marge d'incertitude liée à ces estimations.

En 2015, **42,257 millions de mètres cubes d'eau** ont été consommés par les abonnés, dont :

- **30,536 millions de mètres cubes d'eau consommés** par les abonnés de la Régie Eau d'Azur ;
- **11,721 millions de mètres cubes d'eau consommés** par les abonnés des communes en délégation de service public.

Rapporté au nombre d'habitants, ce sont les communes littorales qui enregistrent les plus fortes consommations. Le périmètre des 10 communes en rive gauche du Var présente la même particularité du fait de la présence de Saint-Jean-Cap-Ferrat. En effet, Saint-Jean-Cap-Ferrat représente 7% des habitants de ce périmètre et environ la moitié des volumes d'eau consommés.

La consommation moyenne d'eau potable en 2015, tous usages et périmètres confondus, s'élève à **213 litres par jour et par habitant**, soit en légère hausse par rapport à 2014 (212 litres par jour et par habitant). Cette valeur doit néanmoins être considérée avec précaution : la **faible représentativité** des volumes consommés dans le Haut-Pays et les **variations saisonnières** ne permettent pas de dresser une image fidèle des habitudes de consommation sur tout le territoire métropolitain.

Le bilan des volumes consommés en 2015 par les abonnés du service de l'eau métropolitain (hors vente d'eau en gros et les communes du Haut-Pays non équipées de compteurs) est présenté par périmètre de gestion dans le tableau 10 ci-après, et par commune dans le tableau 9 en annexe.

TOTAL NCA 2014	TOTAL NCA 2015	Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			Communes en DSP			
		Littoral	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
42 152 146	**42 256 819**	28 820 291	1 376 648	338 944	7 519 573	1 413 012	2 702 075	86 276
Sous-totaux 2015		**30 535 883**			**11 720 936**			

Tableau 10 : Volumes consommés en 2015 par les abonnés du service de l'eau (m^3), par périmètre de gestion et pour les communes équipées de compteurs.

Nota : les volumes non facturés aux abonnés et estimés à l'année ne sont pas pris en compte (purges, nettoyages des réservoirs, essais de pression sur les poteaux incendie, …), tout comme les volumes vendus en gros entre collectivités et entre périmètres de service.

La cadence du relevé des compteurs pouvant faire varier significativement les consommations d'une année sur l'autre et d'un périmètre à l'autre, la comparaison est plus pertinente en utilisant les volumes comptabilisés sur une période équivalent à 365 jours.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

7.2. Volumes comptabilisés sur une période de 365 jours

Les **volumes comptabilisés** sont une donnée plus fiable, car issue des relevés des compteurs. Cependant, ces volumes doivent toujours être rattachés à la durée entre deux relevés de compteurs, qui peut présenter des variations significatives (notamment ces dernières années, à l'occasion des fins de contrat conduisant à décaler les dates du relevé des compteurs).

Pour comparer les évolutions entre services d'une année sur l'autre, les volumes comptabilisés sont recalés sur une période de 365 jours. Le tableau 11, ci-après, présente l'évolution de ces volumes comptabilisés sur 365 jours, pour les communes équipées de compteurs.

Périmètre service	Volumes comptabilisés 365j ou 366j (m3)	
	2014	2015
DSP Rive Droite du Var	7 225 025	**7 412 235**
DSP Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	1 280 135	**1 413 012**
DSP 10 Communes en Rive Gauche du Var	2 657 270	**2 656 621**
DSP Auron	94 813	**86 276**
Régie Eau d'Azur *(périmètre recomposé en 2014 avec les valeurs des ex-DSP du littoral et de la régie directe)*	31 066 174	**30 535 883**
TOTAL Métropole NCA	**42 323 417**	**42 104 027**

Tableau 11 : Volumes comptabilisés en 2014 et 2015
(communes où les compteurs sont généralisés)

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

8. Performance des réseaux de distribution

La limitation des pertes des réseaux d'eau potable est l'un des **engagements du Grenelle II de l'environnement**, traduit par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 : moins de pertes sur les réseaux se traduira par moins de prélèvements de ressources dans le milieu naturel.

L'évaluation de l'état des réseaux d'eau potable, patrimoine enterré et non visitable, s'effectue :

- ponctuellement et localement lors d'interventions pour la réparation de fuites ;
- par des campagnes systématiques de recherche de fuites ;
- globalement à l'échelle du service par l'usage d'indicateurs.

Différents indicateurs sont utilisés dans le cadre d'un **référentiel national.** Ils sont calculés en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement :

	DEFINITION	**AVANTAGE / LIMITE**
Rendement de réseau (%)	$\frac{\text{Volume consommé autorisé + Volume vendu en gros}}{\text{Volume produit + Volume acheté en gros}} \times 100$	☺ Concept simple. ☹ L'indicateur dépend des consommations. Il ne traduit pas la réalité de l'état physique du réseau.
Indice linéaire de pertes en réseau (m^3/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé}}{\text{(longueur de réseau en km X 365 jours)}}$	☺ Traduit les pertes sur le réseau. ☹ Intègre des estimations[8]: sa fiabilité est moins importante que l'indice des volumes non comptés.
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	$\frac{\text{Volume mis en distribution – Volume comptabilisé}}{\text{(longueur de réseau en km X 365 jours)}}$	☺ Traduit l'ensemble des volumes non comptés : les pertes, mais aussi les volumes sans comptage. Indicateur qui a l'avantage de s'appuyer sur des valeurs mesurées, sans estimation. ☹ Ne porte pas uniquement sur les pertes.

[8] *C'est-à-dire les volumes sans comptage, qui sont estimés.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Définition des volumes entrant dans le calcul du rendement et des indices de pertes des réseaux d'eau potable

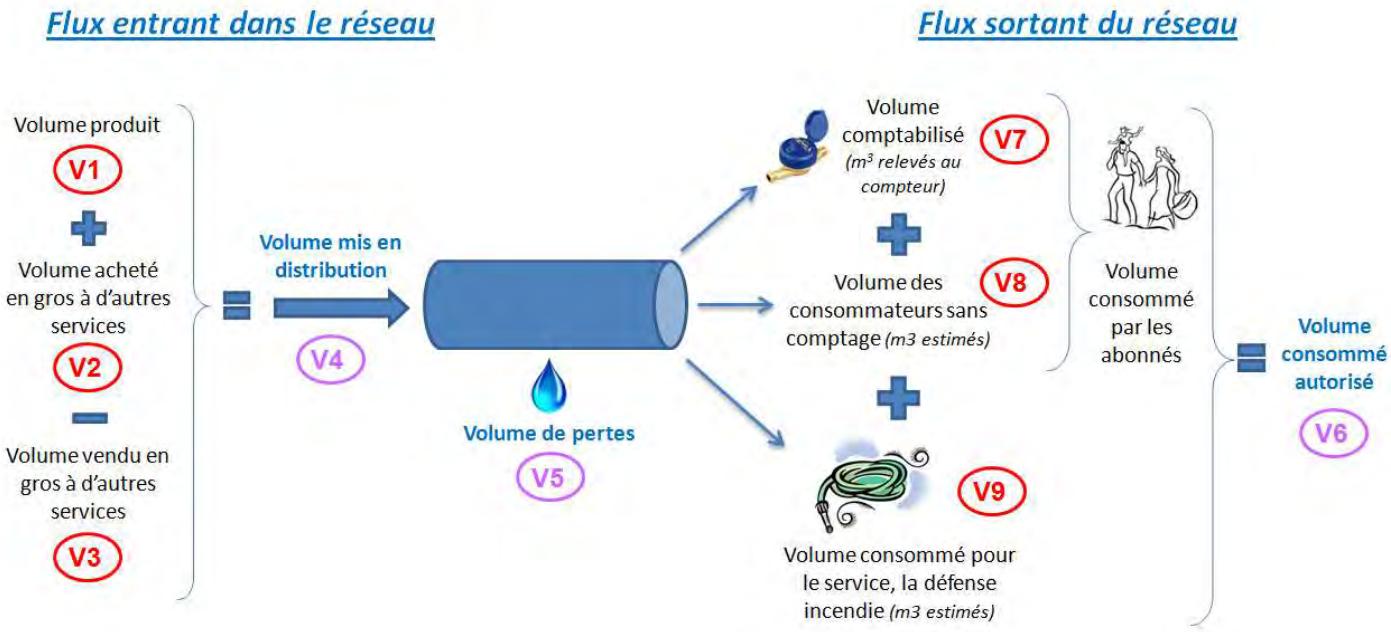

V1 Les **volumes produits** correspondent aux volumes issus des ouvrages de production d'eau potable du service, pour être introduits dans le réseau de distribution. Les volumes utilisés pour les besoins du service des ouvrages de production (lavage des filtres…) ne sont pas comptés dans les volumes produits.

V2 Les **volumes achetés en gros** à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable **importés** en provenance d'un service de l'eau extérieur. Ces volumes peuvent être utilisés en secours pour répondre à un pic de consommation, alimenter en eau potable un secteur dépourvu de ressources ou pour lequel la connexion à un réseau externe plus proche est plus avantageux (pour des raisons techniques ou économiques).

V3 Les **volumes vendus en gros** à d'autres services correspondent aux volumes d'eau potable livrés (ou **exportés**) à un service de l'eau extérieur.

Flux entrant

V4 Les **volumes mis en distribution** sont calculés à partir de la somme des volumes produits et des volumes acheté en gros, auxquels sont soustraits les volumes vendus en gros.

V4= V1+V2-V3

V7 Les **volumes comptabilisés** résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés du service. Ces volumes n'incluent pas les volumes vendus en gros dont les bénéficiaires sont les abonnés du service de l'eau destinataire.

V8 Les volumes utilisés par des usagers connus, avec autorisation mais sans dispositif de comptage, concernent par exemple les volumes livrés à la jauge, ou bien aux compteurs inaccessibles ou encore aux compteurs bloqués. Ces volumes sont estimés à l'année et correspondent aux **volumes consommateurs sans comptage**.

V9 Les **volumes de services** sont des volumes estimés à l'année, utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages de réservoirs…), ou pour la défense incendie.

V6 Les **volumes consommés autorisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés, auquel sont ajoutés les volumes de service.

V6=V7+V8+V9

Flux sortant

V5 Le bilan des entrées / sorties donne le **volume des pertes** : **V5=V4-V6**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Comme présenté ci-avant, le calcul des indicateurs de réseau repose notamment sur la quantification des volumes mis en distribution et consommés. En l'absence de dispositif de comptage des volumes consommés dans la plupart des communes du Haut-Pays (volumes connus en 2015 pour seulement 7 communes[9] sur 21), la construction d'indicateurs de performance propres aux réseaux concernés s'avère difficile.

Partant de ce constat, toute tentative de consolidation à l'échelle de la Régie Eau d'Azur ou de la Métropole en tenant compte des valeurs du Haut-Pays ne serait pas représentative.

8.1. Mesure de la performance et plans d'actions

Nice Côte d'Azur présente une diversité qui apparait à la lecture des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable, avec notamment une typologie de réseau :

- ⇨ rural dans le Haut-Pays ;
- ⇨ intermédiaire dans le Moyen-Pays ;
- ⇨ urbain sur la frange littorale et les communes adjacentes.

Les efforts pour **optimiser la performance** concernent en premier lieu l'exploitation (Régie Eau d'Azur, délégataires), avec notamment une intensité accrue dans la recherche préventive et la réparation de fuites, la sectorisation pour une meilleure connaissance des pertes et une plus fine appréciation des volumes estimés, la pose de compteur sur tous les points de prélèvements, le pilotage d'investigations pour compléter l'inventaire des branchements. L'état des ouvrages est également concerné avec la programmation ciblée des travaux de renouvellement des réseaux et la mise en œuvre d'un schéma directeur d'eau potable qui permettra d'asseoir la **stratégie de gestion patrimoniale** à moyen et long terme de Nice Côte d'Azur.

Ces mesures sont mises en œuvre au travers de plans d'actions qui évoluent annuellement, dans l'esprit du Grenelle II de l'Environnement.

Le tableau 12 présente les indicateurs de performance des réseaux consolidés à l'échelle de la Régie Eau d'Azur (hors Haut-Pays) et des délégations de service public. Ces valeurs tiennent compte d'une **pondération par les volumes consommés** par les abonnés. Le détail par périmètres de gestion est présenté au chapitre 12.

Performance environnementale		Nice Côte d'Azur			
		2014 Métropole (Hors Haut-Pays)	2015		
			Métropole ①+②	Régie Eau d'Azur (Hors Haut-Pays) ①	Communes en DSP ②
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8%	*79,1%*	**79,5%**	**78,0%**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	19,1 m3/j/km	*19,43 m3/j/km*	**21,11 m3/j/km**	**15,12 m3/j/km**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	20,9 m3/j/km	*22,07 m3/j/km*	**24,03 m3/j/km**	**17,03 m3/j/km**

Tableau 12 : Consolidation des indicateurs de mesure de la performance des réseaux en 2015 (données Haut-Pays non représentatives)

Sur les périmètres en délégation de service public, on note globalement une amélioration des performances des réseaux et particulièrement en rive droite du Var, grâce notamment aux interventions ciblées sur certaines boucles de sectorisation.

[9] *Clans, Duranus, Ilonse (hors Irougne), Isola 2000, La Bollène-Vésubie, Roquebillière et Tournefort.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11130_1-DE

Pour ce qui est de la Régie Eau d'Azur, outre les actions récurrentes en matière de lutte contre les pertes, un des enjeux en 2015 a consisté à intégrer les données techniques de Nice (issues du système d'informations du délégataire sortant) et rapatrier celles de l'ex-régie directe vers le poste de supervision centralisé à Rimiez. L'objectif est de détecter plus rapidement et de suivre plus finement les anomalies de fonctionnement (débits importants, chutes de pressions, réservoirs en surverse…).
Par ailleurs, la mise en place d'un système de sectorisation en temps réel sur le secteur Littoral, qui concentre 91% des volumes mis en distribution, a été initiée en 2015. 41 zones ont ainsi été identifiées et le dispositif sera opérationnel dans le courant du second semestre 2016.

Les actions permettant de lutter contre les fuites seront poursuivies et intensifiées pour améliorer la performance des réseaux de distribution d'eau. Dans ce cadre, les réseaux du Haut-Pays constituent un enjeu à part entière, pris en charge par la Régie Eau d'Azur dans la continuité des actions engagées par la Métropole dés 2012-2013. A cet effet, deux actions prioritaires ont été identifiées au cours des prochaines années : l'équipement en compteurs et la poursuite des travaux d'inventaire.

9. Gestion du patrimoine

9.1. Démarche patrimoniale

La démarche patrimoniale s'inscrit dans le développement durable. Elle commence par le recueil et le traitement de toutes les données sur le réseau, rassemblées ensuite sur le système d'informations géographique. Elle continue par la mise en œuvre de programmes de travaux qui permettent d'améliorer la valeur de ce patrimoine, en particulier grâce à une politique planifiée de renouvellement des canalisations du réseau.

9.2. Suivi du patrimoine

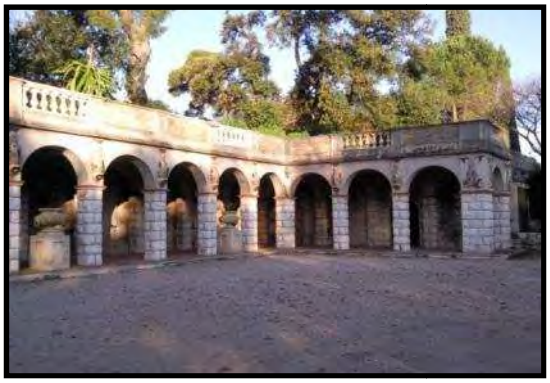

Figure 17 : Réservoir du château à Nice

Les usines et réservoirs font l'objet de **visites de contrôle** par Nice Côte d'Azur (cf. figure 17). Pour les canalisations, patrimoine enterré (donc invisible), le suivi s'effectue par le recensement des fuites réparées, mais aussi indirectement avec les calculs de rendements de réseaux et d'indices linéaires de pertes. La sectorisation doit encore être développée, pour un suivi accru et ciblé de l'état du patrimoine invisible.

Une manière de rendre ce patrimoine visible et d'en gérer l'évolution, consiste à cartographier le réseau et ses composantes. Une fois intégrées au **système d'informations géographiques (SIG)**, les données de réseaux sont mises à jour continuellement suite à des travaux : grâce aux plans de récolement, lorsque les équipes de terrain apportent des précisions repérées sur place, ou lors de campagnes de repérage.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

En 2015, le patrimoine du service de l'eau métropolitain comprend :

- ⇨ 76 sites de production d'eau ou unités de désinfection ;
- ⇨ 82 stations de pompage ;
- ⇨ 254 réservoirs ;
- ⇨ environ 2 600 kilomètres de canalisations de distribution d'eau potable.

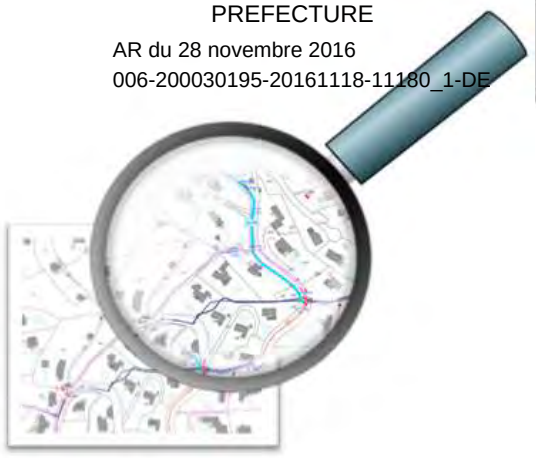

9.3. Entretien et valorisation du patrimoine

9.3.1. Montant global des investissements de renouvellement

Le service de l'eau dont nous disposons aujourd'hui s'est constitué progressivement depuis la fin du XIXème siècle, avec l'abandon des puits au profit de réseaux d'alimentation. En rive gauche du Var, la construction du canal de la Vésubie dans les années 1880 témoigne de cette histoire, ayant accompagné le développement de Nice et ses environs à partir du rattachement du Comté de Nice à la France.

Aujourd'hui, le service de l'eau poursuit les investissements d'une part pour maintenir l'état des infrastructures (les travaux dits de « renouvellements »), d'autre part pour améliorer le service et garantir la qualité de la desserte.

Le tableau 13, ci-après, présente les montants investis en 2015 :

Synthèse des travaux de renouvellement (€ HT)	TOTAL NCA 2014	TOTAL NCA 2015		Valeurs 2015 par périmètres					
		Régie Eau d'Azur	Budget de l'eau NCA et délégataires	Communes en régie		Communes en DSP			
				Régie Eau d'Azur	*Solde chantiers 2014 financés par NCA*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
Investissements maîtrise d'ouvrage	7 683 690 €	14 029 000 €	1 885 963 €	14 029 000 €	223 697 €	623 493 €	0 €	1 013 494 €	25 279 €
Renouvellements réalisés par les délégataires	8 855 241 €		2 332 563 €			1 190 877 €	155 810 €	900 077 €	85 799 €
TOTAL	16 538 931 €	14 029 000 €	4 218 526 €	14 029 000 €	223 697 €	1 814 370 €	155 810 €	1 913 571 €	111 078 €

Tableau 13 : Montant (€ HT) des investissements réalisés en 2015

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

En 2015, 18,248 M€ HT de travaux et d'études ont été effectués :

- **14,029 M€ HT** ont été pris en charge par la **Régie Eau d'Azur**. Les postes de dépense les plus importants ont concerné des travaux sur les canalisations, pour 42% du montant total (5,840 M€ HT) et la poursuite des opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et d'entretien du réseau d'eau potable des communes du Haut-Pays, pour 37% (5,140 M€ HT).

- **1,886 M€ HT** ont été pris en charge par le budget annexe de l'eau potable, dont 12% (223 k€ HT) au titre des chantiers initiés et commandés en 2014 par la Métropole avant la décision d'extension du périmètre de la Régie Eau d'Azur aux communes de la régie directe (Moyen et Haut-Pays).

- **2,333 M€ HT** ont été réalisés par les **délégataires** dans le cadre de leurs obligations contractuelles, pour le renouvellement des canalisations, branchements, compteurs, accessoires du réseau et équipements électromécaniques.

Entre 2014 et 2015, la baisse des investissements réalisés dans le cadre du budget de l'eau et des dotations au renouvellement des délégataires s'explique par la fin des contrats de DSP des communes du littoral (Nice en particulier) et l'intégration de la régie directe à la Régie Eau d'Azur.

9.3.2. Unités de production d'eau et équipements électromécaniques

- Renouvellement patrimonial

En 2015, sur le **périmètre de la Régie Eau d'Azur**, les capacités de production **du champ captant des Prairies** ont été renforcées. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un grand programme de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes du littoral de près de **34 M€** sur la période quinquennale. L'objectif est de diversifier les points de pompage dans la nappe du Var, pour anticiper les conséquences de l'**abaissement des seuils du fleuve Var** en particulier au niveau du secours du canal de la Vésubie à la prise d'eau du Roguez à Castagniers.

Travaux de renforcement des pompages des Prairies

Réhabilitation du réservoir de Cap de Croix à Nice

Par ailleurs, plusieurs réservoirs ont été réhabilités, et des études ont été engagées pour une réhabilitation du canal de la Vésubie.

A cet effet, dans la continuité des travaux réalisés en 2014, la seconde phase de travaux pour la création d'une étanchéité complète de l'intérieur de la cuve de 7 200 m³ de capacité de stockage du réservoir de **Cap de Croix à Nice** s'est terminée en 2015.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Sur la **rive droite du Var**, l'exploitant a engagé d'importants travaux au sein de **l'usine des Tines à Cagnes-sur-Mer** en 2015, pour le renouvellement de conduites de transport de l'eau en 350 et 500 mm de diamètre. L'intervention a également consisté en l'amélioration du dispositif d'injection du traitement au chlore de l'eau et l'installation d'alarmes anti-intrusions pour un montant de près de 195.000€ HT.

Usine des Tines avant et après les travaux de canalisations

Par ailleurs, des travaux de renforcement de la clôture de la **station de pompage du Malvan à Vence** ont permis de mettre en sécurité cet ouvrage.

Sécurisation du site du Malvan à Vence

Sur le périmètre des **10 communes en rive gauche du Var**, l'exploitant a procédé en 2015 au renforcement du transformateur électrique de la **station de pompage de la Rohière** pour permettre le renforcement ultérieur des groupes de pompes.
Afin de maintenir en état de fonctionnement l'usine de Polonia, dans l'attente de la construction de la nouvelle unité de production d'eau, à la sortie de Levens sur la route de Duranus, sur le site du Fond de Linier, quelques équipements ont par ailleurs été renouvelés dans cette unité de production située sur des terrains géologiquement instables.

- Renouvellement fonctionnel, entretien courant des installations

Dans le cadre de **l'entretien courant des installations**, des opérations de contrôle, de dépannage, de surveillance et de nettoyage peuvent être effectuées sur les équipements électromécaniques, tout comme certains travaux de petite envergure sur le génie civil (bâtiments, ouvrages et autres accessoires notamment liés à la sécurité) et espaces verts du site ou de son environnement immédiat. Cela concerne par exemple la maintenance des appareils de régulation, la vérification du bon fonctionnement des robinetteries, le réapprovisionnement en produits de traitement, le nettoyage et la désinfection des réservoirs, le graissage des roulements de moteurs, le nettoyage courant des locaux, la réfection localisée de peintures, le remplacement de matériel défectueux, etc.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

9.3.3. Réseau de distribution : canalisation, branchements, accessoires

- Renouvellement des canalisations

Nice Côte d'Azur compte près de **2 600 km de réseaux de distribution d'eau potable**.

La pyramide des âges du réseau d'eau potable du Moyen-Pays et du Littoral est corrélée avec le développement de l'urbanisation du territoire. Si on trouve encore quelques canalisations d'eau potable centenaires, l'essentiel du réseau a été développé dans les années 1960. Il en va de même pour le Haut-Pays, où la connaissance sur l'âge des canalisations, les matériaux et les diamètres doit être approfondie.

Les travaux réalisés en 2015 sur le réseau ont permis le renouvellement ou le renforcement de **plus de 14 km de canalisation d'eau potable**, dont :

- **11%** pris en charge par le budget annexe de l'eau potable métropolitain ;
- **24%** par les délégataires, dans le cadre des dotations annuelles contractuelles prévues à cet effet ;
- **65%** par la Régie Eau d'Azur dans le cadre du budget d'investissement qui lui est propre.

Le tableau 14 présente les longueurs de réseaux renouvelés en 2015 et le tableau 15 rend compte du rythme de renouvellement de ces dernières années.

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable	2014	2015	Travaux réalisés par REA				Travaux réalisés sur les communes en DSP			
			Littoral	Moyen-Pays	Haut-Pays (Vésubie)	Haut-Pays (Tinée)	Rive Droite du Var	Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	10 Communes en Rive Gauche du Var	Auron
Longueur totale de réseau concernée (en ml)	**18 702**	**14 221**	5 009	1 044	1 530	1 655	2 526	149	2 308	0
Réalisés par les délégataires							1 718	149	1 552	0
Réalisés par NCA							808	0	756	0
% réalisation délégataires							*68%*	*100%*	*67%*	*NS*
% réalisation NCA							*32%*	*0%*	*33%*	*NS*

Tableau 14 : Longueurs de réseaux renouvelés en 2015 sur chacun des périmètres du territoire. Travaux réalisés par les délégataires, Nice Côte d'Azur et la Régie Eau d'Azur.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Périmètres	Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable (non glissant) 2011	2012	2013	2014	2015	Taux moyen de renouvellement glissant sur 5 ans (Haut Pays : sur 3 ans)
DSP Rive Droite du Var	0,85%	0,62%	0,88%	0,72%	0,62%	0,73%
DSP Carros	0,00%	0,62%	0,17%	*Intégré au périmètre des Communes de l'Ouest à partir de 2014*		
DSP Communes de l'Ouest (Ex-SIEVI)	*Uniquement Carros, jusque fin 2013*			0,27%	0,08%	0,15%
DSP Saint-Jean-Cap-Ferrat	0,00%	*Intégrés au périmètre 10 Communes en Rive Gauche du Var à partir de 2012*				
DSP 9 Communes du Nord	0,76%					
DSP 10 Communes en Rive Gauche du Var	*Périmètre inexistant*	1,20%	1,22%	1,61%	0,74%	1,08%
REA (ex-DSP 4 Communes de l'Est du Littoral)	0,11%	0,39%	0,34%	0,04%	0,16%	0,20%
REA (ex-DSP Nice)	1,13%	0,69%	0,32%	0,43%	0,50%	0,60%
REA (ex-régie historique à La Gaude)	0,64%	0,26%	0,10%	0,38%	0,57%	0,37%
REA (ex-Subdivision Vésubie)	*Périmètres inexistants avant 2013 (prise de la compétence eau sur le Haut-Pays, après la création de la Métropole en 2012)*		0,01%	1,87%	0,93%	0,81%
REA (ex-Subdivision Tinée)			1,10%	0,67%	1,15%	0,68%
DSP Auron			0,00%	3,39%	0,00%	0,68%
TOTAL	**0,80%**	**0,66%**	**0,53%**	**0,72%**	**0,56%**	**0,60%**

Tableau 15 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable métropolitains (glissant sur les cinq dernières années ou annuel), présentés par périmètres de gestion, de 2011 à 2015

Le **taux moyen de renouvellement des canalisations d'eau potable** calculé sur les 5 dernières années est de **0,60 %** à l'échelle de Nice Côte d'Azur[10] (cf. tableau 15). Ce taux inclut les travaux réalisés par Nice Côte d'Azur, la Régie Eau d'Azur et les délégataires (cf. tableau 14).

Ces efforts de renouvellement apparaissent **satisfaisants** au regard du taux moyen national de 0,60% (sur 5 ans), que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a publié en juillet 2015 dans son rapport sur les services publics d'eau et d'assainissement.

- Travaux sur le réseau d'eau potable

Les travaux ont porté sur le renouvellement des canalisations ou le renforcement de leur capacité pour améliorer la pression, la qualité de la desserte, ou garantir la défense incendie du territoire. Enfin, certains projets ont permis la restructuration des réseaux de distribution et l'accompagnement à de grands projets urbains.

Pour illustrer la diversité de ces interventions, quelques projets représentatifs de l'année 2015 sont présentés ci-après.

[10] *Nice Côte d'Azur n'ayant repris la compétence eau qu'à partir du 1er janvier 2013 sur les communes du Haut-Pays, les renouvellements pris en compte sur ce périmètre, pour le calcul du taux de renouvellement global sur 5 ans, sont uniquement ceux réalisés entre 2013 et 2015, (soit 3 ans). Il en va de même pour les communes de l'ex-SIEVI ayant intégré la Métropole à compter du 1er janvier 2014.*

⇨ *Amélioration de la desserte en eau :*

Sur le périmètre de la Régie Eau d'Azur, la conduite d'eau potable située sur le **chemin du Pont des Colles à La Gaude** a été renouvelée. Les travaux ont consisté en la pose de 300 mètres de canalisation et 22 branchements ont été repris. Cette opération a permis d'améliorer la desserte en eau du secteur et de mettre en conformité deux poteaux incendie.

Dans la zone d'activité de la **Saoga sur Saint Blaise**, l'extension du réseau, sur plus de 1 500 mètres, a permis d'alimenter plus d'une centaine de logements à construire et d'améliorer la sécurisation de la desserte en eau de la commune. Ces travaux, débutés en 2015, s'achèveront en début d'année 2016.

Une première tranche de travaux de renforcement du réseau d'eau **sous la route métropolitaine 414**, sur plus de 400 mètres, a permis de solutionner les problématiques d'eaux rouges sur **Aspremont**. Ce renforcement a aussi permis d'améliorer les conditions d'alimentation en eau potable de **Colomars**. Ces travaux doivent se poursuivre dans les années à venir, en plusieurs tranches, pour renouveler au total plus de 2 km de conduites corrodées.

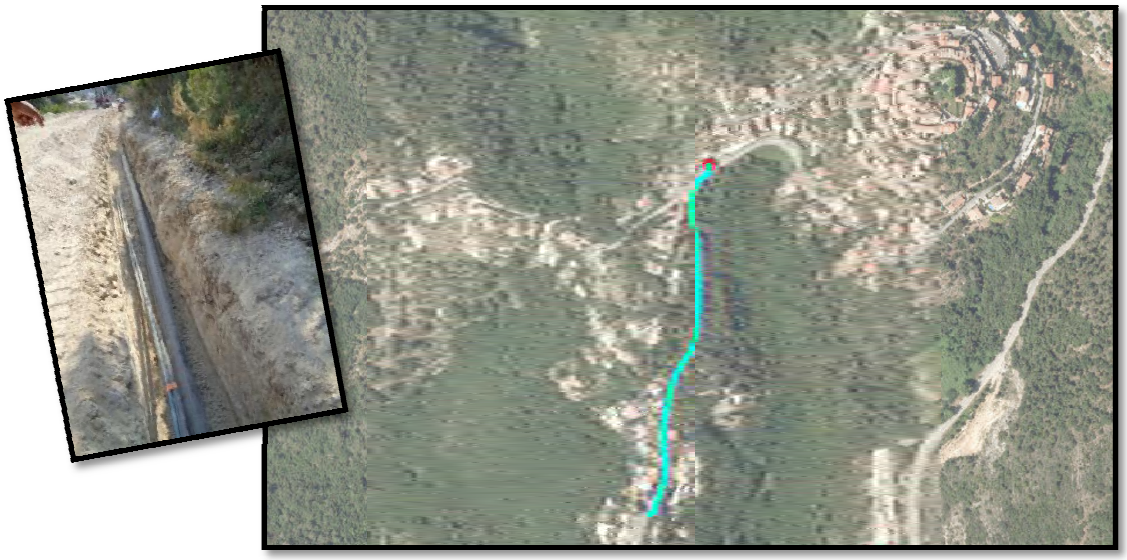

Sur la rive droite du Var, des travaux de renforcement du réseau de **Cagnes-sur-Mer** ont permis d'améliorer la qualité de la desserte en eau et le développement du **quartier des Mauberts**, grâce à l'achèvement d'une opération initiée en 2012, pour un linéaire total de près de 700 mètres. De plus, **sous le réservoir des Hauts Caucours**, la pose de près de 400 mètres de conduite a permis d'améliorer la desserte en eau mais également la défense incendie du **quartier du chemin des Salles**.

⇨ *Restructuration du réseau de distribution :*

La Montée de la Tour à Saint-Laurent-du-Var a fait l'objet d'une **restructuration** qui a permis de traiter les problèmes de faible pression dans le réseau d'eau alimentant les habitations du quartier et d'améliorer leur défense contre l'incendie.
Toujours sur le secteur de la rive droite du Var, plus de 400 mètres de conduites ont été renouvelées, dans le cadre d'une opération de coordination avec des travaux de voirie, d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs, sous **l'avenue des Tuilières à Cagnes-sur-Mer**. Cette opération, démarrée en 2015, sera poursuivie sur 2016.

Sur le secteur des 10 communes en rive gauche du Var, la pose d'une canalisation sous **le chemin du Puy à Saint-Martin-du-Var**, en coordination avec l'assainissement, a permis de restructurer le réseau d'eau en raccourcissant des branchements longs et en abandonnant une conduite en terrain privé.

⇨ *Sécurisation de l'alimentation en eau :*

Pour les **communes dépendant de la ressources Vésubie**, une des priorités identifiées dans le Plan pluriannuel d'investissement de la Régie Eau d'Azur à hauteur de **33,78 M€** (jusqu'en 2019) concerne la sécurisation de l'alimentation en eau de la ville de Nice et des communes du littoral Est (de Villefranche-sur-Mer jusqu'à la frontière monégasque).
En 2015, l'étude des conséquences du prochain abaissement du niveau du Var sur la prise d'eau du Roguez a été réalisée. Cette prise d'eau constitue actuellement le principal secours du canal de la Vésubie. L'étude a permis de définir les principaux investissements à réaliser pour garantir le maintien du secours des communes du littoral de Nice à Monaco.

L'usine de production d'eau potable de Polonia, implantée sur la commune de Levens, dérive une partie des eaux du canal de la Vésubie pour alimenter par refoulement, après traitement, le réservoir de Levens. Ce dernier dessert par gravité les abonnés de Levens et une partie des abonnés de Tourrette-Levens, de La Roquette-sur-Var, de Saint-Blaise et du SILCEN (Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

L'usine a été construite à partir de 1940 par la Société de l'Ozone pour le compte du Syndicat Intercommunal des Hauts-Plateaux du Canton de Levens (aujourd'hui SILCEN), et mise en service en 1949.
Depuis 2005, le génie civil de l'usine de Polonia a connu plusieurs désordres du fait de sa fondation sur des terrains instables, induisant des modifications du fonctionnement hydraulique de l'usine. De ce fait, l'usine ne peut plus fonctionner avec sa capacité nominale et reste fortement affectée par les dégradations du génie civil qui sont susceptibles d'évoluer.
Au vu de l'implantation spatiale des désordres observés, qui concernent quasiment tous les ouvrages soumis à des charges importantes, l'ensemble de l'usine a été considéré à risques. Il a donc été décidé de reconstruire la prise d'eau, l'usine, ainsi que les canalisations de transfert entre la prise d'eau, l'usine et les réservoirs de distribution.
La reconstruction de l'usine et de la prise d'eau a fait l'objet d'une procédure négociée de conception-réalisation lancée en mars 2014. La notification du marché est prévue avant l'été 2016.
La réalisation des canalisations est prévue par un appel d'offres qui sera lancé fin 2016.

Dans ce cadre, les premières opérations ont été entreprises, notamment les essais géotechniques au niveau de la prise d'eau, et le renforcement des capacités de pompage de l'usine du Var. Par ailleurs, plusieurs réservoirs ont été réhabilités, et les études préalables à la réhabilitation du tunnel de La Roquette entreprises. Les travaux correspondants seront réalisés à partir de 2016. **Près de 1 M€** a été consacré à ces dépenses.

Dans le secteur des 10 communes en rive gauche du Var toujours, une première tranche de travaux de renouvellement et de renforcement de 420 mètres en acier de 350 mm de diamètre a été réalisée **sous la route métropolitaine 19,** entre le quartier Laval à Levens et le **quartier du Colombier à Tourrette-Levens**.
Cette opération fait partie d'un important plan de renouvellement et renforcement, sur plusieurs années, de **plus de 4,5 km du feeder de Levens** qui relie le réservoir de Levens à celui de la Rohière à Tourrette-Levens. Ces travaux ont pour but de réaliser des **économies d'eau** et de sécuriser l'alimentation en eau des usagers de Levens, Tourrette-Levens et Saint-Blaise qui, en cas de rupture sur l'arrivée d'eau depuis l'usine de Polonia, pourront bénéficier du secours d'alimentation de l'eau, par pompage, depuis le réservoir de la Rohière.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

⇨ *Accompagnement des projets d'urbanisme et dévoiement de réseaux*

D'ici 2019, le Plan pluriannuel d'investissement de la Régie Eau d'Azur prévoit près de **7 M€** de travaux en accompagnement des grands projets urbains réalisés notamment sur la commune de Nice.

En 2015, les études relatives aux dévoiements de réseaux dans le cadre de la construction du tramway ont été achevées et les travaux de déviation de nombreuses canalisations ont été réalisés par la Régie Eau d'Azur, boulevard René Cassin, pour permettre la création de la voie Nord-Sud et du pont rail en face du lycée hôtelier.

Par ailleurs, en accompagnement de la création de nouvelles voies, les chantiers de pose de canalisations d'eau potable ont été réalisés autour du Grand Stade, sur l'avenue Simone Veil, et la traverse des Arboras pour un montant de **950.000 €.**

- Renouvellement des branchements

Conformément au règlement du service public de l'eau potable, adopté par le Conseil communautaire de Nice Côte d'Azur le 17 décembre 2007 (délibération n°7.2), le distributeur d'eau assure la garde, la surveillance, l'entretien, les réparations et le renouvellement du branchement. L'abonné assure l'entretien, la réparation et le renouvellement des parties privées situées en aval du compteur.

La figure 18 présente les principaux éléments constitutifs d'un branchement :

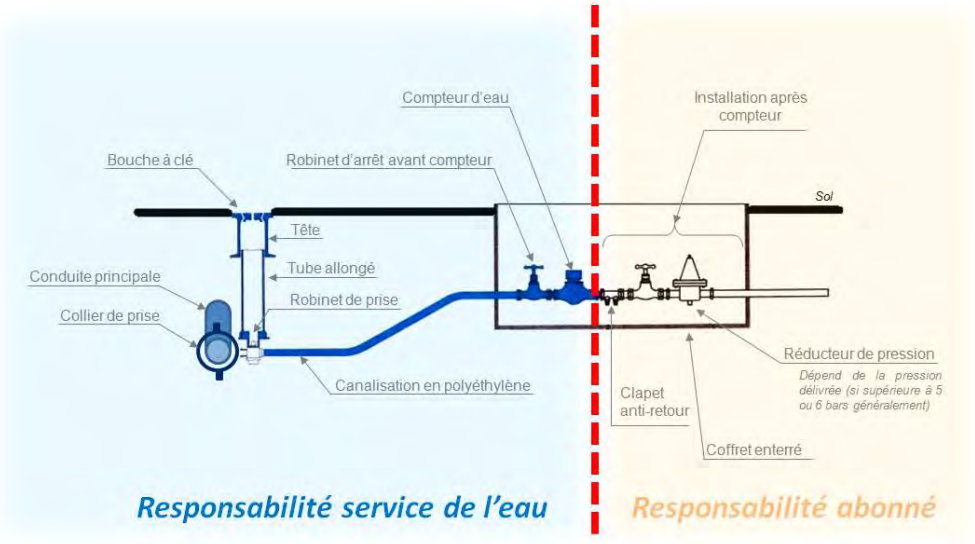

Figure 18 : Vue en coupe d'un branchement privé sur le réseau d'eau potable public. Configuration type d'un coffret enterré en limite de propriété. (Inspiré de : www.syndicat3cantons.fr)

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Les renouvellements de branchement sont fréquemment réalisés à l'occasion des opérations de renouvellement des canalisations principales, mais peuvent être également effectués de manière ponctuelle.

En 2015, **1 170 branchements ont été renouvelés**, dont 84% par la Régie Eau d'Azur et 16% par les délégataires.

La suppression des branchements en plomb constitue une partie de ces travaux de renouvellement de branchements.

La meilleure façon d'atteindre une teneur maximale en plomb inférieure à 10 µg/litre sur l'eau distribuée[11], consiste en la suppression des branchements en plomb, même si **cela ne constitue pas une obligation réglementaire en soit** (l'obligation portant sur le respect du seuil).

En 2015, **585 branchements en plomb ont été renouvelés**, dont 581 par la Régie Eau d'Azur et 4 par les délégataires.

Le tableau 16 présente l'état d'avancement de la suppression des branchements en plomb en 2015 :

Suppression des branchements en plomb *(en nombre)*	Nice Côte d'Azur				Valeurs 2015 par périmètres						
	2014 Métropole	2015			*Régie Eau d'Azur*			*Communes en DSP*			
		Métropole ①+②	*Régie Eau d'Azur ①*	*Communes en DSP ②*	*Littoral*	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
Supprimés cette année	950	**585**	581	4	30	0	551	2	0	2	0
Total restant	1 224	**705**	629	76	629			76	0	0	0

Tableau 16 : Etat d'avancement en 2015 de la suppression des branchements en plomb

Nota : le nombre de branchements en plomb restant à supprimer est susceptible d'évoluer d'une année à l'autre, dans la mesure où de nouveaux cas peuvent être découverts à l'occasion de travaux ou identifiés dans le cadre du recensement en cours.

A noter que sur les 705 branchements en plomb restant à supprimer :

- une majorité concerne le Haut-Pays, mais la Régie Eau d'Azur consacre un programme spécifique pour leur éradication. Ce programme est en cours de réalisation, en corrélation avec la pose des compteurs ;
- de manière plus marginale, d'autres secteurs nécessitent une coordination avec des travaux d'aménagement de surface, comme c'est par exemple le cas à Cagnes-sur-Mer (ruelles escarpées et pavées du vieux village). Il s'agit-là de cas bien spécifiques, liés à la complexité des chantiers et aux contraintes de terrain.

[11] *cf. Directive Européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

- Bilan sur les fuites

En 2015, **la Régie Eau d'Azur et les délégataires ont réparé 1 326 fuites sur les réseaux d'eau potable**, dont 645 sur les branchements et 681 sur les canalisations.

Le tableau 17 détaille le nombre de fuites réparées en 2015, selon les différents périmètres de gestion du service.

Fuites réparées sur le réseau d'eau potable *(en nombre)*	Nice Côte d'Azur				Valeurs 2015 par périmètres						
	2014 Métropole	2015			*Régie Eau d'Azur*			*Communes en DSP*			
		Métropole ①+②	*Régie Eau d'Azur ①*	*Communes en DSP ②*	*Littoral*	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
Branchements	1 043	**645**	346	299	237	46	63	188	37	67	7
Canalisations	661	**681**	431	250	212	36	183	97	33	106	14
Autres	9	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 713	**1 326**	777	549	449	82	246	285	70	173	21

Tableau 17 : Nombre de fuites réparées en 2015 par les exploitants, sur les périmètres de Nice Côte d'Azur

- Plans d'action de réduction des fuites (Grenelle II)

Depuis le décret du 27 janvier 2012, la réduction des pertes sur le réseau d'eau potable devient une obligation réglementaire.

Si le rendement du réseau de distribution est inférieur au rendement seuil prévu par le décret, un **plan d'actions pour la réduction des fuites** doit être élaboré et mis en œuvre.

Pour les périmètres de service dont le rendement du réseau est inférieur au seuil général de 85%, **la loi prévoit le calcul d'un rendement seuil spécifique** (pondération basée sur l'indice linéaire de consommation, ou ILC).

Conformément aux dispositions règlementaires, la Métropole a transmis à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les documents suivants en fin d'année 2013 :

⇨ de descriptif détaillé des réseaux d'eau ;
⇨ les plans d'actions de réduction des fuites.

De ces plans d'actions, il ressort principalement : la gestion et le suivi des gros consommateurs ; le suivi des débits minimums nocturnes ; la généralisation de la sectorisation avec la mise en place d'un suivi des boucles ; la programmation annuelle de recherche de fuite, en ciblant en priorité les réseaux où le rendement est le plus faible ; la pose de compteurs individuels dans les communes qui n'en sont pas pourvues (sur 5 ans), en favorisant la télétransmission ; la détection de réseau pour la zone du Haut-Pays ; ou encore la réalisation d'un schéma directeur métropolitain (avec pour objectif le diagnostic de fonctionnement des réseaux).

La **sectorisation** permet la mesure de l'eau potable mise en distribution, ainsi que la mesure de l'eau en sortie du réseau (eau facturée). Le secteur est ensuite divisé en secteurs homogènes (500-3000 abonnés). Ces secteurs sont isolables les uns des autres, permettant de suivre de façon permanente les volumes mis en distribution (et les débits nocturnes en particulier). L'isolement des sous-réseaux entre eux est réalisé par les fermetures de vannes, ou par la mise en place de points de mesures (débitmètre/compteur) aux frontières de deux sous-réseaux.

La **pré-localisation** sur le réseau permet d'orienter la réparation de fuite. Cette démarche consiste en la pose de capteurs de bruits, autonomes sur le réseau. Ces capteurs enregistrent le bruit propagé par le réseau sur un créneau horaire fixé par l'opérateur. Une fuite générera un bruit résiduel continu.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

9.3.4. Compteurs d'eau

Le parc de compteurs des abonnés est propriété du service de l'eau et constitue une immobilisation importante. Leur durée de vie est assez réduite en comparaison d'autres installations : entre 10 et 12 ans. En conséquence, le renouvellement des compteurs constitue une charge importante pour le service. La qualité du comptage constitue un enjeu important pour la maîtrise d'ouvrage (suivi de la performance du réseau), pour l'exploitant (recettes du service) et pour l'abonné (fiabilité des volumes qui lui sont facturés).

En 2015, **3 126 compteurs ont été renouvelés** dont 67% par la Régie Eau d'Azur et 33% par les délégataires.

- La pose de compteurs pour les abonnés du Haut-Pays

Dès 2012, le service de l'eau métropolitain avait estimé à **près de 8 000 le nombre de compteurs à poser,** pour les 14 communes du Haut-Pays qui n'en étaient pas équipées. Il s'agit principalement de compteurs individuels mais également de compteurs collectifs pour les immeubles par exemple.

Figure 40 :
Pose de compteur avec coffret antigel

L'opération de pose de compteurs (évaluée à **environ 8 M€**) qui a été engagée en 2013, s'est poursuivie en 2015 **avec l'installation de près de 1 950 compteurs individuels** sur les communes de Lantosque, Marie, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Valdeblore et Venanson, et s'achèvera en 2018.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

10.Service aux abonnés et facturation

Les indicateurs réglementaires relatifs à la qualité du service rendu aux abonnés et à la gestion financière de ce service en 2015 sont présentés au chapitre 12.

10.1. Gestion clientèle

Figure 19 : Bureaux de Nice-Rimiez – accueil clientèle de la Régie Eau d'Azur pour les communes du littoral

La Régie Eau d'Azur et les délégataires offrent un service clientèle à l'attention des abonnés, que ce soit pour la souscription d'un nouvel abonnement, des renseignements sur une facture d'eau ou encore une prise de rendez-vous pour l'intervention d'un technicien.

Par ailleurs, et à tout moment, les abonnés peuvent contacter un numéro d'urgence (24h/24 – 7jrs/7), que ce soit pour le signalement d'une fuite, un incident concernant la qualité de l'eau ou tout autre fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau.

Pour la Régie Eau d'Azur, l'année 2015 a été une étape de réflexions et de décisions pour mettre en place son propre service clientèle sur l'ensemble de son périmètre, afin d'assurer à long terme un service d'excellence. Si la relation client est assurée par le personnel de la Régie Eau d'Azur sur le Haut et Moyen-Pays (système d'informations et savoir-faire hérités de l'ex-régie directe), cette activité a été confiée de manière transitoire à VEOLIA-EAU, dans le cadre de marchés de prestation, pour la gestion clientèle du service de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Villefranche-sur-Mer et Nice (anciennes délégations de service public).

Fin 2015, la Régie Eau d'Azur a ainsi décidé de créer une direction clientèle et de se doter de son propre système d'informations clientèle et d'exploitation pour gérer toute la chaîne de la relation client.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

10.1.1. Coordonnées de la Régie Eau d'Azur

SECTEUR	COMMUNES CONCERNEES	RELATION CLIENTELE (Horaires bureau)	N° URGENCE *Non surtaxé* (24h/24 –7jrs/7)
Moyen-Pays	La Gaude, Saint-Jeannet et Gattières (partie en régie)	**04 92 11 20 90**	**06 14 88 22 05**
Vallée de la Tinée	Haute Tinée : Roubion, Roure, Isola, Saint-Étienne-de-Tinée (hors station de ski Auron) et Saint-Dalmas-le-Selvage	**04 89 98 26 30**	**06 24 43 37 73**
	Basse Tinée : Bairols, Clans, Ilonse, Marie, Rimplas, La Tour-sur-Tinée, Tournefort et Valdeblore		**06 86 35 52 09**
	Saint-Sauveur-sur-Tinée (VEOLIA-EAU prestataire)	**09 69 32 93 28**	
Vallée de la Vésubie	Haute Vésubie : La Bollène-Vésubie, Belvédère, Roquebillière, Venanson et Saint-Martin-Vésubie	**04 89 98 11 35**	**06 16 16 34 60**
	Basse Vésubie : Duranus, Lantosque et Utelle		**06 45 35 55 42**
Littoral	Ex-régie directe : Saint-André-de-la-Roche, Falicon (partie en régie) et La Trinité	**04 92 11 20 90**	**09 69 36 05 06**
	Nice et Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Èze, Villefranche-sur-Mer	**09 69 36 05 06**	

10.1.2. Coordonnées des délégataires

ENTREPRISE DELEGATAIRE	NOM USUEL DU CONTRAT	PERIMETRE COUVERT	RELATION CLIENTELE (Horaires bureau)	N° URGENCE *Non surtaxé* (24h/24 –7jrs/7)
VEOLIA-EAU	Communes de l'Ouest (Ex-SIEVI)	Commune de Bonson, Le Broc, Carros, Gattières (partie en DSP) et Gilette	**09 69 32 93 28**	
	10 communes en rive gauche du Var	Communes de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Falicon (partie en DSP), Aspremont, Colomars, Castagniers, Saint-Blaise, Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-sur-Var et Levens		
	Rive droite du Var	Communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence		
SEREX	Auron	Commune de Saint-Etienne-de-Tinée (station de ski uniquement)	**04 92 27 50 60**	**04 92 27 50 60**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

10.2. Tarification et facturation

10.2.1. Comprendre une facture d'eau

La facture payée par l'abonné à l'exploitant du service de l'eau couvre les charges du service de l'eau potable **(A)**, de l'assainissement **(B)**, ainsi que les taxes et redevances liées à ces services **(C)**.

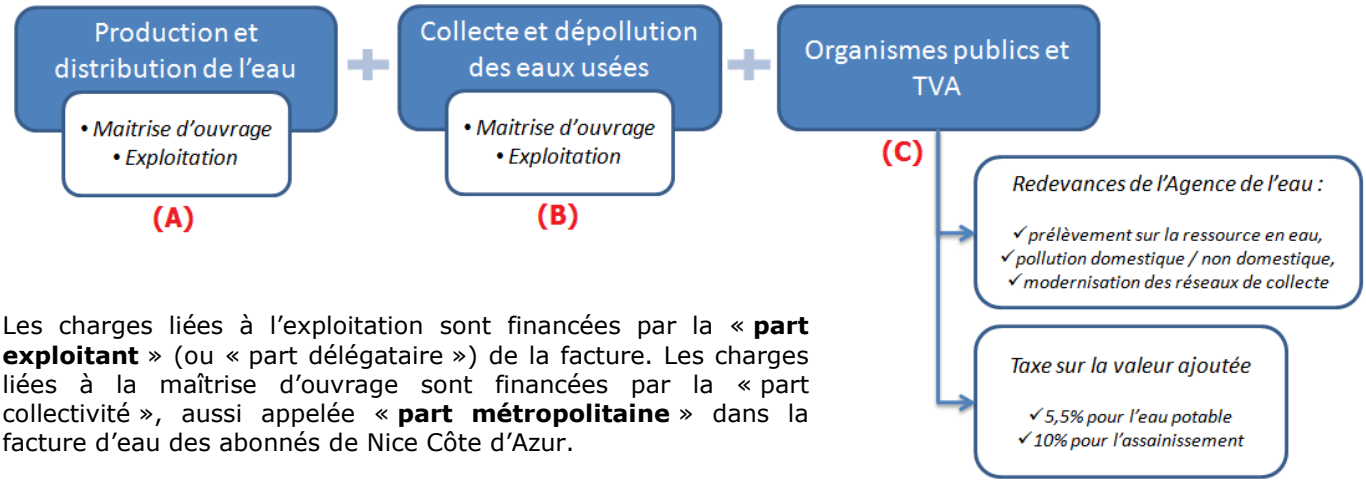

Les charges liées à l'exploitation sont financées par la « **part exploitant** » (ou « part délégataire ») de la facture. Les charges liées à la maîtrise d'ouvrage sont financées par la « part collectivité », aussi appelée « **part métropolitaine** » dans la facture d'eau des abonnés de Nice Côte d'Azur.

En fonction de sa commune de résidence, l'abonné peut, le cas échéant, acquitter une part fixe liée à l'abonnement et une part variable liée à sa consommation. Pour les communes du Haut-Pays qui ne sont pas encore équipées de compteurs, l'abonné paye un forfait spécifique. La facturation au forfait est vouée à disparaître, au fur et à mesure de l'équipement des branchements avec compteurs, conformément à la règlementation.

Les parts eau potable (A) et assainissement (B) de la facture couvrent les charges du service (de l'eau / de l'assainissement) incombant à :

- ⇨ **la maîtrise d'ouvrage** : gestion patrimoniale, organisation du service, programmation, suivi et financement des investissements ;
- ⇨ **l'exploitation** : fonctionnement et maintenance des installations du service, relevé des compteurs, gestion clientèle et facturation.

Lorsque l'exploitation du service est assurée en régie, les charges de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation ne sont pas différenciées car l'opérateur du service est unique (Régie Eau d'Azur).

La part qui incombe aux **organismes publics (C)** comprend :

- ⇨ le montant de la **TVA** à reverser à l'Etat (10% pour la part assainissement et 5,5% pour la part eau potable).
- ⇨ **les redevances de l'Agence de l'Eau**. Elles sont dues par tous ceux qui utilisent de l'eau, en modifient la qualité et la disponibilité, selon le principe de « l'eau paie l'eau ». Les redevances servent donc à financer des équipements et actions dont la finalité est de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ces redevances reposent à la fois sur la **consommation d'eau** potable des abonnés et sur les **performances du système d'assainissement** qui collecte, traite et rejette (au milieu naturel) les eaux usées émises par les abonnés. Ainsi, au travers de leur facture d'eau, les abonnés sont mis à contribution pour le coût :
  - du **prélèvement sur la ressource en eau**, en fonction de l'usage qui en est fait : eau potable pour l'usage domestique ou non domestique, arrosage ou encore irrigation ;
  - de la **pollution** par les eaux, d'abord usées puis épurées, qui sont rejetées au milieu naturel (que leur habitation soit raccordée ou non au réseau d'assainissement collectif) ;
  - de la **modernisation des réseaux de collecte,** si leur habitation est raccordée à un réseau d'assainissement collectif (ou tout-à-l'égout).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Le service de l'eau collecte ces redevances, puis les reverse à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC).

Les actions menées par l'Agence de l'Eau sont présentées en annexe de ce rapport.

10.2.2. Comprendre la tarification appliquée sur la facture

- Documents de référence

Le montant de la part métropolitaine et le taux de redevance prélèvement sont fixés chaque année par une délibération du Conseil Métropolitain et par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur, depuis la création de cette dernière. Lorsque l'exploitation est assurée par une entreprise délégataire, la rémunération et l'actualisation annuelle des tarifs appliqués par le délégataire sont définies dans chaque contrat.

Pour les tarifs applicables début 2016 :
Les délibérations n°24.1 du 20 février 2015 et n°24.1 du 16 juin 2015 établissent les tarifs applicables en 2015 pour les communes gérées dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Les tarifs ont été actualisés pour la part assainissement avec la délibération n°21.5 du 19 février 2016 (tarifs eau potable pour la part métropolitaine inchangés).
Pour les communes gérées par la Régie Eau d'Azur, les tarifs applicables début 2016 sont ceux votés par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur dans le cadre des délibérations n°08 du 24 février 2015, n°16 du 17 mars 2015 et n°35 du 22 septembre 2015 ; actualisés conformément à la délibération n°04 du 19 janvier 2016.

Par ailleurs, le **règlement du service public de l'eau potable,** adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2007, précise les modalités de facturation du service.
A noter que la Régie Eau d'Azur a également adopté le règlement du service de l'eau métropolitain.

- Abonnements en vigueur

Il existe quatre types d'abonnements :

	Conditions	Eléments facturés
Domestique raccordé à l'assainissement	Cas général.	Tarif eau domestique + part assainissement + toutes les redevances de l'Agence de l'Eau.
Domestique non raccordé à l'assainissement	Abonné disposant d'une installation d'assainissement autonome.	Tarif eau domestique + redevance de l'Agence de l'Eau « lutte contre la pollution ». L'abonné est exonéré de la part assainissement et de la redevance de l'Agence de l'Eau « modernisation des réseaux ».
Arrosage	Abonnement réservé aux besoins d'irrigation ou d'arrosage, indépendamment de l'abonnement domestique.	Tarif eau domestique. L'abonné est exonéré de la part assainissement et des redevances de l'Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux ».
Agricole	Réservé aux abonnés agriculteurs pouvant justifier de leur affiliation à la MSA et au régime social de l'assurance maladie des exploitants agricoles.	Tarif eau agricole. L'abonné est exonéré de la part assainissement et des redevances de l'Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux ».

Tableau 18 : Types d'abonnements en vigueur au 1er janvier 2016

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

- Frais d'accès au service

Les frais d'accès au service correspondent aux frais administratifs liés à la création d'un **nouvel abonnement**.

Le tableau 19 ci-dessous regroupe les frais d'accès au service de l'eau au 1er janvier 2016 (en €HT), par périmètre de service :

Pour l'eau potable, en € HT, au 1er janvier 2016	Périmètres en régie (REA)	DSP Rive droite du Var	DSP 10 communes en Rive Gauche du Var	DSP Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	DSP Auron
Frais d'accès au service	56,00 €	33,15 €	34,32 €	32,28 €	57.65 €

Tableau 19 : Frais d'accès au service de l'eau potable valables au 1er janvier 2016 sur le territoire métropolitain

Pour les abonnés dont le service est exploité en délégation de service public, les frais d'accès sont **définis dans chacun des contrats**. Pour les abonnés dont le service est exploité en régie (dont Nice à partir de février 2015), ils relèvent d'une délibération du Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur (cf. documents de référence évoqués au paragraphe 10.2.2.).

10.3. Prix de l'eau pour une facture annuelle type de 120 m³

Les tarifs de l'eau applicables en 2015 et en 2016 sont détaillés en annexe, pour les communes relevant du périmètre métropolitain. Les valeurs correspondantes font référence :

- à une consommation annuelle de 120m³ pour les communes équipées de compteurs ;
- aux forfaits, tels qu'approuvés par le Conseil Métropolitain ou le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur, pour les communes dont le mode de facturation ne se base pas sur des volumes comptabilisés.

Selon le dernier rapport de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques publié en juillet 2015, le **prix moyen total** pour une consommation annuelle de 120 m³ s'élève à **3,85 €TTC/m³** au 1er janvier 2012, en France[12]. Il se décompose comme suit :

- **2,00 €TTC/m³ pour la part eau potable** ;
- 1,85 €TTC/m³ pour la part assainissement.

[12] Référence bibliographique : Dequesne J., Bréjoux E., 2015. *Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : panorama des services et de leur performance en 2012*. Paris, ONEMA, 88p.
Le rapport précise que ce prix moyen est calculé sur la base d'un échantillon de 4 266 services publics d'eau potable et 4 183 services publics d'assainissement collectif, et qu'il est pondéré par le nombre d'habitants desservis (ONEMA, 2015. Page 46).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

11. Economie du service rendu à l'abonné

Les recettes du service de l'eau présentées ci-après proviennent :

- de la facturation aux abonnés (abonnement et volumes consommés) ;
- des produits accessoires (frais d'accès au service, ouverture/fermeture de branchements principalement).

Des travaux dits « exclusifs » sont également confiés statutairement ou contractuellement par Nice Côte d'Azur à la Régie Eau d'Azur ou aux sociétés délégataires. Les prestations concernées correspondent au raccordement au réseau en service de nouvelles installations et à la réalisation des branchements d'eau des particuliers. L'exclusivité de l'exploitant est la contrepartie des précautions à respecter, notamment pour garantir la qualité de l'eau distribuée lors de la réalisation des travaux correspondants.

Les recettes des travaux exclusifs sont généralement présentées de façon distincte des recettes du service de l'eau. Les ventes d'eau aux collectivités externes sont également identifiées à part car, bien qu'utiles au fonctionnement du service, elles ne concernent pas directement le consommateur.

11.1. Communes gérées par la Régie Eau d'Azur

11.1.1. Recettes du service rendu à l'abonné

Le tableau 20 présente les recettes 2015 du service rendu aux abonnés de la Régie Eau d'Azur :

Perçues par ...	Recettes liées au service de l'eau	2015
Régie Eau d'Azur	Facturation de l'eau aux abonnés	44 895 826 €
	Produits accessoires	973 713 €
Agence de l'eau et Etat	Redevances "préservation de la ressource"	11 054 935 €
	Redevance "lutte contre la pollution"	
	TVA	3 130 846 €
TOTAL payé par les abonnés du service : eau potable, redevances et taxes (hors travaux exclusifs et ventes d'eau aux collectivités externes à NCA)		**60 055 320 €**
Régie Eau d'Azur	Travaux exclusifs	722 893 €
	Ventes d'eau en gros	4 815 703 €

Tableau 20 : Recettes du service rendu aux abonnés de la Régie Eau d'Azur pour l'exercice 2015.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Le schéma ci-dessous résume les éléments financiers, au regard des consommateurs :

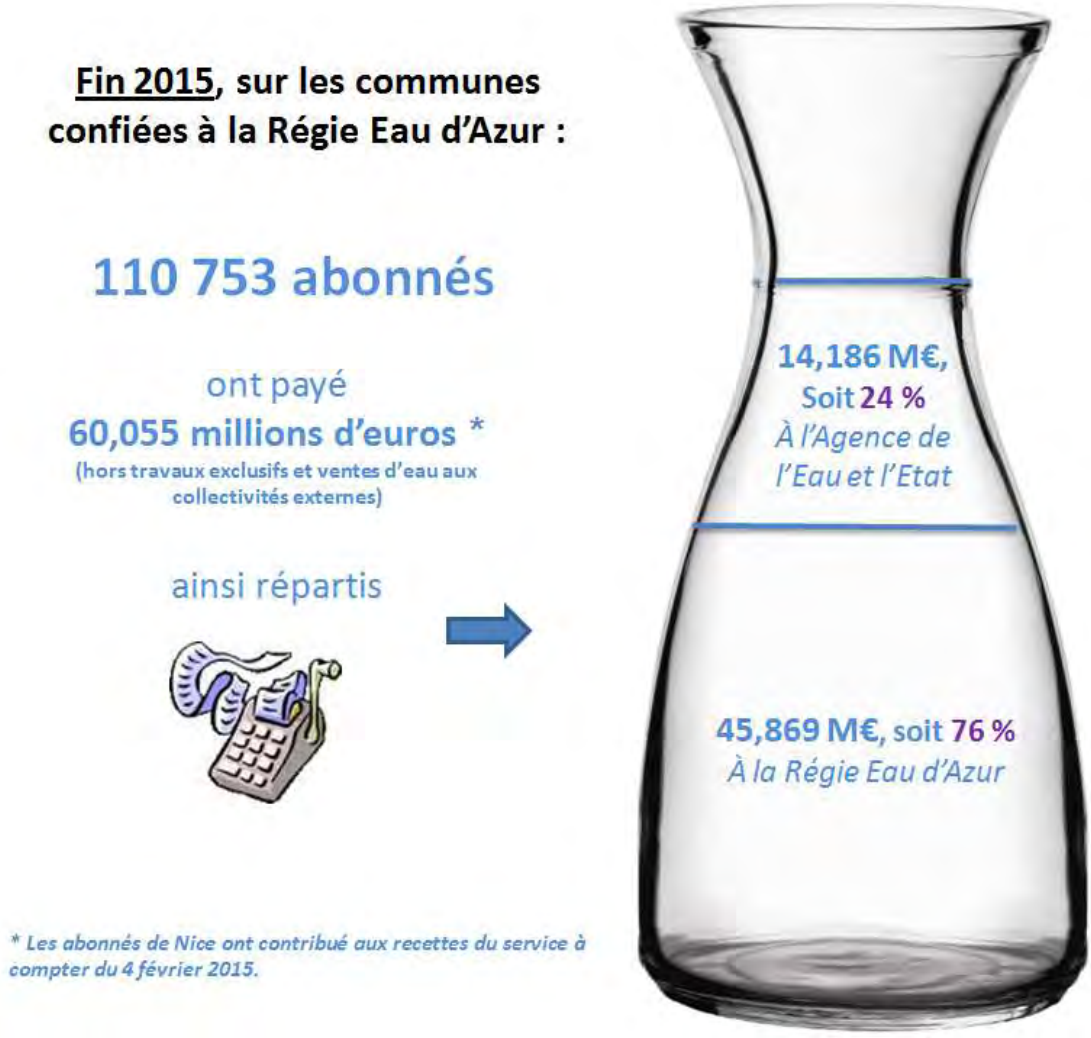

11.1.2. Annuités et encours de la dette

En 2015, les **annuités de la dette** de la Régie Eau d'Azur s'élèvent à **1.545.987,21 €,** dont **1.145.979,60 €** au titre du capital et **400.007,61 €** au titre des intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de **21.393.887,66 €.**

La durée d'extinction de la dette est de 1,46 an.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

11.2. Communes de l'ex-régie directe et en DSP

11.2.1. Recettes du service à l'abonné

Le tableau 21 présente les recettes 2015 du service rendu aux abonnés des communes en délégation de service public et les reliquats de facturation liées à l'activité de l'ex-régie directe avant l'intégration de cette dernière au périmètre de la Régie Eau d'Azur :

Perçues par …	Recettes liées au service de l'eau	2015
Nice Côte d'Azur	Reliquats facturation abonnés **ex-régie directe**	452 366 €
	Facturation abonnés services délégués : part maîtrise d'ouvrage	3 137 643 €
Délégataires	Facturation abonnés services délégués : part exploitant	9 206 518 €
	Produits accessoires	340 376 €
	Sous-total des recettes liées à la facturation de l'eau aux abonnés (hors travaux exclusifs et ventes d'eau aux collectivités externes à NCA)	**13 136 903 €**
Agence de l'eau et Etat	Redevances "préservation de la ressource"	3 840 525 €
	Redevance "lutte contre la pollution"	
	TVA	933 759 €
	TOTAL payé par les abonnés du service : eau potable, redevances et taxes (hors travaux exclusifs et ventes d'eau aux collectivités externes à NCA)	**17 911 187 €**

Nice Côte d'Azur	Travaux exclusifs **ex-régie directe**	22 199 €
	Ventes d'eau aux collectivités externes à NCA	164 495 €
Délégataires	Travaux exclusifs	464 489 €
	Ventes d'eau aux collectivités externes à NCA	1 277 190 €

Tableau 21 : Recettes du service rendu aux abonnés de l'ex-régie directe et des DSP pour l'exercice 2015.

La forte diminution des recettes totales en 2015 s'explique par l'intégration à la Régie Eau d'Azur :

- de Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze et Villefranche-sur-Mer à compter du 15 septembre 2014 ;
- de Nice à compter du 4 février 2015 ;
- des communes de l'ex-régie directe (28 communes, dont le Haut-Pays et le périmètre en régie de Gattières), à compter du 1er janvier 2015. A noter toutefois qu'une faible proportion de recettes générées par l'activité de l'ex-régie directe avant cette échéance a été encaissée en 2015.

2015 constitue donc une année de transition tant sur le plan organisationnel que financier, avec une clôture d'exercice marquée par la perte des recettes des communes littorales (Nice en particulier).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Le schéma ci-dessous résume les éléments financiers, au regard des consommateurs :

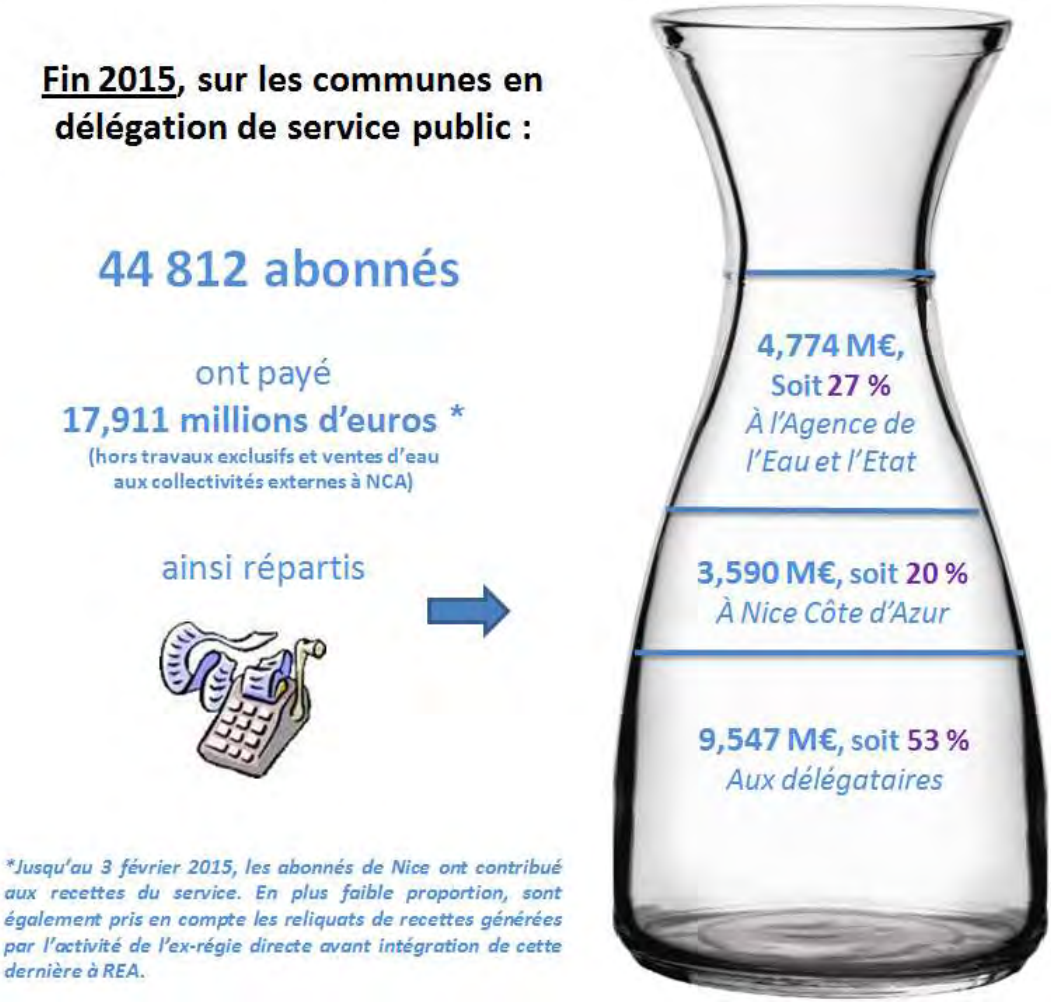

11.2.2. Annuités et encours de la dette

En 2015, les **annuités de la dette** du service de l'eau métropolitain[13] s'élèvent à **620.796,66 €,** dont **407.781,89 €** au titre du capital et **213.014,77 €** au titre des intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de **5.325.243,67 €.**

La durée d'extinction de la dette est de 6,23 ans. Elle progresse par rapport à 2014 (1,86 an), du fait de la modification de l'organisation du service de l'eau métropolitain avec la montée en puissance de la Régie Eau d'Azur et la réduction concomitante du périmètre du budget annexe de l'eau.

[13] *Cf. Budget annexe eau potable de Nice Côte d'Azur.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

12. Indicateurs de performance

Le **Décret n°2007-675 du 2 mai 2007** demande aux collectivités de qualifier leur service d'eau à l'appui d'indicateurs de performance sur des préoccupations patrimoniales, techniques (en particulier rendement de réseau et indices de pertes) et financières. L'**Arrêté du 2 décembre 2013** vient modifier les règles de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale.

Au-delà, la démarche permet d'évaluer les différents périmètres d'exploitation du service de l'eau de Nice Côte d'Azur. Sur la base de cette analyse, les actions d'amélioration peuvent être engagées.

La synthèse des indicateurs de performance est présentée au travers des tableaux ci-après :

Accès à l'eau et qualité du service aux abonnés		Nice Côte d'Azur			
			2015		
		2014 Métropole	*Métropole* ①+②	*Régie Eau d'Azur* ①	*Communes en DSP* ②
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	544 651	**542 891**	**405 416**	**137 475**
D102.0	Prix TTC du m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2015 (eau potable)				
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	**1 jour ouvré**		
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**	**100%**	**100%**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	3,75 Hors Haut-Pays	**4,36**	**3,90**	**5,50**
P155.1	Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	1,14	**1,97**	**1,56**	**2,96**

Accès à l'eau et qualité du service aux abonnés		Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			*Communes en DSP*			
		Littoral	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	379 829	13 667	11 920	95 765	16 900	23 820	990
D102.0	Prix TTC du m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2015 (eau potable)	*cf. prix par périmètres en annexe*						
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré						
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	2,34	4,80	14,68	3,85	7,42	9,19	0
P155.1	Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,96	2,14	5,62	3,02	4,03	2,86	0,001

Gestion financière		Nice Côte d'Azur			
			2015		
		2014 Métropole	*Métropole* ①+②	*Régie Eau d'Azur* ①	*Communes en DSP* ②
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €)	13 588,33 €	**20 764,32 €**	**16 734,40 €**	**4 029,92 €**
	Taux des abandons de créances (en €/m^3)	0,00032 €/m^3	**0,00048**	**0,00055**	**0,00032**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,46%	**2,99%**	**4,01%**	**0,33%**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,86 an		**1,46 an**	**6,23 ans**

Gestion financière		Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			*Communes en DSP*			
		Littoral	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €)	16 734,40			1 505,37	358,84	446,71	1 719,00
	Taux des abandons de créances (en €/m^3)	0,00055			0,00020	0,00006	0,00017	0,01992
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,01%			0,24%	0,30%	0,31%	9,38%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,46 an			6,23 ans			

Qualité de l'eau et protection des ressources		Nice Côte d'Azur			
			2015		
		2014 Métropole	*Métropole* ①+②	*Régie Eau d'Azur* ①	*Communes en DSP* ②
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie)	99,59%	**99,93%**	**99,93%**	**99,90%**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (physico-chimie)	99,65%	**99,60%**	**99,64%**	**99,48%**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57	**51**	**46**	**70**

Qualité de l'eau et protection des ressources		Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			*Communes en DSP*			
		Littoral	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie)	100%	100%	94,12%	100%	99,21%	100%	100,00%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (physico-chimie)	99,71%	98,63%	98,07%	99,33%	99,29%	100%	100,00%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	46	68	32	66	80	80	Consolidé avec REA Haut-Pays

Performance environnementale		Nice Côte d'Azur			
			2015		
		2014 Métropole (Hors Haut-Pays)	Métropole ①+②	Régie Eau d'Azur (Hors Haut-Pays) ①	Communes en DSP ②
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,8%	79,1%	79,5%	78,0%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	19,1 m3/j/km	19,43 m3/j/km	21,11 m3/j/km	15,12 m3/j/km
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	20,9 m3/j/km	22,07 m3/j/km	24,03 m3/j/km	17,03 m3/j/km

Performance environnementale		Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			Communes en DSP			
		Littoral	Moyen-Pays	Haut-Pays	Rive Droite du Var	Communes de l'Ouest (SIEVI)	10 Communes en Rive Gauche du Var	Auron
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,1%	67,5%	Non pertinent	78,1%	81,6%	75,9%	73,2%
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	21,56	11,65	Non pertinent	18,35	10,71	8,48	14,18
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	24,61	11,78	Non pertinent	20,43	11,83	10,26	17,39

Gestion patrimoniale		Nice Côte d'Azur			
			2015		
		2014 Métropole	*Métropole* ①+②	*Régie Eau d'Azur* ①	*Communes en DSP* ②
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur les 5 dernières années)	0,71%	**0,60%**	**0,53%**	**0,73%**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	**110**	**97**	**111**

Gestion patrimoniale		Valeurs 2015 par périmètres						
		Régie Eau d'Azur			*Communes en DSP*			
		Littoral	*Moyen-Pays*	*Haut-Pays*	*Rive Droite du Var*	*Communes de l'Ouest (SIEVI)*	*10 Communes en Rive Gauche du Var*	*Auron*
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur les 5 dernières années)	0,53%			0,73%	0,15%	1,08%	0,68%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	92	72	115	105	110	80

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

13. Annexes

- Liste des abréviations
- Tableau 2 : Nombre d'habitants et d'abonnés desservis par un service de l'eau du territoire Métropolitain en 2015.
- Tableau 3 : Evolution des volumes d'eau prélevés par ressource sur territoire métropolitain de 2011 à 2015
- Tableau 5 : Evolution des volumes d'eau produits par les sites de production d'eau potable du Moyen-Pays et du Littoral de 2011 à 2015
- Tableau 6 : Volumes produits par les unités de désinfection de l'eau du Haut-Pays en 2014 et 2015
- Figure 22 : Schéma du procédé de traitement de l'usine de Super Rimiez
- Notice de l'Agence de l'eau
- Tableau 9 : Volumes consommés par les abonnés de 2011 à 2015 (hors vente en gros et les communes du Haut-Pays non équipées de compteur)
- Tableaux 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par la Régie Eau d'Azur
- Tableau 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par les délégataires
- Tarifications 2015 et 2016.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

AERMC : Agence Rhône-Méditerranée et Corse.

ARS : Agence Régionale de Santé.

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

CLE : Commission Locale de l'Eau.

CVM : chlorure de vinyle monomère.

DICT : Déclarations d'intention de commencement des travaux.

DT : Demande de travaux.

DUP : Déclaration d'utilité publique.

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

ILP : Indice linéaire des pertes en réseau.

ILVNC : Indice linéaire des volumes non comptés.

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

PPRIF : Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SIECL : Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches du Littoral.

SIEVI : Syndicat Intercommunal de l'Estéron et du Var Inférieurs.

SILCEN : Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200036195-20161128-14480_1-DE

Tableau 2 : Nombre d'habitants et d'abonnés desservis par un service de l'eau du territoire Métropolitain en 2015.

Périmètre service	Commune	2014	2015	
		Abonnés desservis (hors VEG)	Abonnés desservis (hors VEG)	Population totale en vigueur depuis le 01.01.2016 (population légale 2013, INSEE)
DSP Rive Droite du Var	CAGNES-SUR-MER	12 084	12 291	47 336
	SAINT-LAURENT-DU-VAR	6 164	6 302	29 087
	VENCE	6 459	6 553	19 342
DSP Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	CARROS	3 426	3 445	11 902
	BONSON	379	379	738
	LE BROC	665	683	1 434
	GILETTE	712	718	1 523
	GATTIERES*	611 *(partie DSP uniquement)*	1 962	4 149
REA Moyen-Pays	SAINT-JEANNET	3 038	2 967	4 096
	LA GAUDE	3 217	3 182	6 725
REA Littoral	NICE	75 633	77 151	346 251
	BEAULIEU-SUR-MER	1 589	1 601	3 762
	CAP D'AIL	2 157	2 175	4 661
	EZE	1 931	1 922	2 563
	VILLEFRANCHE-SUR-MER	3 262	3 257	5 377
	LA TRINITÉ	2 724	2 692	10 303
	SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	1 294	1 271	5 443
	FALICON***	965	981	1 991
DSP 10 Communes en Rive Gauche du Var	ASPREMONT	993	1 009	2 191
	CASTAGNIERS	700	704	1 557
	COLOMARS	1 308	1 331	3 367
	LA ROQUETTE-SUR-VAR	473	469	899
	LEVENS	2 395	2 450	4 876
	SAINT-BLAISE	399	406	1 004
	SAINT-MARTIN-DU-VAR	922	1 016	2 769
	TOURRETTE-LEVENS	2 034	2 048	4 843
	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1 865	1 870	1 788
REA Haut-Pays (vallée de la Vésubie)	BELVEDERE	1 057	969	641
	LA BOLLENE-VESUBIE	669	577	551
	DURANUS	94	97	155
	LANTOSQUE	925	901	1 324
	ROQUEBILLIERE	1 417	1 395	1 829
	SAINT-MARTIN-VESUBIE	2 224	2 094	1 375
	UTELLE**	762	684	797
	VENANSON	302	240	151
REA Haut-Pays (vallée de la Tinée)	BAIROLS	80	72	107
	CLANS	680	592	592
	ILONSE	101	107	180
	ISOLA	740	644	731
	LA TOUR-SUR-TINEE	400	323	578
	MARIE	106	97	102
	RIMPLAS	135	131	143
	ROUBION	395	352	125
	ROURE	175	157	204
	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	160	145	125
	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	355	350	445
	TOURNEFORT	114	100	148
	VALDEBLORE	1 427	1 357	1 146
DSP Auron	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE**** *(dont Auron)*	3 471	3 346	1 465
TOTAL Métropole NCA		**153 188**	**155 565**	**542 891**

* Gattières : 1 346 abonnés REA + 616 abonnés DSP des Communes de l'Ouest (ex-SIEVI) ;
** Utelle : dont 4 abonnés de la DSP 10 communes en rive gauche du Var ;
*** Falicon : 724 abonnés REA + 257 abonnés DSP 10 communes en rive gauche du Var ;
**** Saint-Etienne-de-Tinée : 1 085 abonnés REA (village) + 2 261 abonnés DSP Auron.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tableau 3 : Evolution des volumes d'eau prélevés par ressource sur territoire métropolitain de 2011 à 2015

	Ressource	Lieu du prélèvement	Mode de gestion en 2015	2011	2012	2013	2014	2015
Eaux superficielles	***La Vésubie (prélèvement total)****	Utelle : prise d'eau à Saint-Jean-la-Rivière	REA	***58 457 376***	***56 474 008***	***52 992 048***	***50 541 296***	***49 305 008***
	La Vésubie (usage eau potable uniquement)*			51 750 581	50 200 126	46 702 929	45 091 838	43 748 181
	Le Var	Castagniers (Le Roguez)	REA	0	6 190	3 860	3 470	1 157
	Le Paillon	Coaraze	Hors NCA	5 014	10 699	3 469	Hors NCA	
	La Vésubie	Utelle	REA	62 227	54 992	161 263	37 653	28 578
	Prises d'eau superficielles (en rivière ou canaux)	Ressources isolées des communes de la vallée de la Vésubie	REA	Hors NCA		Mise en conformité compteurs de ressources à partir de 2014. Volumes assimilés à la production.		227 949
		Ressources isolées des communes de la vallée de la Tinée	REA					241 319
		Prises d'eau sur canaux à Lantosque (changement de périmètre en 2015)	REA	Comptabilisé avec les sources de Lantosque			174 913	cf. vallée Vésubie
Eaux souterraines	Nappe du Var	Nice (Sagnes et Prairies)	REA	3 638 745	4 513 458	5 057 778	7 594 653	7 354 585
		St Laurent du Var (Les Pugets)	DSP	2 696 715	2 573 808	1 995 702	2 931 923	2 914 885
		Carros	DSP	378 608	283 062	116 345	345 737	354 684
		Castagniers (Le Bastion)	DSP	1 831 938	1 690 849	1 615 770	1 707 003	1 659 770
		Utelle (Le Chaudan)	REA	Comptabilisé avec les sources d'Utelle			6 494	7 623
	Nappe du Loup	Cagnes-sur-Mer (Tines)	DSP	4 726 156	4 796 677	4 635 316	4 341 439	4 571 485
	Nappe de la Vésubie	Plan du Var	DSP	242 418	241 574	313 575	308 032	275 077
	Sources (majoritairement) et forages	Vence (Sources du Riou et Sources /canal des Apics)	DSP	2 306 734	2 711 232	2 202 320	2 320 668	2 230 796
		Saint-Jeannet / La Gaude	REA	1 153 303	1 093 347	1 049 568	1 043 920	1 151 576
		Coaraze	Hors NCA	75 096	64 019	85 719	Hors NCA	
		Gattières	REA	Hors NCA				476 170
		Ressources isolées des communes de la vallée de la Vésubie	REA	Hors NCA		Mise en conformité compteurs de ressources à partir de 2014. Volumes assimilés à la production.		3 181 468
		Ressources isolées des communes de la vallée de la Tinée	REA					2 827 446
		Duranus (changement de périmètre en 2015)	REA	19 152	17 993	19 664	18 567	cf. vallée Vésubie
		Lantosque (changement de périmètre en 2015)	REA	283 481	292 545	255 404	93 580	
		Utelle (changement de périmètre en 2015)	REA	124 493	90 206	24 152	169 121	
			Total eaux de surface	**51 817 822**	**50 272 007**	**46 871 521**	**45 307 874**	**44 247 184**
			Total eaux souterraines	**17 476 839**	**18 368 770**	**17 371 313**	**20 881 137**	**27 005 565**
			dont nappes	*13 514 580*	*14 099 428*	*13 734 486*	*17 235 281*	*17 138 109*
			dont sources	*3 962 259*	*4 269 342*	*3 636 827*	*3 645 856*	*9 867 456*
	Prélèvements d'eau brute pour l'eau potable**		**Prélèvement total**	**69 294 661**	**68 640 777**	**64 242 834**	**66 189 011**	**71 252 749**

* La première ligne du tableau ci-contre représente le volume total prélevé à Saint-Jean-la-Rivière. La seconde ligne du tableau concerne uniquement la part de ces prélèvements dédiée à l'eau potable (les volumes prélevés pour l'eau brute sont exclus).

** Les volumes présentés en tant que « prélèvements d'eau brute pour l'eau potable » portent sur l'ensemble des prélèvements effectués pour le service de l'eau potable. Ils excluent les volumes prélevés pour les besoins du réseau d'eau brute. Ils comprennent en revanche les prélèvements d'eau effectués pour la production et la livraison d'eau aux collectivités périphériques.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tableau 5 : Evolution des volumes d'eau produits par les sites de production d'eau potable du Moyen-Pays et du Littoral de 2011 à 2015

Périmètre du service	Site de production d'eau potable	Communes desservies sur NCA	2011	2012	2013	2014	2015
REA Littoral	Usine Super Rimiez à Nice	Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité	31 475 100	29 845 329	28 796 374	26 901 042	**27 923 473**
	Usine des Sagnes à Nice	Nice	3 576 965	4 191 151	5 016 648	7 505 293	**7 120 901**
	Prairies bas services à Nice		61 780	57 958	66 039	77 197	**233 684**
	Usine Jean Favre	Beaulieu-sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche-sur-Mer	11 118 963	11 817 952	10 101 350	10 566 814	**9 413 388**
REA Moyen-Pays	Sources de Coaraze	Coaraze	75 096	64 019	85 719	Hors NCA	
	Sources de Saint-Jeannet	Saint-Jeannet	753 853	745 764	671 246	651 808	**775 129**
	Source Meynier à La Gaude	La Gaude	399 450	347 583	378 322	392 112	**379 508**
	Sources de Gattières	Gattières	Hors NCA				**272 985**
DSP Rive Droite du Var	Usine des Tines à Cagnes-sur-Mer	Cagnes-sur-Mer	4 726 156	4 796 677	4 635 316	4 341 439	**4 571 485**
	Usine des Pugets à Saint-Laurent-du-Var	Saint-Laurent-du-Var	2 696 715	2 573 808	1 995 702	2 931 923	**2 914 885**
	Source du Riou/Apics à Vence	Vence	2 306 734	2 711 232	2 202 320	2 320 668	**2 230 796**
DSP Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	Usine des Plans à Carros	Carros	378 608	285 044	120 760	343 965	**354 684**
DSP 10 Communes en Rive Gauche du Var	Usine Polonia à Levens	Aspremont, Castagniers, Colomars, Falicon, Levens, La Roquette-sur-Var, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens	1 244 867	995 023	713 284	717 848	**694 032**
	Usine Joseph Raybaud *(incluant Bas coteaux)* à Castagniers		1 831 938	1 690 850	1 608 479	1 707 003	**1 659 220**
	Site de Plan du Var à Levens		242 418	241 574	311 988	308 032	**274 971**
TOTAL Volumes produits			**60 888 643**	**60 363 964**	**56 703 547**	**58 765 144**	**58 819 141**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200039196-20161118-11180_1-DE

Tableau 6 : Volumes produits par les unités de désinfection de l'eau du Haut-Pays en 2014 et 2015

Communes desservies	2014	2015
Bairols	15 463	17 736
Clans	282 574	294 668
Ilonse	20 514	18 266
Isola (dont Isola 2000)*	603 295	513 583
La Tour-sur-Tinée	142 441	184 895
Marie	4 312	14 171
Rimplas	45 223	64 928
Roubion	NC	318 197
Roure	73 750	47 521
Saint-Dalmas-le-Selvage	NC	25 388
Saint-Etienne-de-Tinée (hors Auron)	1 318 141	981 247
Saint-Etienne-de-Tinée (Auron)**		565 893
Saint-Sauveur-sur-Tinée	25 393	27 771
Tournefort	41 047	35 266
Valdeblore	457 598	525 128
SOUS-TOTAL Vallée de la Tinée	***3 029 751***	***3 634 658***
Belvédère	227 928	176 442
Duranus	18 567	20 334
La Bollène-Vésubie	177 130	221 688
Lantosque	268 493	299 206
Roquebillière	941 930	955 498
Saint-Martin-Vésubie	874 989	1 506 911
Utelle	213 268	172 269
Venanson	118 202	50 985
SOUS-TOTAL Vallée de la Vésubie	***2 840 507***	***3 403 333***

TOTAL	**5 870 258**	**7 037 991**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Figure 22 : Schéma du procédé de traitement de l'usine de Super Rimiez

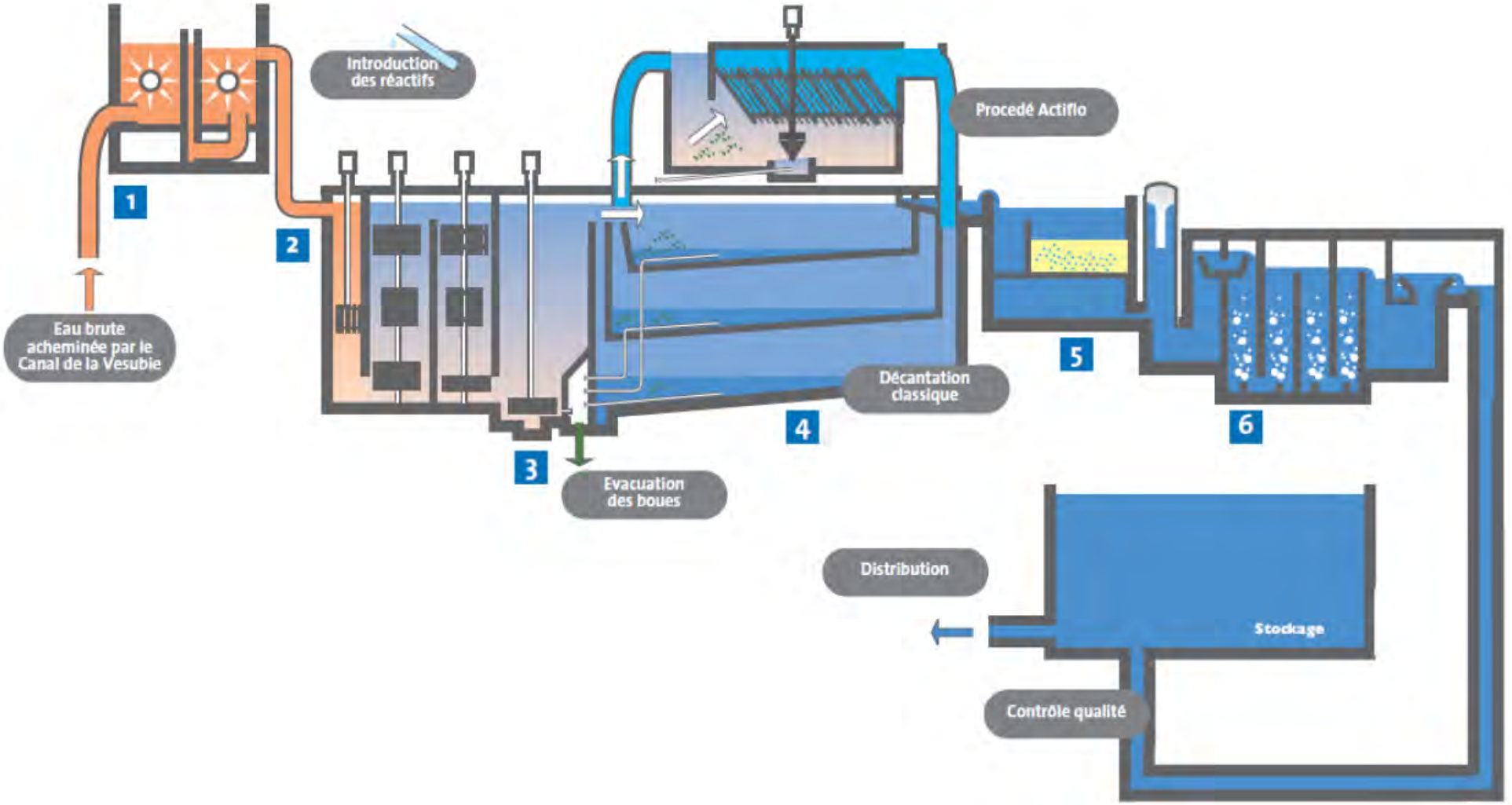

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

LE TAMISAGE

L'eau amenée par le canal de la Vésubie traverse une grille à nettoyage automatique et un tamis sur tambour rotatif, qui retient toutes les impuretés de dimensions supérieures à 0.4mm.

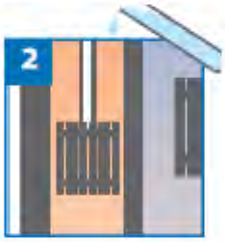

LA COAGULATION

L'adjonction d'un coagulant dans l'eau qui enrobe les matières en suspension, permet de les alourdir et facilite leur précipitation.

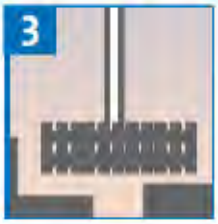

LA FLOCULATION

Ainsi, l'eau traitée passe dans des cuves appelées floculateurs où de grandes agitateurs à pales brassent l'eau pour faire s'agglomérer les flocons et les alourdissent. Pour l'Actiflo, les flocons sont lestés de sable

LA DECANTATION

La décantation a pour but d'éliminer sous l'action de la pesanteur la majeure partie des flocons formés au cours des phases précédentes.
La durée de la décantation est de 2 heures dans la filière classique, elle passe à 20 min avec le procédé Actiflo.

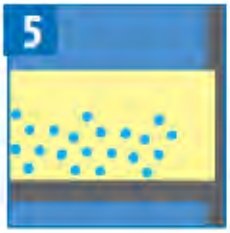

LA FILTRATION

La filtration a pour objet de retenir les flocons qui ont « échappé » à la décantation.
L'eau traverse un lit de sable (1 mère) qui retient les dernières particules en suspension.
12 filtres à sables sont installés sur le site.

L'OZONATION

L'eau ainsi filtrée subit un traitement de stérilisation à l'Ozone. L'ozone puissant virulicide et bactéricide, ne laisse ni goût ni odeur.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

ÉDITION 2015

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

VOTRE FISCALITÉ A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse** est de **3,62 € TTC/m³** et de **3,99 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat **dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2013.

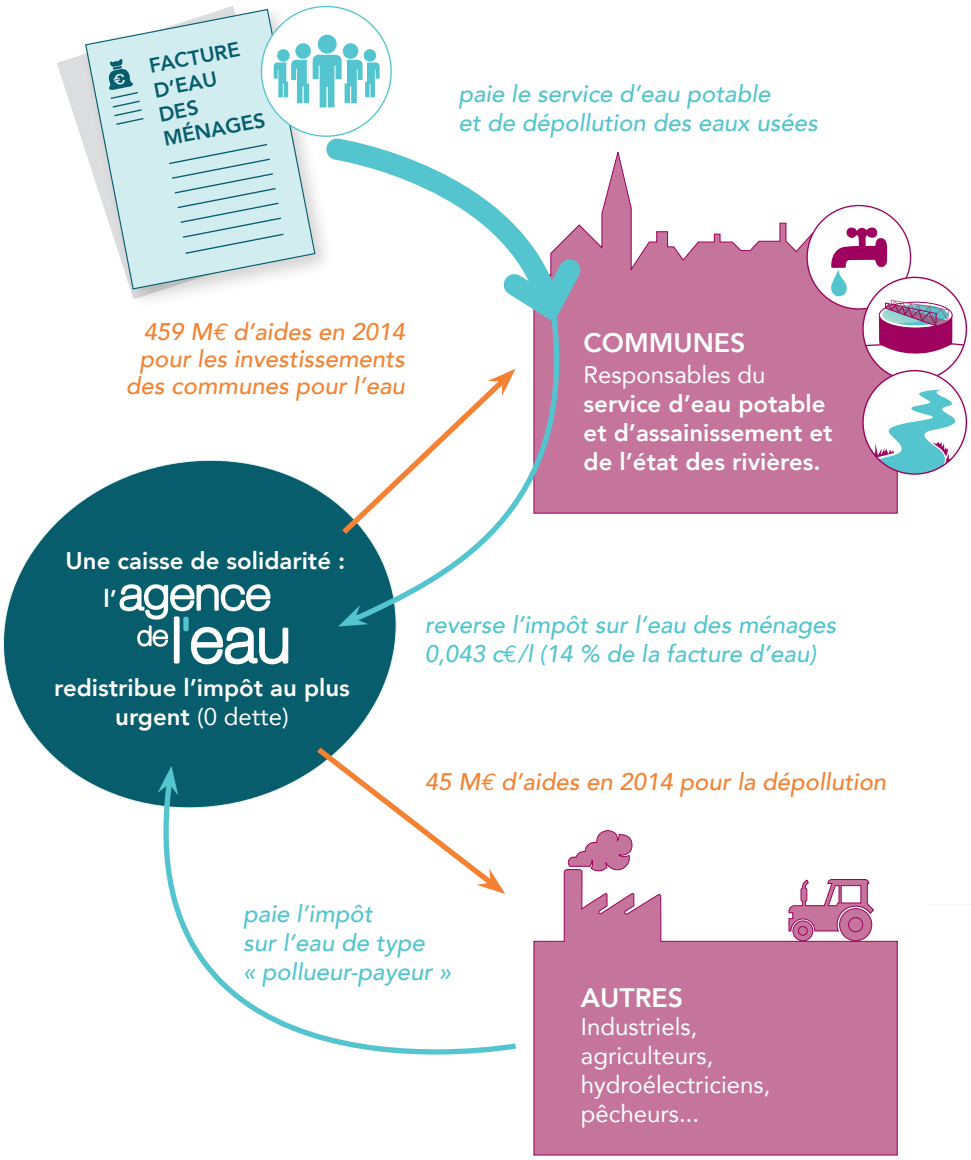

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2014

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (41 millions €)

190 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 70 millions m^3 en 2014 soit la consommation d'une ville d'1 million d'habitants.

Pour dépolluer les eaux (172 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

299 stations d'épuration aidées en 2014. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (35 millions €)

34 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

7 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (11 millions €)

17 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (57 millions €)

41 km de rivières restaurées et 158 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

4685 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 707 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telle une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

75 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2015

530 M€ DE REDEVANCES EN 2015

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,7 % (77,7 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau

10,6 % (56,2 M€)
payés par les industriels et les activités économiques
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

0,8 % (4 M€)
payés par les irrigants et les éleveurs
comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

70,8 % (375,2 M€)
payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries)
comme redevance

0,5 % (2,6 M€)
payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles
comme redevance pour la protection du milieu aquatique

2,7 % (14,3 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution a bénéficié en 2014 à 90 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2015 (actualisation mars 2015)

14,4 % (72,6 M€)
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau

18,6 % (93,6 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable : protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

5,1 % (25,6 M€)
aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle

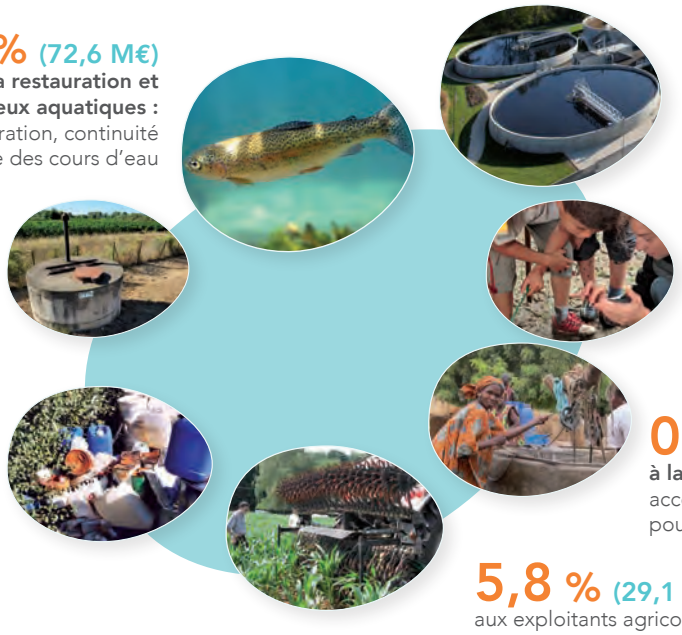

50,1 % (251,8 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

5 % (25,1 M€)
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…,
pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (4,6 M€)
à la solidarité internationale :
accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

5,8 % (29,1 M€)
aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2014

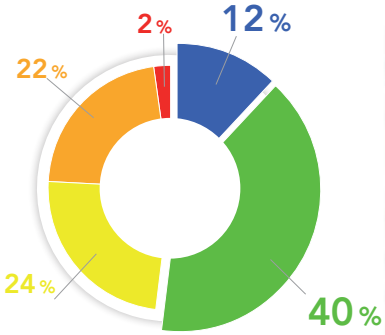

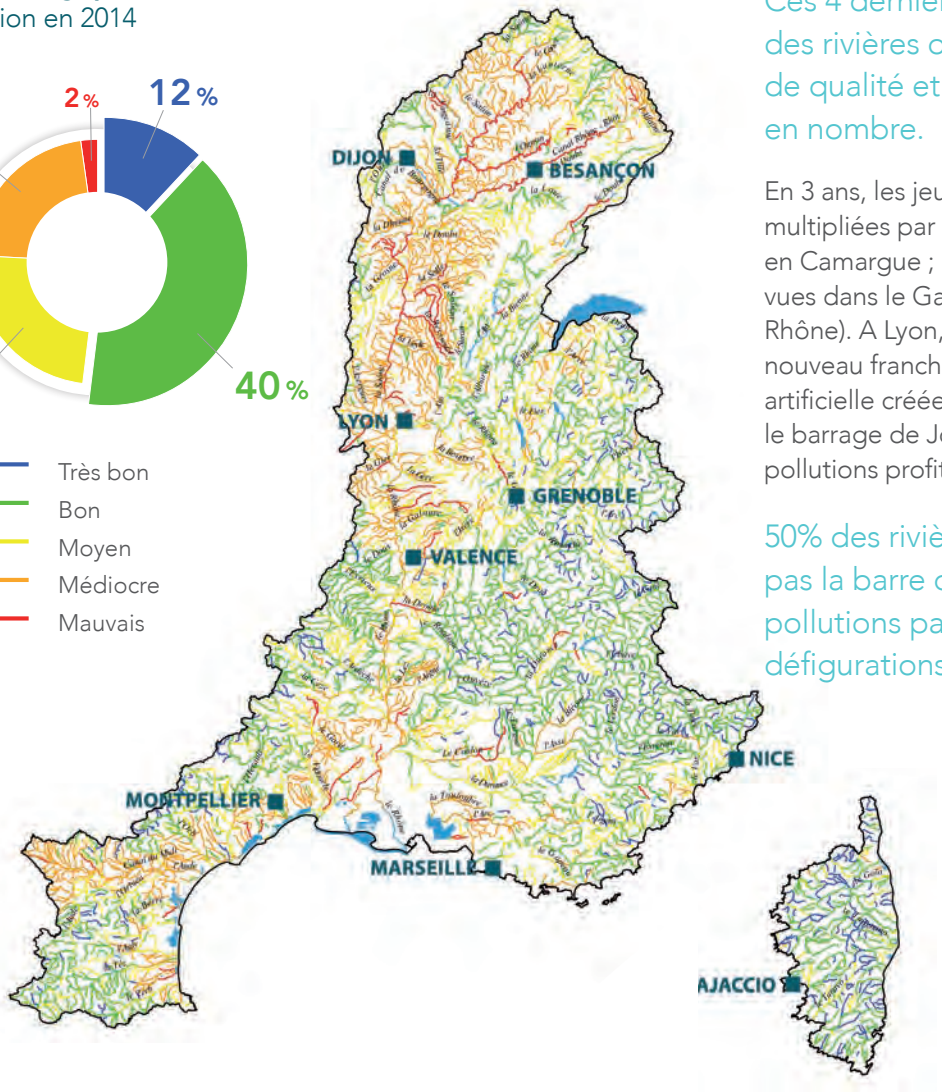

La qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent en nombre.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été vues dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières toutefois ne passent pas la barre du bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.

Pour la première fois en France, découvrez l'état de santé des rivières et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État
SAUVONS L'EAU !

www.sauvonsleau.fr
le 1er site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Crédits photos : M.Martini, J.L.Rigaux, R.Domergue, A.Cabot, Fotolia, Y. Gouguenheim, D. Palanque, PS-eau, V.Rossi, D.Noury, J-P. Guerrini - Avril 2015
[...bigbang.fr]

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200033135-20161118-11180_1-DE

Tableau 9 : Volumes consommés par les abonnés de 2013 à 2015
(hors vente en gros et les communes du Haut-Pays non équipées de compteur)

Périmètre service	Commune	TOTAL volumes consommés (m3) *hors vente d'eau en gros*		
		2013	2014	2015
DSP Rive Droite du Var	CAGNES-SUR-MER	3 365 674	3 583 094	3 561 909
	SAINT-LAURENT-DU-VAR	2 077 081	2 062 657	2 055 632
	VENCE	1 862 389	1 938 795	1 902 032
DSP Communes de l'Ouest (ex-SIEVI)	CARROS	841 701	862 888	965 690
	BONSON	*Hors NCA*	60 368	51 269
	LE BROC		129 876	114 377
	GILETTE		122 471	155 995
	GATTIERES*		113 469 (DSP)	357 106
REA Moyen-Pays	SAINT-JEANNET	426 649	452 533	474 567
	LA GAUDE	678 846	676 286	670 656
REA Littoral	NICE	25 090 743	25 201 519	24 832 789
	BEAULIEU-SUR-MER	565 727	2 913 657	549 594
	CAP D'AIL	685 362		728 775
	EZE	662 782		665 132
	VILLEFRANCHE-SUR-MER	1 068 659		1 055 482
	LA TRINITÉ	544 782	539 366	561 176
	SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	292 894	304 205	303 390
	FALICON**	162 370	165 055	174 079
DSP 10 Communes en Rive Gauche du Var	ASPREMONT	157 762	161 298	168 127
	CASTAGNIERS	117 271	92 362	117 815
	COLOMARS	211 373	205 430	222 571
	LA ROQUETTE-SUR-VAR	62 506	71 712	68 936
	LEVENS	268 889	268 476	283 101
	SAINT-BLAISE	50 523	52 989	57 361
	SAINT-MARTIN-DU-VAR	137 181	134 031	159 173
	TOURRETTE-LEVENS	252 292	248 863	250 443
	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1 281 667	1 334 444	1 324 422
REA Haut-Pays (vallée de la Vésubie)	BELVEDERE	*Non mesuré*		
	LA BOLLENE-VESUBIE	29 940	29 425	36 224
	DURANUS	16 860	9 633	10 816
	LANTOSQUE	*Non mesuré*		
	ROQUEBILLIERE	117 617	119 438	138 515
	SAINT-MARTIN-VESUBIE	*Non mesuré*		
	UTELLE			
	VENANSON			
REA Haut-Pays (vallée de la Tinée)	BAIROLS	*Non mesuré*		
	CLANS	37 302	35 743	40 007
	ILONSE *(hors Irougne)*	NR	1 091	970
	ISOLA *(Isola 2000 uniquement)*	105 669	156 750	103 104
	LA TOUR-SUR-TINEE	*Non mesuré*		
	MARIE			
	RIMPLAS			
	ROUBION			
	ROURE			
	SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE			
	SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	18 679	NR	NR
	TOURNEFORT *(en partie)*	*Non mesuré*	9 409	9 308
	VALDEBLORE	*Non mesuré*		
DSP Auron	SAINT-ETIENNE-DE-TINEE *(Auron uniquement)*	96 260	94 813	86 276

COARAZE *(sortie en 2014 de NCA - rattachée à la régie directe)*	42 554

TOTAL Métropole NCA	41 330 004	42 152 146	42 256 819

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tableau 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par la Régie Eau d'Azur (1/3)

		BAIROLS		BEAULIEU SUR MER		BELVEDERE		CAP D'AIL		CLANS	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l									56	56
Chlorures	mg/l	1,9	2			1,2	1,3			1,3	2,6
Fluorures	µg/l									70	70
Magnésium	mg/l									7,1	7,1
Nitrates	mg/l	0,7	2	1,2	1,7	0	1,1	1,2	4,5	0,8	1,1
Potassium	mg/l									1	1
Sodium	mg/l									3,6	3,6
Sulfates	mg/l	8,5	9,2			10,7	12,3			9,5	22,6
Titre Hydrotimétrique	°F	18,2	19,2			3,6	4			16,9	18,3

		DURANUS		EZE		FALICON		GATTIERES		ILONSE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	57,9	57,9					43,1	54,7	71,5	71,5
Chlorures	mg/l	1,5	1,9					2,9	3,3	1,3	2,1
Fluorures	µg/l	60	60					0	60	100	100
Magnésium	mg/l	8,09	8,09					15,76	16,44	7,46	7,46
Nitrates	mg/l	0	1,2	1,1	1,6	1,1	1,5	0	1,5	1,2	2
Potassium	mg/l	0	0					0	0	0	0
Sodium	mg/l	1	1					1,7	2,1	1,6	1,6
Sulfates	mg/l	9,5	29,9					3,8	21	16,8	485
Titre Hydrotimétrique	°F	16,9	18,2					17,4	21	20,9	43

		ISOLA		LA BOLLENE VESUBIE		LA GAUDE		LA TOUR		LA TRINITE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	15,2	31,3	59,8	59,8	68,2	68,2	28	28		
Chlorures	mg/l	0,4	11,1	1,4	2,3	2,8	3,3	1,3	3,6		
Fluorures	µg/l	130	680	60	60	80	80	0	0		
Magnésium	mg/l	1,35	2,47	1,49	1,49	14,12	14,12	2,74	2,74		
Nitrates	mg/l	0,6	2,5	0	2,2	0	3,6	0,6	6,7	0,9	2
Potassium	mg/l	0	0,6	0	0	0	0	0,6	0,6		
Sodium	mg/l	1,4	5,6	1,8	1,8	2,1	2,1	2,7	2,7		
Sulfates	mg/l	4,6	14	8,1	9,5	55	65	10,2	51		
Titre Hydrotimétrique	°F	4	8,8	13,1	15,6	22	23,3	8,1	18,3		

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tableau 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par la Régie Eau d'Azur (2/3)

		ISOLA		LA BOLLENE VESUBIE		LA GAUDE		LA TOUR		LA TRINITE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	15,2	31,3	59,8	59,8	68,2	68,2	28	28		
Chlorures	mg/l	0,4	11,1	1,4	2,3	2,8	3,3	1,3	3,6		
Fluorures	µg/l	130	680	60	60	80	80	0	0		
Magnésium	mg/l	1,35	2,47	1,49	1,49	14,12	14,12	2,74	2,74		
Nitrates	mg/l	0,6	2,5	0	2,2	0	3,6	0,6	6,7	0,9	2
Potassium	mg/l	0	0,6	0	0	0	0	0,6	0,6		
Sodium	mg/l	1,4	5,6	1,8	1,8	2,1	2,1	2,7	2,7		
Sulfates	mg/l	4,6	14	8,1	9,5	55	65	10,2	51		
Titre Hydrotimétrique	°F	4	8,8	13,1	15,6	22	23,3	8,1	18,3		

		LANTOSQUE		MARIE		NICE		RIMPLAS		ROQUEBILLIERE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	45,7	56,7			36,3	104			58,9	127,4
Chlorures	mg/l	1,7	7,1	1,7	1,7	2,6	17,1	0,4	0,5	1,2	2,8
Fluorures	µg/l	60	80			130	250			320	360
Magnésium	mg/l	3,71	7,37			4,3	13,86			9,26	25,54
Nitrates	mg/l	0	7,6	0	1,4	0	13,4	0	0,6	0,7	2,4
Potassium	mg/l	0,8	1			0	1,9			0,5	0,6
Sodium	mg/l	2,9	5			2,8	14,1			2,6	2,7
Sulfates	mg/l	10,8	25,8	15,3	15,3	49,9	163	0,7	0,7	9,4	331
Titre Hydrotimétrique	°F	9,5	20,1	18,1	18,1	9,9	31,8	2,7	2,7	3,4	45,1

		ROUBION		ROURE		SAINT ANDRE DE LA ROCHE		SAINT DALMAS LE SELVAGE		SAINT ETIENNE DE TINEE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	42,3	42,3							32,7	32,7
Chlorures	mg/l	0,5	0,5	7,8	7,8					0,3	2,4
Fluorures	µg/l	80	80							120	120
Magnésium	mg/l	1,65	1,65							6,66	6,66
Nitrates	mg/l	0,6	2	0	1,1	1	1,5	0	1,9	0	1,3
Potassium	mg/l	0	0							1,4	1,4
Sodium	mg/l	0	0							3,7	3,7
Sulfates	mg/l	6,7	7,9	48,6	48,6					10,6	41,1
Titre Hydrotimétrique	°F	11,3	11,9	11,6	11,6					3,3	17,9

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tableau 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par la Régie Eau d'Azur (3/3)

		SAINT JEANNET		SAINT MARTIN VESUBIE		SAINT SAUVEUR SUR TINEE		TOURNEFORT		UTELLE	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	49,9	64,9					79,1	79,1	83,9	93,1
Chlorures	mg/l	2,6	3,2	1	1,7	7,3	7,6	2,2	3,8	1,4	22,5
Fluorures	µg/l	0	70					60	60	70	200
Magnésium	mg/l	12,16	12,8					1,71	1,71	2,28	12,87
Nitrates	mg/l	0,5	1,5	0	3,4	0,9	1,2	0,6	2,1	0	2,1
Potassium	mg/l	0	0					0	0	0	1,9
Sodium	mg/l	1,4	1,8					1,4	1,4	2,7	15,5
Sulfates	mg/l	3,6	57	4,9	56,2	59	65	6,3	144	7,4	188
Titre Hydrotimétrique	°F	16,8	23,2	2,3	2,8	13,7	14,6	19,3	33	10,4	32,9

		VALDEBLORE		VENANSON		VILLEFRANCHE SUR MER	
Paramètres analysés	**Seuil et Unité**	Val min	Val max	Val min	Val max	Val min	Val max
Calcium	mg/l	7,4	7,4			53,1	79,7
Chlorures	mg/l	0,4	0,4			2,2	5,7
Fluorures	µg/l	0	0			170	210
Magnésium	mg/l	0,31	0,31			7	10,71
Nitrates	mg/l	0,5	2,4	1,7	2	0,9	1,8
Potassium	mg/l	0	0			0	0,7
Sodium	mg/l	1,1	1,1			2,5	3,3
Sulfates	mg/l	4,1	5,2			59	166
Titre Hydrotimétrique	°F	2	2,4			10,7	25,2

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016

Tableau 21a : Composition de l'eau au robinet, d'après les analyses réalisées en 2015 par les délégataires

Paramètres	**Seuil et Unité**	**Rive Droite du Var**	**Ex-SIEVI** *(dont 5 communes du périmètre NCA)*	**10 communes en Rive Gauche du Var***
Dureté	°F	17,50 à 33	15,60 à 30,30	10,10 à 37,20
Calcium	mg/l	60,60 à 109,70	49,50 à 95,90	34 à 108
Magnésium	mg/l	9,35 à 20,10	9,30 à 15,44	3,89 à 14,24
Pesticides totaux	0,5 µg/l	0 à 0,01	0	0
Nitrates	50 mg/l	0 à 12,70	0 à 6,20	0,90 à 6
Sodium	200 mg/l	1,60 à 46,30	0 à 12,30	2 à 11,80
Potassium	mg/l	0 à 2,20	0 à 1,50	0 à 1,50
Chlorures	250 mg/l	2,30 à 93	2,50 à 16,50	2,80 à 19,70
Sulfates	250 mg/l	7,50 à 137	6,50 à 138	52 à 203
Fluorures	1 500 µg/l	0 à 170	0 à 150	120 à 190

** Réseau partant de Polonia, alimentant les 9 communes du Moyen-Pays.*

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarification 2015 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m³

Communes de l'ex-Communauté urbaine équipées de compteurs

	EAU POTABLE								ASSAINISSEMENT								
	PART METROPOLITAINE ou REGIE EAU D'AZUR (REA)		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m3)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m3)
COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m3)	Lutte contre la pollution (€/m3)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)				
La Gaude (*REA*)	31,50	0,8437	0	0	**1,11**	0,0700	0,2900	0,0809	**1,55**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,55**
La Trinité (*REA*)																		
Saint-André-de-la-Roche (*REA*)																		
Saint-Jeannet (*REA*)																		
Falicon (partie en régie - *REA*)	31,50	0,8437	0	0	**1,11**	0,0700	0,2900	0,0809	**1,55**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,55**
Duranus (*REA*)	31,50	0,8437	0	0	**1,11**	0,0700	0,2900	0,0809	**1,55**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,55**
Gattières (partie en régie - REA)	94,42	0,6390	0	0	**1,43**	0,0690	0,2900	0,0984	**1,89**	0	1,3200	0	0	**1,32**	0,1550	0,1475	**1,62**	**3,51**
Cagnes-sur-Mer	0	0,2300	31,12	0,6137	**1,10**	0,0700	0,2900	**0,0803**	**1,54**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,54**
Saint-Laurent-du-Var																		
Vence																		

Nota : Les communes de Gattières (*) et Falicon (**) sont desservies par deux exploitants (VEOLIA, d'une part, la Régie Eau d'Azur, d'autre part).

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarification 2015 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m³

Communes de l'ex-Communauté urbaine équipées de compteurs

	EAU POTABLE									ASSAINISSEMENT								PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m3)
	PART METROPOLITAINE ou REGIE EAU D'AZUR (REA)		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m3)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m3)	Lutte contre la pollution (€/m3)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)					
Bonson	17,00	0,2117	47,30	0,5985	**1,35**	0,0700	0,2900	0,0941	**1,80**	0	0,5000	0	0	**0,50**	0,1550	0,0655	**0,72**	**2,52**
Le Broc	17,00	0,2117	47,30	0,5985	**1,35**	0,0700	0,2900	0,0941	**1,80**	0	1,2700	0	0	**1,27**	0,1550	0,1425	**1,57**	**3,37**
Carros	17,00	0,2700	47,30	0,5985	**1,40**	0,0700	0,2900	0,0968	**1,86**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,86**
Gattières (partie en DSP)	17,00	0,2117	47,30	0,5985	**1,35**	0,0700	0,2900	0,0941	**1,80**	0	1,3200	0	0	**1,32**	0,1550	0,1475	**1,62**	**3,42**
Gilette	17,00	0,2117	47,30	0,5985	**1,35**	0,0700	0,2900	0,0941	**1,80**	24,63	0,2590	72,07	0,5187	**1,58**	0,1550	0,1735	**1,91**	**3,71**
Nice (REA)	45,13	0,8355	0	0	**1,21**	0,0700	0,2900	0,0864	**1,66**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,66**
Beaulieu-sur-Mer *(REA)*	56,52	0,8355	0	0	**1,31**	0,0700	0,2900	0,0919	**1,76**	0	1,6600	0	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,76**
Cap d'Ail *(REA)*																		
Eze *(REA)*																		
Villefranche-sur-Mer *(REA)*																		

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarification 2015 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m³

Communes de l'ex-Communauté urbaine équipées de compteurs

	EAU POTABLE									ASSAINISSEMENT								PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m3)
	PART METROPOLITAINE ou REGIE EAU D'AZUR (REA)		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m3)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m3)	Lutte contre la pollution (€/m3)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)					
Aspremont	0	0,2100	31,98	0,6577	1,13	0,0700	0,2900	0,0820	1,57	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,57
Colomars																		
Falicon (partie en DSP)																		
Levens																		
Saint-Blaise																		
Tourrette-Levens																		
Castagniers	0	0,2100	31,98	0,6577	1,13	0,0700	0,2900	0,0820	1,57	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,57
La Roquette-sur-Var																		
Saint-Martin-du-Var																		
Saint-Jean-Cap-Ferrat	0	0,2100	31,98	0,6577	1,13	0,0700	0,2900	0,0820	1,57	0	1,6600	0	0	1,66	0,1550	0,1815	2,00	3,57

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarification 2015 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m³

Communes du Haut-Pays équipées de compteurs

	EAU POTABLE									ASSAINISSEMENT						PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m3)
	PART METROPOLITAINE (Auron) ou REGIE EAU D'AZUR (hors Auron)		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	Part métropolitaine (€/m3)	Part Exploitant (€/m3)	Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m3)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m³)	Lutte contre la pollution (€/m³)									
Station Auron - Commune de Saint-Etienne-De-Tinée	41,00	0,1400	58,25	0,3297	**1,30**	0,05	0,29	0,09	**1,73**	0,9000	0	**0,90**	0,1550	0,1055	**1,16**	**2,89**
Station Isola 2000 - Commune d'Isola	43,50	1,1500	0	0	**1,51**	0,0700	0,2900	0,1029	**1,97**	1,6600	0	**1,66**	0,1550	0,1815	**2,00**	**3,97**
Clans	50,00	0,4500	0	0	**0,87**	0,0700	0,2900	0,0677	**1,30**	0,5600	0	**0,56**	0,1550	0,0715	**0,79**	**2,09**
Ilonse (hors Irougne)	46,00	0,7000	0	0	**1,08**	0,0700	0,2900	0,0792	**1,52**	0,9000	0	**0,90**	0,1550	0,1055	**1,16**	**2,68**
La Bollène-Vésubie	70,00	0,5500	0	0	**1,13**	0,0700	0,2900	0,0820	**1,57**	0,5000	0	**0,50**	0,1550	0,0655	**0,72**	**2,29**
Roquebilière	58,40	0,7700	0	0	**1,26**	0,0700	0,2900	0,0891	**1,71**	0,8600	0	**0,86**	0,1550	0,1015	**1,12**	**2,83**
Saint-Sauveur-Sur-Tinée	20,00	0,7000	0	0	**0,87**	0,0700	0,2900	0,0677	**1,30**	0,6000	0	**0,60**	0,1550	0,0755	**0,83**	**2,13**

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarification 2015 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour les communes du Haut-Pays dont le mode de facturation est au forfait*

	EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT						PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m3)
	PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	Part métropolitaine (€/m3)	Part Exploitant (€/m3)	Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m3)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m³)	Lutte contre la pollution (€/m³)									
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (forfait unique / par type de consommateur / par tranche de consommation)														
Bairols	0	0,8200	0,82	0,0700	0,3900	0,0704	1,35	0,5000	0	0,50	0,1870	0,0687	0,76	2,11
Ilonse - Irougne	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2800	0,0578	1,11	1,5000	0	1,50	0,1550	0,1655	1,82	2,93
Lantosque	0	0,9400	0,94	0,0700	0,4100	0,0781	1,50	1,6600	0	1,66	0,2450	0,1905	2,10	3,60
La Tour	0	0,9700	0,97	0,0700	0,3200	0,0748	1,43	0,9700	0	0,97	0,1250	0,1095	1,20	2,63
Marie	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2500	0,0561	1,08	0,5000	0	0,50	0,1150	0,0615	0,68	1,76
Roubion	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2000	0,0534	1,02	0,3750	0	0,38	0,0920	0,0467	0,52	1,54
Roure	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2600	0,0567	1,09	0,5000	0	0,50	0,1270	0,0627	0,69	1,78
Tournefort Courbaisse	0	0,6000	0,60	0,0700	0,1800	0,0468	0,90	0,5250	0	0,53	0,1180	0,0643	0,71	1,61
Tournefort Village	0	0,6000	0,60	0,0700	0,1800	0,0468	0,90	0,5250	0	0,53	0,1180	0,0643	0,71	1,61
Utelle	0	1,4200	1,42	0,0700	0,3200	0,0996	1,91	1,6600	0	1,66	0,1670	0,1827	2,01	3,92
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (au nombre et par type de robinet)														
Belvédère	0	0,7900	0,79	0,0700	0,2000	0,0583	1,12	0,6900	0	0,69	0,0990	0,0789	0,87	1,99
Isola Village	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2000	0,0534	1,02	0,5000	0	0,50	0,1140	0,0614	0,68	1,70
Rimplas	0	0,7000	0,70	0,0700	0,3000	0,0589	1,13	0,5000	0	0,50	0,1510	0,0651	0,72	1,85
Saint-Dalmas-Le-Selvage	0	0,8000	0,80	0,0700	0,3800	0,0688	1,32	0,5000	0	0,50	0,1650	0,0665	0,73	2,05
Saint-Etienne-De-Tinée (hors Auron)	0	0,8400	0,84	0,0700	0,1700	0,0594	1,14	0,6000	0	0,60	0,0650	0,0665	0,73	1,87
Saint-Martin-Vésubie	0	0,7000	0,70	0,0700	0,1700	0,0517	0,99	0,5000	0	0,50	0,1200	0,0620	0,68	1,67
Valdeblore	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2700	0,0572	1,10	0,7500	0	0,75	0,1180	0,0868	0,95	2,05
Venanson	0	0,7000	0,70	0,0700	0,2600	0,0567	1,09	0,5000	0	0,50	0,1240	0,0624	0,69	1,78

** La notion de prix pour une facture de 120 m³ n'est pas applicable pour ces communes.*
Les tarifs indiqués ici sont conformes à ceux délibérés par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur et le Conseil Métropolitain de Nice Côte d'Azur.

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er semestre 2016 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m³

Service de l'eau des communes en délégation de service public et équipées de compteurs

		EAU POTABLE									ASSAINISSEMENT								PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m³)
		PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m³)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m³)	Lutte contre la pollution (€/m³)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)					
AURON	Station Auron *(commune de Saint-Etienne-De-Tinée)*	41,00	0,1400	57,65	0,3263	1,29	0,0500	0,2900	0,0897	1,72	0	0,9000	0	0	0,90	0,1600	0,1060	1,17	2,89
RIVE DROITE DU VAR	Cagnes-sur-Mer	0	0,2300	31,16	0,6145	1,10	0,0700	0,2900	0,0803	1,54	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,54
	Saint-Laurent-du-Var																		
	Vence																		
Ex-SIEVI	Bonson	17,00	0,2117	47,34	0,5991	1,35	0,0700	0,2900	0,0941	1,80	0	0,5000	0	0	0,50	0,1600	0,0660	0,73	2,53
	Le Broc	17,00	0,2117	47,34	0,5991	1,35	0,0700	0,2900	0,0941	1,80	0	1,2700	0	0	1,27	0,1600	0,1430	1,57	3,37
	Carros	17,00	0,2700	47,34	0,5991	1,41	0,0700	0,2900	0,0974	1,87	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,87
	Gattières *(partie en DSP)*	17,00	0,2117	47,34	0,5991	1,35	0,0700	0,2900	0,0941	1,80	0	1,3200	0	0	1,32	0,1600	0,1480	1,63	3,43
	Gilette	17,00	0,2117	47,34	0,5991	1,35	0,0700	0,2900	0,0941	1,80	96,70	0,7777	0	0	1,58	0,1600	0,1740	1,91	3,71
10 COMMUNES EN RIVE GAUCHE DU VAR	Aspremont	0	0,2100	32,88	0,6760	1,16	0,0700	0,2900	0,0836	1,60	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,60
	Colomars																		
	Falicon *(partie en DSP)*																		
	Levens																		
	Saint-Blaise																		
	Tourrette-Levens																		
	Castagniers																		
	La Roquette-sur-Var																		
	Saint-Martin-du-Var																		
	Saint-Jean-Cap-Ferrat																		

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030195-20161118-11180_1-DE

Tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er semestre 2016 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour une consommation annuelle type de 120 m^3

Service de l'eau des communes gérées par REA et équipées de compteurs

		EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT								PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m^3)
		PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m^3)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m^3) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m^3)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m^3)	TVA 10%	Total TTC (€/m^3) Indicateur D204	
PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m^3)		Préservation de la ressource (€/m^3)	Lutte contre la pollution (€/m^3)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m^3)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m^3)					
LITTORAL	Nice	45,13	0,8355	1,21	0,0700	0,2900	0,0864	1,66	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,66
	Falicon *(partie en régie)*	31,50	0,8437	1,11	0,0700	0,2900	0,0809	1,55	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,55
	La Trinité																
	Saint-André-de-la-Roche																
	Beaulieu-sur-Mer	56,52	0,8355	1,31	0,0700	0,2900	0,0919	1,76	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,76
	Cap d'Ail																
	Eze																
	Villefranche-sur-Mer																
MOYEN-PAYS	La Gaude	31,50	0,8437	1,11	0,0700	0,2900	0,0809	1,55	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,55
	Saint-Jeannet																
	Gattières *(partie en régie)*	94,42	0,6390	1,43	0,0700	0,2900	0,0985	1,89	0	1,3200	0	0	1,32	0,1600	0,1480	1,63	3,52
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Clans	50,00	0,4500	0,87	0,0700	0,2900	0,0677	1,30	0	0,5600	0	0	0,56	0,1600	0,0720	0,79	2,09
	Ilonse (hors Irougne)	46,00	0,7000	1,08	0,0700	0,2900	0,0792	1,52	0	0,9000	0	0	0,90	0,1600	0,1060	1,17	2,69
	Saint-Sauveur-Sur-Tinée	20,00	0,7000	0,87	0,0700	0,2900	0,0677	1,30	0	0,6000	0	0	0,60	0,1600	0,0760	0,84	2,14
	Station Isola 2000 *(commune d'Isola)*	43,50	1,1500	1,51	0,0700	0,2900	0,1029	1,97	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,97
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	La Bollène-Vésubie	70,00	0,5500	1,13	0,0700	0,2900	0,0820	1,57	0	0,5000	0	0	0,50	0,1600	0,0660	0,73	2,30
	Duranus	31,50	0,8437	1,11	0,0700	0,2900	0,0809	1,55	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,1820	2,00	3,55
	Roquebilière	58,40	0,7700	1,26	0,0700	0,2900	0,0891	1,71	0	0,8600	0	0	0,86	0,1600	0,1020	1,12	2,83

PREFECTURE
AR du 28 novembre 2016
006-200030196/20161118-11180_1-DE

Tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1er semestre 2016 (usage domestique)

Prix du mètre cube d'eau pour les communes du Haut-Pays dont le mode de facturation est au forfait*

Service de l'eau des communes gérées par REA et dont l'équipement en compteurs est en cours

		EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT								PRIX TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT (€/m³)
		PART REGIE EAU D'AZUR		Total HORS TAXES (€/m³)	REDEVANCES AGENCE DE L'EAU		TVA 5,5%	Total TTC (€/m³) Indicateur D102	PART METROPOLITAINE		PART EXPLOITANT		Total HORS TAXES (€/m³)	Redevance AGENCE DE L'EAU Modernisation réseaux de collecte (€/m³)	TVA 10%	Total TTC (€/m³) Indicateur D204	
PERIMETRE DU SERVICE	COMMUNES	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)		Préservation de la ressource (€/m³)	Lutte contre la pollution (€/m³)			Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)	Part fixe annuelle (€)	Part variable (€/m³)					
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (forfait unique / par type de consommateur / par tranche de consommation)																	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Bairols	0	0,8200	0,82	0,07	0,3700	0,0693	1,33	0	0,5000	0	0	0,50	0,1800	0,0180	0,70	2,03
	Ilonse - Irougne	0	0,7000	0,70	0,07	0,2800	0,0578	1,11	0	1,5000	0	0	1,50	0,1500	0,0150	1,67	2,78
	La Tour	0	0,9700	0,97	0,07	0,3500	0,0765	1,47	0	0,9700	0	0	0,97	0,1400	0,0140	1,12	2,59
	Marie	0	0,7000	0,70	0,07	0,2500	0,0561	1,08	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,71
	Roubion	0	0,7000	0,70	0,07	0,1900	0,0528	1,01	0	0,3750	0	0	0,38	0,1000	0,0100	0,49	1,50
	Roure	0	0,7000	0,70	0,07	0,2900	0,0583	1,12	0	0,5000	0	0	0,50	0,1500	0,0150	0,67	1,79
	Tournefort Courbaisse	0	0,6000	0,60	0,07	0,1900	0,0473	0,91	63,00	0	0	0	0,53	0,1300	6,3130	6,97	7,88
	Tournefort Village	0	0,6000	0,60	0,07	0,1900	0,0473	0,91	63,00	0	0	0	0,53	0,1300	6,3130	6,97	7,88
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Lantosque	0	0,9400	0,94	0,07	0,4000	0,0776	1,49	0	1,6600	0	0	1,66	0,1900	0,0190	1,87	3,36
	Utelle	0	1,4200	1,42	0,07	0,3100	0,0990	1,90	0	1,6600	0	0	1,66	0,1600	0,0160	1,84	3,74
FORFAIT ANNUEL DE CONSOMMATION (au nombre et par type de robinet)																	
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA TINEE	Isola Village	0	0,7000	0,70	0,07	0,2000	0,0534	1,02	0	0,5000	0	0	0,50	0,1100	0,0110	0,62	1,64
	Rimplas	0	0,7000	0,70	0,07	0,3000	0,0589	1,13	0	0,5000	0	0	0,50	0,1400	0,0140	0,65	1,78
	Saint-Dalmas-Le-Selvage	0	0,8000	0,80	0,07	0,3500	0,0671	1,29	0	0,5000	0	0	0,50	0,1500	0,0150	0,67	1,96
	Saint-Etienne-De-Tinée (hors Auron)	0	0,8400	0,84	0,07	0,1800	0,0600	1,15	0	0,6000	0	0	0,60	0,0600	0,0060	0,67	1,82
HAUT-PAYS : VALLEE DE LA VESUBIE	Belvédère	0	0,7900	0,79	0,07	0,2000	0,0583	1,12	0	0,6900	0	0	0,69	0,1000	0,0100	0,80	1,92
	Saint-Martin-Vésubie	0	0,7000	0,70	0,07	0,1700	0,0517	0,99	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,62
	Valdeblore	0	0,7000	0,70	0,07	0,2600	0,0567	1,09	0	0,7500	0	0	0,75	0,1200	0,0120	0,88	1,97
	Venanson	0	0,7000	0,70	0,07	0,2500	0,0561	1,08	0	0,5000	0	0	0,50	0,1200	0,0120	0,63	1,71

** La notion de prix pour une facture de 120 m³ n'est pas applicable pour ces communes.*
Les tarifs indiqués ici sont conformes à ceux délibérés par le Conseil d'Administration de la Régie Eau d'Azur et le Conseil Métropolitain de Nice Côte d'Azur.